



VETERINARIA

Bulletin d'information de l'Union Professionnelle Vétérinaire
2014 - N° 1 Janvier - Février

Paraît 8 x par an : 2014/1 • Bureau de dépôt : Oostende 1 • n° d'enregistrement: P708515



- VT d'autoroute : une condamnation méritée

- mammite et antibiotiques : que lit-on dans les nuages ?

- cadastre VT : tous concernés, GA, AC, NACs, Ecovéto, ...

- CDM : quand l'union fait la force



UPV
Rue des Frères Grislein 11
1400 NIVELLES
Tél. : 067 21 21 11
Fax : 067 21 21 14
TVA BE 0452 622 289
secretariat@upv.be

Dépôt légal B.D. 25 949

UPV / Dr A. SCHONBRODT
Rue des Frères Grislein 11
1400 NIVELLES

Dr Pierre Matheys
pierre.matheys@upv.be

3.000 exemplaires auprès de tous les docteurs vétérinaires francophones établis en Belgique, ainsi que les étudiants de 3^e doctorat en médecine vétérinaire.

Les auteurs sont responsables des opinions exprimées dans leurs articles.

La revue ne reflète donc pas nécessairement les vues de l'UPV.

«Any reproduction of the contents, totally or partly, is prohibited without previous permission of the Veterinaria's redaction.»

«Toute reproduction du contenu, totale ou partielle, est interdite sans l'accord préalable de la rédaction du Veterinaria.»

Photo : D. Ozmec



- 3 EDITO
- 4 In memoriam
- 5 Cadastre Vétérinaire, encore une nouvelle contrainte administrative ?
- 6 Vétérinaire d'autotoute condamné !
- 10 Section I - CPR :
 - 10 Déchets médicamenteux des détenteurs
 - 10 IBR, le point de la situation au 01-01-2014
 - 11 Forum d'automne Rtvol
 - 11 BVD, objectif : 01-01-2015
 - 12 GTV 2014 Reims
 - 12 Leurs mots pour la mammite et les antibiotiques en élevage
- 20 Le Président des apiculteurs namurois ne connaît pas les VT
- 22 Section III - IA/TE : Augmenter l'efficacité des suivis de troupeau
- 23 Section IV - Experts :
 - Viande in vitro : peu d'engouement ?
- 24 l'AFSCA : Déblocage financier...
- 26 Section VI - Fonctionnaires : «Voler avec les aigles»
- 28 Courrier des lecteurs
- 30 Service Public Fédéral : PME et Indépendants
- 34 FVE : Congrès d'automne Bruxelles 2013
- 39 Colloque FVE-Commission "one health"
- 39 Enquête Mycoplasma suis"
- 40 Formation : Mise en évidence du virus Usutu en Belgique
- 41 Mouvements des animaux de compagnie
- 42 Indexer n'est pas augmenter
- 44 Ethologia : Chats et chiens
 - 44 Nos animaux de compagnie sourient-ils ?
 - 45 L'animal vivant n'est pas un cadeau !
 - 46 L'animal, un plus pour notre condition physique
 - 46 Nos animaux ont besoin de soins...
- 48 Le clin d'œil de Wite
- 51 Olla Podrida : les vétérinaires belges victimes des deux Guerres mondiales
- 54 Le coin de l'herboristerie : la sauge commune
- 56 VT Surfing
- 58 Nouvelles de l'industrie
- 61 Annonces
- 68 Bon de commande
- 63 Calendrier Belgique
- 63 Calendrier étranger



Canopia Vet
Clinique Brasseur
Elanco
Merial

Pédigrée
Prodivet
Sonetas
Tomovet

Vet Events
Zoetis



Dr..... n° Ordre : TVA :

Adresse (rue, n°, code postal, localité) :

Unité de commande	Tarif HTVA membre	Tarif HTVA non-membre	Quantité	Montant
Carnets de vaccination				
sans nom	50	20,00	30,00	
avec nom, adresse, etc...	100	40,00	60,00	
avec nom, adresse, etc...	250	87,50	131,00	
avec nom, adresse, etc...	500	150,00	225,00	
avec nom, adresse, etc...	1.000	250,00	400,00	
Carnets de sante du chat	50	20,00	30,00	
Certificats de garantie	1 cahier de 20 certificats	7,00	14,00	
Certificats sanitaires	1 cahier de 100 certificats	9,00	18,00	
Certificats sanitaires Italie	1 cahier de 50 certificats	6,00	12,00	
Certificats rage simple	1 cahier de 50 certificats	10,00	20,00	
Certificats rage double	1 cahier de 50 certificats	15,00	30,00	
Brochure un bon chien pour bien vivre	50 brochures	19,00	26,00	
Total HTVA				
TVA 21 %				
(les frais de postaux sont inclus) Total TVAC				

Je verse ce jour le montant total TVAC de ma commande au compte IBAN: BE95 3101 1052 8758 BIC: BBRUBEBB à faxer au 067 21 21 14 ou à envoyer à UPV - Services Rue des Frères Grislein 11 - 1400 Nivelles

Cachet

Date : Signature

Commandez en ligne sur : www.upv.be dans l'espace vétérinaire !



EDITO

2013 est morte, que vive 2014 !

Que la lecture de cet éditto vous trouve en bonne santé et que celle-ci ne vous quitte pas pour 2014.

Chaque année, janvier apporte son lot de bonnes résolutions établi sur le bilan de l'année écoulée.

Le bilan ?

Tu parles d'un bilan. La nuit du 30 au 31 décembre 2013, ma famille fut home jackée avec violence et sous menaces d'armes. Comme dans les séries télévisées : vol de bijoux, de pognon, maison dévastée, enquête PJ, dépositions..... *Pourquoi il nous raconte sa vie ?*

Ben d'abord peut-être pour vous inciter à la prévention et prendre le maximum de précautions pour limiter les dégâts tant psychologiques que matériels qu'une telle mésaventure peut causer.

NON, ça n'arrive pas qu'aux autres !!!

Nous sommes une profession privilégiée...si on peut dire.

Et ensuite parce qu'un parallèle peut être fait avec notre profession et l'exercice illégal.

D'une part, c'est notre intimité qui est violée, le fruit du travail de plusieurs années qui est anéanti sans oublier les séquelles physiques probables.

D'autre part, ce sont des années d'études, le sacrifice de nos parents pour les payer, des années d'activités imprégnées du stress professionnel (contribuant à clouer le cercueil), les sacrifices socio-familiaux sur l'autel de la disponibilité, qui sont bafoués par des individus attirés par une activité qui les passionne certainement.

Ce qui est le plus répréhensible, ce sont bien moins ceux qui désirent en toute innocence et naïveté simplement assouvir leur passion,

que ceux qui les forment en cachant la réalité juridique du terrain et les entraînant dans l'exercice illégal !

Et pourtant, ce seront les premiers et en premier lieu qui mordront la poussière.

Ce sont les délinquants de notre profession car eux aussi agissent dans l'illégalité.

Mais *in fine*, tous sont punissables et doivent être éradiqués !

Certes, oui, le parallélisme est osé. Le raccourci...trop raccourci. Le discours peut être qualifié d'extrémiste.

Mais il exprime certainement le ressenti des **victimes** qui sont et se sentent spoliées.

OUI, notre profession est **victime**.

MAIS il lui appartient de faire valoir ses droits, de se faire respecter.

Il reste au CA de l'UPV un an d'exercice.

Alors, soyez convaincus que nous allons mettre en jeu toute notre puissance, notre volonté, notre hargne pour que notre profession ne soit pas une victime dépitée !

Dans l'éditto précédent, je clamais "la chasse est ouverte", aujourd'hui, je déclare la guerre !

Mais,

Oui il y a un **mais**.

Les moyens !

Donnez-nous les moyens de mener cette guerre. Comme en 40, nous avons besoin de vous... nous avons besoin de la famille vétérinaire.

Votre cotisation et votre disponibilité pour construire les dossiers sont les moyens qui nous manquent.

Merci de nous aider, merci de vous aider.

Le président de l'UPV et son CA.



Professeur Albert Dewaele 15 mai 1932 – 28 novembre 2013

Le doyen Dewaele était à la manœuvre au moment crucial du transfert de Cureghem vers les nouvelles installations du Sart-Tilman, sur les hauteurs de Liège. Opération délicate que de recaser tous les services dans de nouvelles infrastructures. Nul n'était mieux armé que lui, avec son sens inné de la négociation et de la persuasion, pour la mener à bien. C'est un sentiment de perte profonde et une grande tristesse que partagent le Doyen Leroy, ici présent, la délégation de la Faculté de Médecine vétérinaire et tous les collègues et collaborateurs qui ont bien connu M. Dewaele. J'ai aussi aperçu dans l'assistance plusieurs anciens membres du département qu'il dirigeait et qui, bien des années après avoir quitté l'université, se sont joints à nous pour lui rendre un dernier hommage. Toute la Faculté présente ses condoléances émues à Madame Dewaele et à ses enfants.

circonstances l'imposaient. Le Conseil de l'Ordre tout entier se joint à la douleur de sa famille et de ses amis, et déplore la disparition de ce pilier historique de toute notre profession.

Loin de chercher les honneurs et les hommages, Monsieur Dewaele les acceptait avec modestie et un certain recul. Je me souviens de sa nomination de doyen. Alors que je le félicitais, il me répondit : « Vous savez, tout cela est bien beau mais les plus belles choses dont je me souviendrai lorsque je serai vieux, ce ne seront pas les honneurs ou les accomplissements de ma profession mais bien ma famille, mon mariage, la communion de mes enfants, les vacances tous ensemble ... ». Une fois de plus, son sens des valeurs et sa sagesse avaient fait mouche et ce message ne m'a jamais quitté, venant de lui, qui connaissait le vrai sens de la vie.

Madame Dewaele, Philippe, Pierre, Christine, vos conjoints, vos enfants et la famille proche, vous le savez, vous étiez tout pour lui.

Aujourd'hui, vous vous sentez orphelins d'un père, d'un époux, d'un sage et d'un exemple. Tout à votre douleur, vous ne pouvez guère nous entendre mais si nous sommes ici, c'est aussi pour vous, pour vous apporter le témoignage de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier.

Lorsque la douleur d'une disparition qui vous arrache le cœur aura desserré son étreinte, l'époux, le père, le grand-père, le frère sera à nouveau votre soutien avec sa force tranquille, sa générosité sans limite, sa touchante simplicité. C'est ainsi, je pense, qu'il aimerait que l'on se souvienne de lui.

Prof. Dr F. Coignoul
Vice Recteur de l'Université de Liège

Tous les membres de l'UPV s'associent à ces éloges avec émotion.

Le Confrère Dewaele fut aussi un Président respecté de l'USVB, la mère de l'UPV actuelle, et c'est en grande partie grâce à lui que nous restons au service de la profession avec la même détermination.

Merci Professeur, merci Confrère,

Le CA de l'UPV

Dès vendredi, de nombreux témoignages spontanés d'anciens étudiants, maintenant diplômés, sont apparus sur les réseaux sociaux. Hier midi, sur le seul site « Cureghem » de Facebook, plus de cinquante personnes avaient déjà transmis leurs condoléances à la famille avec des accents qui en disent long. Je ne peux résister à l'envie de vous en citer quelques uns :

- Un homme à l'humanité extraordinaire ...
- Le pilier de l'enseignement à Cureghem ...
- Un excellent professeur mais surtout un homme exceptionnel
- Un homme respecté, droit et juste !

Ces témoignages traduisent non seulement le respect pour le professeur mais aussi l'estime de nos confrères pour l'homme qu'il était.

Le Conseil de l'Ordre m'a aussi demandé d'être son porte-parole pour vous lire un message. Il y a avec nous dans l'assemblée de nombreuses personnalités qui siègent ou qui ont siégé dans les instances ordinales.

Plébiscité par ses pairs, le Professeur Albert Dewaele est entré à l'Ordre en 1980, et y a été élu président en 1983. Il a laissé, au sein de cette institution, le souvenir d'un Grand Monsieur, pour qui la déontologie était quelque chose qui se vivait au quotidien. Comme Président, il s'est investi sans relâche pour relever les défis auxquels notre profession devait faire face. Il était à l'Ordre tel que nous l'avons connu comme Professeur, faisant profiter tout le monde de sa vive intelligence, de son honnêteté et de sa clairvoyance. Il incarnait mieux que personne le précepte « une main de fer dans un gant de velours », puisque sa légendaire autorité n'avait d'égale que son humanité, sa gentillesse et sa générosité, quand les

Lorsque j'ai pris connaissance, jeudi matin, du message de Pierre m'annonçant le décès de son père, je me préparais pour le cours, celui de pathologie générale dont il a été titulaire pendant presque 20 ans. Sous le coup de l'émotion, je l'ai revu en pensées devant ses étudiants : jovial, épanoui, heureux, faisant ce qu'il aimait : partager ses connaissances, donner aux autres le meilleur de lui-même, les aider à gravir l'échelle de la vie.

Quelques heures plus tard, dans l'amphithéâtre, je me suis autorisé à parler aux étudiants de cet homme qu'ils n'ont pas eu la chance de connaître, pour qu'ils comprennent que les vétérinaires qu'ils seront demain lui doivent beaucoup car son empreinte est encore bien présente dans les esprits et dans les cœurs de la faculté dans laquelle ils ont choisi de se former. Ensemble, nous nous sommes recueillis un instant en sa mémoire.

Aujourd'hui, je voudrais me faire l'interprète de tous ceux qui en apprenant la triste nouvelle se sont arrêtés un instant dans leur quotidien pour évoquer sa mémoire et pour lui rendre hommage.

Monsieur Dewaele est entré à l'Université de Liège le 1er octobre 1959. Après avoir gravi les marches de la carrière scientifique et académique, il est devenu professeur ordinaire au 1er janvier 1979. Il a dirigé le service de pathologie jusqu'à sa mise à la retraite le 1er octobre 1996. Il fut membre du Conseil d'administration de l'université, doyen de la Faculté de Médecine vétérinaire et Président du Conseil de l'Ordre.

Le recteur a évoqué dans un message adressé à toute la communauté universitaire la brillante carrière et surtout les qualités humaines de cet homme profondément attaché à son institution et à son métier d'enseignant.



ANDRE VAN AERT

Un ex-cadre de l'INRV nous a quittés.

André Van Aert est né à Essen le 4 mars 1928 et est décédé à Halle le 30 septembre 2013. Il fut diplômé docteur en médecine vétérinaire de l'École de médecine vétérinaire de l'Université de l'Etat à Gand en 1956 et médecin vétérinaire colonial de l'Institut de médecine tropicale à Anvers. Vétérinaire colonial, il travailla au Ruanda-Urundi de 1957 à 1961 comme vétérinaire au service de l'Etat. Etabli à Bururi, à Kigali et à Astrida (Butare).

Revenu en Belgique, il fit une licence en biochimie à l'Université de Gand et se consacra à la recherche à l'Institut national de recherches vétérinaires (INRV-NIDO, aujourd'hui CODA-CERVA) dans le domaine de la biochimie de 1964 à 1992. Il fut nommé assistant en 1964, premier assistant en 1967, chef de travaux en 1973, chef de section en 1974, chef du département Nutrition, immunologie et toxicologie de l'INRV de 1981 à 1992. Pensionné en 1992 avec le grade de chef de département honoraire, il fut aussi

membre du Conseil scientifique et du Jury de recrutement et de promotion de l'INRV. Il était établi à Beersel.

Le Conseil d'administration de l'UPV et le Comité de rédaction du VETERINARIA prient la famille du confrère André Van Aert d'accepter leurs très sincères condoléances.

Marc Mammerickx



Cadastre Vétérinaire, encore une nouvelle contrainte administrative ? ...NON !

L'idée d'un « cadastre vétérinaire » a germé suite à l'étude initiée par le CPR et réalisée en 2010 (déjà) «Etat des lieux et perspectives pour la profession de vétérinaire rural» (DGARNE SPW, Ministre Lutgen).

Cette étude est toujours disponible sur le site www.upv.be, espace vétérinaire, onglet «dossier/ CPR/ avenir de la rurale». Outre les résultats parfois surprenants sur les attentes mutuelles des vétérinaires et éleveurs, l'étude tenta de dresser la situation du terrain : pléthore ? pénurie annoncée ???

Ainsi cette vaste enquête estima à 700 le nombre de vétérinaires ruraux en Wallonie avec, en moyenne, plus de 20 ans d'expérience. La médiane de la pyramide des âges se situe dans la tranche d'âge proche de 50 ans. Enfin, selon les chiffres de l'Université de Liège, le nombre de jeunes étudiants en sciences vétérinaires qui paraissent vouloir se consacrer à cette carrière serait très faible.....C'était l'époque du «concours» et des près de 90% d'étudiants français...

Mais ces chiffres manquaient de précision...

Quel est le nombre précis de vétérinaire sur le terrain ?

Quel est le lieu d'exercice ? Quel âge ?

Sont-ils encore en activité ?...Et que font-ils ?

Bref, l'idée de créer, à l'instar de ce qui avait été fait en médecine humaine, un cadastre des vétérinaires est très vite devenu une évidence. Encore fallait-il trouver les moyens de le réaliser ! C'est là que notre confrère Jean François Heymans, du cabinet Laruelle, est intervenu. Quelques concertations et réunions plus tard, voilà le projet abouti !



Alors, ce cadastre, au service de la profession ? OUI !

D'une part, comme expliqué ci-dessous, il permettra de dresser une cartographie très précise des vétérinaires, de leurs activités, de leur lieu d'exercice,... La pléthore, la pénurie, les régions clairsemées ou saturées...bref, une foule d'infos pour Vous, Nous, Jeunes, Vieux...

Enregistré correctement... informé rapidement !

Un cadastre vétérinaire au service des praticiens

Ensuite, ce nouvel outil apportera :

- Une **meilleure communication** des informations sanitaires. Un cas de rage, de brucellose, de tuberculose... dans votre village, région ? Ce sera bien aisé pour les Autorités, de vous identifier afin de mieux vous informer.
- Une **simplification administrative** : UN et UN seul endroit pour vous enregistrer, accessible et modifiable, par vous-même, quand vous le souhaitez...

Qui est concerné ? **TOUS !** Ruraux, mixtes, canins, CDM, IA.... Rendez-vous sur le portail Cerise de l'ARSIA !

Pour l'UPV, Bernard GAUTHIER

Vétérinaire d'autoroute condamné ! Un très beau cadeau de Noël pour la profession vétérinaire !

Confirmation de la culpabilité du Dr vétérinaire (à juste titre?) Pierre Lampo et de ses complices par un arrêt de la COUR D'APPEL de Mons

Pour rappel, l'affaire commence en mai 2002. La Douane contrôle dans la région de Durbuy une camionnette chargée d'une grande quantité de médicaments, des bobines de Catgut et des flacons de Procaine. C'est celle du chauffeur livreur de Pierre Lampo.

Une longue et minutieuse enquête débute : perquisitions en fermes, interrogatoires, analyse des documents administratifs. Ce dossier comportera plusieurs cartons et permettra aux enquêteurs de démonter le système.

Les preuves ? 1412 clients recensés, un agenda de commandes téléphoniques, un timing trop court ne permettant pas l'examen des animaux, aveu de certains usagers de n'avoir jamais vu le vétérinaire prescripteur, découverte d'un système comptable destiné à masquer la fourniture de médicaments interdits...

La COUR D'APPEL de Mons vient de rendre l'arrêt suivant :

en cause le Ministère Public, l'Ordre & l'UPV contre

- 1- LAMPO Pierre
- 2- La SC UNIVET (ex société BVBA Pierre Lampo)
- 3- HUBRECHT Pascal

Les prévenus ci-dessus, étant jugés comme auteurs et co-auteurs :

- d'avoir fait des faux en écritures, omis sciemment sur ses factures, la livraison de Catgut, procaine ou supramid,
 - avoir facturé des prestations fictives pour justifier la vente de médicaments non autorisés,
 - avoir fourni ou prescrit des médicaments pour des animaux qu'il ne traite pas,
- (-)

Le 06 août 2009, le tribunal a rendu son jugement en condamnant les accusés.

Étape suivante : pourvoi en appel des accusés.

Et quatre ans plus tard : arrêt de la cour d'appel de Mons en décembre 2013 et confirmation de culpabilité.

Le dossier, les jugements et condamnations sont disponibles sur le site www.upv.be.

(Partie vétérinaire, login et mot de passe disponible pour tous sur simple demande à upv@upv.be)

Le dernier arrêt de décembre 2013, très bien motivé, confirme clairement les principes applicables en matière de médicaments vétérinaires, tant en présence qu'en l'absence de contrat de guidance.

Le seul bémol : des milliers d'€ (plus que justifiés) pour couvrir les frais de procédure, et d'avocats...

Alors... en réponse à ceux qui se demandent « Que fait l'UPV? », « À quoi sert l'UPV? », « Pourquoi cotiser? »

ALORS... je hurle que je suis heureux et fier d'être un membre actif de l'UPV et aussi, je hurle remerciement et respect aux administrateurs et ex-administrateurs qui ont porté ce long dossier et ce bénévolement...

Et nous applaudissons tous l'action conjointe plus que bienvenue du Conseil Régional Francophone de l'Ordre des Médecins Vétérinaires. Un bel exemple de synergie !

Beau cadeau de Noël, n'est-ce pas ?

Pour l'UPV,
Bernard GAUTHIER

Petite chronique de ce mois de décembre

Email reçu le 12/12/13

"Chers Docteurs,

Vous trouverez, en pièce jointe, la version intégrale de l'arrêt qui a été prononcé le 10 décembre dernier en cette affaire par la 3^{ème} chambre de la Cour d'appel de Mons.

Vous constaterez que si les peines prononcées en première instance sont remplacées, en appel, par une simple déclaration de culpabilité (en raison du dépassement du délai raisonnable), les confiscations spéciales de 25.000 € à charge de LAMPO et de 100.000 € à charge de sa Société sont quant à elles maintenues. Il s'agit en effet de priver les prévenus des avantages patrimoniaux découlant de la commission d'infractions déclarées établies.

De même, LAMPO et sa Société sont condamnés solidairement :

- § À 1.650 € de dommages et intérêts à l'égard de l'Ordre et de l'UPV (c'est plus que les 1.250 € généralement alloués...);
- § À 2.200 € d'indemnité de procédure à l'égard de chaque partie civile (c'est l'indemnité maximale prévue par la loi).

Cela étant, l'arrêt est excellemment motivé et expose clairement les principes applicables tant en présence qu'en l'absence de contrat de guidance.

Je reste évidemment à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Votre bien dévouée,

Pour la SPRL MISSON, Bureau d'Avocats,
Sylvie BREDIAEL

Avocat au barreau de Liège (Belgique)"

Extraits de l'Arrêt de la Cour d'Appel de Mons 10 décembre 2013

ARRET

LA COUR D'APPEL DE MONS, 3^{ème} chambre, siégeant en matière correctionnelle, a rendu l'arrêt suivant :
En cause du ministère public et de

1) LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES MEDECINS VETERINAIRES, ayant fait élection de domicile chez Maître Philippe KERKHOF, dont le cabinet est sis à 5000 NAMUR, rue de l' Arsenal, n° 15;
Partie civile,

2) L'UNION PROFESSIONNELLE VETERINAIRE, association sans but lucratif, dont le siège social est établi à 1400 NIVELLES, rue des Frères Grisleins, n° 11 ;
Partie civile.

contre :

1) LAMPO Pierre, Antoine, Lucien, Joseph, Marie, né à Bruges, le 16/01/1943, de nationalité belge, domicilié à 8340 DAMME, Polderstraat, n°5,

Prévenu,

2) La S.C. UNIVET, anciennement dénommée B.V.B.A. Pierre LAMPO, dont le siège social est situé à 8380 Bruges, Zwaanhofstraat, n° 1, ayant comme mandataire ad hoc Maître Frédéric HUART, avocat au barreau de Marchen-Famenne
Prévenue

(...),

Le prévenu conteste certaines préventions.

Il soutient que :

- il était le vétérinaire de guidance des responsables d'exploitation auxquels il fournissait des médicaments vétérinaires, nonobstant les circonstances qu'il n'était pas leur vétérinaire de surveillance épidémiologique et qu'il n'avait signé avec eux aucun contrat de guidance.
- il n'y a pas lieu de tenir compte de l'article 3§1^{er}, alinéa 3 de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000 qui impose que si, pour une espèce donnée, une convention écrite en vue de la surveillance épidémiologique a été conclue entre les responsables et un vétérinaire agréé, la convention de guidance vétérinaire pour cette même espèce doit obligatoirement être conclue avec le même vétérinaire agréé, car le Roi, en imposant cette restriction au libre choix de son vétérinaire de guidance par le responsable d'exploitation, viole la loi du 28 août 1991 (article 6§1) laquelle laisse aux exploitants la liberté absolue du choix du vétérinaire de guidance.

- il pouvait donc bénéficier des dérogations inhérentes à cette nouvelle gestion sanitaire des troupeaux, instaurée par l'article 6 de la loi du 28 août 1991 et, dès lors, prescrire ou fournir à ses clients-éleveurs des médicaments sans qu'il soit requis qu'il traite pour autant lui-même les animaux;
- (...)

DECISION DE LA COUR :

En ce qui concerne la période infractionnelle, retenue à la prévention J17, se situant entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} avril 2001 (date de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000) :

Durant cette période, pour pouvoir être le vétérinaire de guidance d'une exploitation bovine, il n'était pas encore obligatoire d'être, également, le vétérinaire d'exploitation choisi par l'éleveur mais il était néanmoins, déjà, obligatoire d'avoir conclu avec celui-ci une convention écrite de guidance et de l'avoir communiquée au Conseil régional de l'Ordre des Médecins vétérinaires et à l'inspecteur vétérinaire de la circonscription dans laquelle sont localisés les troupeaux.

Tout en insistant sur la circonstance, par ailleurs, exacte, que la guidance vétérinaire était d'application depuis le 25 octobre 1991, date de l'entrée en vigueur de la loi du 28 août 1991, et donc durant la période infractionnelle se situant entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} avril 2001, le prévenu admet, cependant, s'être abstenu de conclure de telles conventions écrites (ce que confirme le Conseil supérieur de l'ordre des médecins vétérinaires dans son courrier du 31/10/2002 - (C 1, p.44)) mais, en termes de conclusions, il ne fait valoir aucun argument de défense à ce sujet.

(...)

En ce qui concerne la période se situant entre le 1^{er} avril 2001 et le 26 août 2003, retenue tant à la prévention F12 qu'à la prévention G13 et incluse dans la période visée à la prévention 317 :

Le tribunal correctionnel de Marchen-Famenne, a acquitté les prévenus LAMPO et SPRL LAMPO Pierre de la prévention F12 aux termes de laquelle il leur est reproché d'avoir, durant cette période, enfreint l'article 5 §1 à § 4 de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000 portant des dispositions relatives à la guidance vétérinaire au motif que :

- le prévenu LAMPO n'avait pas conclu avec ses clients responsables d'exploitation bovine de convention écrite de guidance vétérinaire comme le prévoient l'article 6 §1^{er} de la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire et l'article 3 de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000 portant des dispositions relatives à l'exercice de la guidance vétérinaire pris en exécution de l'article 6,
- il n'était donc pas leur « médecin vétérinaire chargé de la guidance », tel qu'il est défini à l'article 1^{er}, 2^o de cet Arrêté Royal, en sorte qu'il ne peut lui être reproché de ne pas avoir respecté les droits et devoirs énumérés à l'article 5 dudit Arrêté Royal,

imposés à de tels vétérinaires.
La cour d'appel de Liège dans son arrêt du 7 février 2012, s'appropriant ces motifs, a confirmé cet acquittement et cet arrêt n'a pas été cassé, quant à ce.
Il est, donc, définitivement jugé qu'entre le 1^{er} avril 2001 et le 26 août 2003, le prévenu LAMPO, n'était pas le vétérinaire de guidance de ses clients-exploitants.

En ce qui concerne la période infractionnelle se situant entre le 25 août 2003 et le 4 septembre 2003 retenue à la prévention J17, le même motif doit être retenu. Le prévenu ne conteste pas que durant ces quelques jours, il n'avait pas non plus conclu de convention écrite de guidance avec les éleveurs auxquels il lui est reproché d'avoir fourni du Réceptal, du Dynolitic, de l'Oxytocine et de l'Estumate.

Durant toute la durée de l'enquête répressive, le prévenu n'a jamais invoqué l'argument selon lequel il n'a pas conclu de contrats écrits de guidance parce qu'il n'était pas autorisé à le faire puisqu'il n'était pas le vétérinaire d'exploitation (lire sa déclaration au premier juge à l'audience du 12 décembre 2008 - carton VA, p.280) et cet argument est dénué de toute crédibilité dans la mesure où :

- même avant l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000, il ne concluait pas de tels contrats (cependant déjà obligatoires) avec les éleveurs auxquels il fournissait des médicaments,
- il déclare au premier juge qu'entre 2001 et 2003 « il n'y avait personne qui avait de contrat de guidance » et encore « j'avais l'épidémiologie mais pas la guidance, on attendait », « ce n'était pas possible d'avoir un contrat de guidance pour chaque fermier, on n'avait pas les papiers, on ne nous informait pas ; la loi était en vigueur mais on ne savait pas l'appliquer » et ne prétend, donc, pas que c'est l'illégalité de l'article 3 §1^{er}, alinéa 3 de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000 qui l'a empêché d'établir des conventions écrites de guidance (lire sa déclaration à l'audience du tribunal du 16/02/2009 - Carton VA, p.283, dernière page).
- le nombre de contrats de guidance qu'un vétérinaire pouvait conclure avec des responsables était au maximum de 150, toutes espèces confondues (article 3§1^{er}, alinéa 4 de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000), alors qu'il déclare au premier juge qu'il avait « quelques centaines » de fermiers comme clients en sorte qu'il n'aurait en aucun cas pu être le vétérinaire de guidance de tous ceux-ci (Carton VA, p.280).
- il ne satisfaisait pas aux autres obligations incombant à un vétérinaire de guidance, telles qu'elles sont prévues par l'article 5 de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000 ;
- il ressort de l'enquête répressive que dans la grande majorité des cas, vu le nombre de ses clients et son emploi du temps, il ne lui était matériellement pas possible d'assurer la guidance de leurs troupeaux.
- les éléments de l'enquête répressive et l'instruction de la cause en

première instance démontrent qu'il n'exerçait pas effectivement la guidance des troupeaux de ses clients-éleveurs de bétail.

- Il ressort en effet des déclarations de ses clients, prévenus non à la cause devant la cour de céans, entendus à l'audience du 10 octobre 2008 par le premier juge, qui en a exactement repris des extraits en page 24 du jugement a quo, que :
- le docteur LAMPO n'était pas le vétérinaire qu'ils avaient choisi pour assurer la guidance de leurs troupeaux,
- ils s'adressaient à lui pour leur fournir des médicaments moins chers ;
- ce n'était pas une question de liberté de choix du vétérinaire de guidance mais une raison économique qui les décidaient à faire appel au prévenu dont ils n'attendaient, en fait, pas d'informations, de conseils, de diagnostics, de surveillance ou de mesures de prévention, s'estimant parfaitement capable la plupart du temps et de se rendre compte par eux-mêmes, vu leur expérience, de ce dont leurs animaux souffraient et de ce qu'il convenait de leur donner comme médicaments (lire le procès-verbal de l'audience du 10/10/2008, C VA, p.279).

La circonstance que les responsables d'exploitation profitaient de ce que les médicaments qu'ils avaient commandés étaient livrés par le prévenu et non par son chauffeur habituel pour lui demander de « visiter » leurs animaux et de leur donner des conseils ne démontre pas que l'intéressé exerçait une guidance de leurs animaux ou les traitait après établissement d'un diagnostic, Il résulte de l'ensemble de ces considérations et des éléments matériels relevés, en outre et à juste titre, par le tribunal en pages 24 et 25 du jugement entrepris, tenus pour ici reproduits, que le prévenu n'était pas le vétérinaire de guidance des exploitations d'animaux auxquelles il fournissait des médicaments vétérinaires. (...)

En ce qui concerne la prévention G13

Il est reproché au prévenu LAMPO, à la prévention G13, d'avoir, à plusieurs reprises, entre le 1^{er} avril 2001 et le 26 août 2003, prescrit ou fourni des médicaments pour des animaux qu'il ne traite pas.

Le 1^{er} avril 2001 est la date de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000 portant des dispositions relatives à la guidance vétérinaire pris en exécution de l'article 6§2 de la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire instaurant le « régime » de la guidance vétérinaire.

Aucun fait antérieur à l'entrée en vigueur de cet Arrêté Royal n'est reproché au prévenu.

Dans le cadre de ses relations avec ses clients-responsables d'exploitations, le prévenu, n'étant pas le vétérinaire de guidance pour les motifs exposés ci-dessus, ne pouvait se prévaloir « des dérogations de la guidance vétérinaire », et notamment de la dérogation, prévue à l'article 5 §3 de l'Arrêté Royal du 10

avril 2000, relative aux trois sortes de médicaments qu'un médecin chargé de la guidance peut prescrire et fournir. Il semble d'ailleurs perdre de vue que, même en cas de guidance, ces médicaments ne peuvent être prescrits et fournis que sur base de l'évaluation globale du troupeau qu'il est tenu d'effectuer tous les quatre mois (mais qu'il n'a jamais prétendu avoir effectuée) et, le cas échéant, du diagnostic visé au paragraphe deux dudit article 5.

Le prévenu se trompe lorsqu'il affirme au premier juge, le 12 décembre 2008., que « Dans la guidance, on n'est pas obligé de faire un diagnostic, il faut savoir ce qu'il faut et donner les médicaments adéquats » (carton VA p.280), et lorsqu'il se retranche derrière la dérogation prévue à l'article 5 §3 de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000 pour expliquer le fait d'avoir fourni des médicaments vétérinaires sans traiter les animaux et pour une durée plus longue que celle d'un traitement.

N'étant pas vétérinaire, de guidance, il lui appartenait en effet de respecter le prescrit des articles 9 §1^{er} et 2 de la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire et 2 §1^{er} de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000 pris en exécution de ladite loi, lui imposant de :

- ne prescrire ou fournir à ses clients-exploitants des médicaments que pour les animaux qu'il traitait, après avoir posé un diagnostic et établi un traitement,
 - limiter le volume des médicaments ainsi prescrits ou fournis à ce qui était nécessaire à la prolongation du traitement instauré avec un maximum de cinq jours.
- L'absence de respect par le prévenu de ces dispositions est démontré à suffisance par :
- les déclarations des éleveurs entendus par le tribunal desquelles il ressort que le prévenu LAMPO leur fournissait des médicaments à la demande, sans diagnostic préalable et sans traitement ; qu'ils passaient ces commandes « à titre préventif », pour « le cas-où » ils constateraient eux-mêmes la nécessité de les administrer à leurs animaux.

- sa déclaration au premier juge que « le fermier peut avoir un stock de deux mois et il commande ce qu'il lui manque » (carton VA ,p.280).
 - la constatation faite par les enquêteurs de la présence dans les fermes des clients du prévenu de plusieurs exemplaires de médicaments provenant de chez lui.
- La prévention G13, dite établie dans le chef des prévenus par le tribunal, est, en conséquence, demeurée telle à l'issue des débats tenus devant la cour.

En ce qui concerne la prévention J17 :
 Cette prévention est mise à charge tant des éleveurs dont les noms y sont mentionnés que des prévenus appelants. Au prévenu LAMPO, il est reproché d'avoir prescrit des substances à effet hormonal ou anti- hormonal autres que celles visées aux §§ 1^{er} et 2 de l'article 3 de la loi du 15 juillet 1985 relative à l'utilisation de ces substances (entrée en vigueur le 14 septembre 1985), en l'espèce du Réceptal, du Dynolitic, de l'Oxytocine et de l'Estrumate, pour des animaux qui ne faisaient pas l'objet d'un traitement thérapeutique, seul cas où la prescription- de ces médicaments est autorisée par l'article 3 de ladite loi. Le prévenu LAMPO ne conteste pas avoir prescrit ces médicaments. N'étant pas vétérinaire de guidance, pour les motifs repris ci-dessus, le prévenu ne pouvait fournir ces médicaments aux éleveurs sur simple commande de leur part et donc sans avoir ad préalable posé un diagnostic et établi un traitement des animaux auxquels ils étaient destinés. Il ne pouvait pas davantage fournir à ces exploitants, comme l'enquête répressive révèle qu'il l'a fait, des médicaments en plus grand nombre que ce qui était requis pour la durée habituelle d'un traitement, fixée par le Roi à cinq jours (article 2 §1^{er} de l'Arrêté Royal du 10 avril 2000). Les perquisitions auxquelles les enquêteurs ont procédé chez certains clients des prévenus, éleveurs de bovins, ont permis de constater que plusieurs, d'entre eux détenaient certains des médicaments renseignés à la prévention 317 telle que limitée par le tribunal et la cour d'appel, de Liège et que ces médicaments leur avaient été fournis

par le prévenu LAMPO (tel est le cas des éleveurs JONCKEAU, NEUVILLE, DESERT, GOFFART, RAES, HENRY et PIERRE (Carton I B, p.52)).

Certains de ces médicaments étaient présents à l'état neuf et en plusieurs exemplaires ce qui démontre- que les fermiers les commandaient à titre préventif afin de se constituer une réserve pour le cas où eux-mêmes jugeraient de la nécessité de les administrer à leurs animaux, comme ils ont déclaré au premier juge qu'ils étaient capable de le faire.

La circonstance qu'à l'occasion de ses tournées de livraison il arrivait au prévenu d'examiner certains animaux à la demande du fermier et de lui donner des conseils ne démontre pas qu'il les traitait.

Il résulte de l'ensemble de ces considérations que la prévention 317 limitée dite établie par le tribunal est demeurée telle à l'issue des débats tenus devant la cour.

QUANT À LA PREVENUE SPRL LAMPO Pierre (actuellement dénommée SX. UNIVET) :

A bon droit et par de judicieux motifs que la cour adopte le tribunal a décidé que :

- la prévenue est pénalement responsable des infractions visées aux préventions A1 limitée, G13 et 317 limitée dites établies commises par le prévenu pour son compte,
 - le prévenu a commis ces infractions sciemment et volontairement,
 - et que le prévenu, compte tenu de sa fonction de gérant unique de la société prenant seul les décisions utiles ou nécessaires à son bon fonctionnement et à la poursuite de son objet social, devait être condamné en même temps qu'elle.
- De la circonstance que c'est le prévenu, personne physique, qui a posé les actes constitutifs des infractions visées auxdites préventions il ne se déduit pas que celles-ci ne sont pas fondées dans le chef de la prévenue dès lors que ces infractions ont été perpétrées pour son compte par son gérant-personne physique.

(...)

Déchets médicamenteux des détenteurs, la position des praticiens est claire !

Rappel du dossier

Le Guide Sectoriel établi par Codiplan et contrôlé par des organismes de certification indépendants comme AIB Vinçotte, prévoit la possibilité pour les détenteurs de bovins d'éliminer leurs déchets médicamenteux :

- o soit par une société agréée dans la collecte des médicaments (déchets dangereux), ce qui est payant mais la voie légale
- o soit par son vétérinaire d'exploitation, ce qu'ils estiment moins onéreux pour les détenteurs mais... est illégal.

Interpellés par l'UPV, ces organismes confirment leurs exigences, **au risque de mettre en porte à faux les praticiens.** Voilà les vétérinaires transformés, à leur insu de leur plein gré, en «collecteurs de déchets agréés».

Confronté à cette position bien tranchée, le CPR a souhaité obtenir l'avis de ses membres sur les 2 actions possibles :

- Rester sur la position légale actuelle. Nous ne sommes en aucun cas des «collecteurs de déchets». Voir la législation du 30 juin 1994 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux déchets d'activités hospitalières et de soins de santé (M.B. 03.09.1994)



<http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/decat010.htm>

- Ou
- tenter d'obtenir une modification de la législation permettant aux confrères de proposer un service de ramassage des déchets qui seraient ensuite éliminés par le collecteur agréé du vétérinaire

Les résultats

Nombre de réponses : 227

1. Je souhaite conserver la situation actuelle : nous ne sommes

pas agréés comme «collecteurs de déchets» et mes clients doivent s'adresser un service de collecte des déchets médicamenteux à mes clients.

78.9% : [oui](#)
 21.1% : [non](#)

2. Je souhaite une modification de la législation permettant aux confrères de proposer un service de ramassage des déchets qui seraient ensuite éliminés par le collecteur agréé du vétérinaire.

26.7% : [oui](#)
 73.3% : [non](#)

C'est ainsi très clair !
Nous ne sommes pas des collecteurs de déchets ET nous ne voulons pas le devenir !

En attendant, SOYEZ PRUDENTS et réfléchissez bien avant de signer un document pour vos clients... « La collecte et le transport de déchets de classe B2 sont soumis à agrément préalable » (Ch IV, Art. 11. du 30 juin 1994)

Pour le CPR,
 Bernard GAUTHIER
 Président

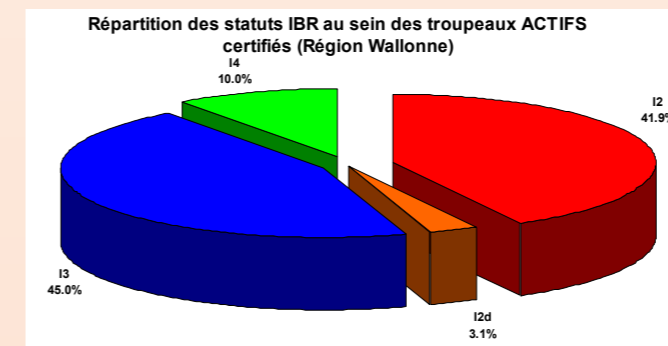
IBR , le point de la situation au 01 janvier 2014

Veillez trouver ci-dessous les tableaux IBR obtenus via notre confrère Jean Yves Houtain de l'ARSIA.

Nombre de troupeaux actifs avec >= 1 bovin						
	Total	Naisseur	Autres			
1 ^{er} - Non certifiés -	29	2.7%	30	0.4%	243	22.1%
1 ^{er} - A réglementation	54	0.5%	37	0.4%	27	2.3%
Total NON certifiés	83	3.2%	67	0.8%	270	24.8%
2	4 228	40.5%	5 887	37.0%	354	
3a	318	3.0%	273	2.6%	45	
3	4 541	43.5%	4 750	40.7%	731	
4	1 012	9.7%	683	5.5%	179	
Total certifiés	10 087	97.0%	12 086	89.2%	985	75.4%
Total	10 442		12 343		1 059	

On constate ainsi :

- 3.3% des troupeaux sont NON certifiés(11)
- Dans ces troupeaux 11, seuls 0.8% sont des naisseurs, le reste étant probablement des purs engraisseurs
- Plus de la moitié des troupeaux sont indemnes



De belles évolutions sont attendues !

- De plus en plus de I2 se sont assainis grâce à l'hyperimmunisation et sont maintenant I3
- Le % de troupeaux perdant leur statut indemne est en constante réduction, preuve de la réduction de la pression d'infection.
- Le statut I4 semble plus résistant que les I3....probablement par une sensibilisation plus grande aux mesures de biosécurité. Ils ont ainsi 5 fois moins de risques de s'infecter que les I3 !

Enfin, l'Avenir passera par l'ultime étape : l'ERADICATION complète de l'IBR.

Quand ? On parle de 2017

Comment ? par un renforcement des contraintes sur les I2

- Bilans sanguins obligatoires
- Blocage des animaux gE+
- Restriction de commerce
- Vaccination par le vétérinaire d'exploitation...
-

Vous le voyez...l'avenir s'annonce sombre pour les I2....Ne tardez plus et agissez !

Pour le CPR,
 Bernard GAUTHIER

PS : un grand merci à Jean-Yves Houtain.

VT Surfing

Si vos clients ne sont pas de bonne humeur en 2014...

Pour le 31 mars 2014, les éleveurs wallons auront obligation de clôturer les zones de baignade et les zones amont.

Pour le 31 décembre 2014

- tous les sites Natura 2000 et les zones vulnérables « nitrates » ont dû y passer (sans aucune distinction de catégorie de cours d'eau !)

- les classés et navigables sur tout le reste de la Région Wallonne.

Parallèlement à cet AGW normatif, un AGW indemnité a été pris : des subventions sont octroyées à hauteur de 1€ 65 le m courant, plafonné à 75 % des coûts réels (matériel + MO).

Donc pas les non classés... dans un premier temps...Ensuite, il restera "juste" à travailler sur les milliers de kilomètres de non classés hors Natura...



Forum d'automne Rtvol

Ce jeudi 14 novembre dernier, les membres et/ou sympathisants du réseau Rtvol se sont retrouvés pour notre forum d'automne dans les locaux de l'AWE à Ciney. Cette édition était dédiée à un sujet d'actualité

Mammites : innovation en diagnostic de laboratoire, suivi des antibiorésistances, optimisation de l'accès aux données d'élevage. Quels enseignements pour le praticien?

Tout d'abord, Edouard Reding de l'AWE nous a présenté l'interface disponible sur "MyAWE.net", qui permet après acceptation de l'éleveur d'avoir accès aux données d'élevage de nos clients (tels que inséminations, résultats des contrôles laitiers, possibilité d'y intégrer la gestion de la ration, etc.) et d'utiliser celles-ci selon les besoins individuels grâce à différents filtres et outils (individuel/troupeau)... Une bonne source de données dans le cadre du suivi de troupeau... N'hésitez pas à demander plus d'informations directement auprès d'Edouard Reding via ereding@awenet.be.

Ensuite notre consœur Anne-Sophie Rao de la Faculté de Médecine Vétérinaire nous a présenté le projet "Mammiscan". Objectif déclaré: augmenter le recours au diagnostic bactériologique sur le terrain et améliorer la praticabilité du test lors de mammite bovine, et donc contribuer à l'usage raisonné d'antibiotiques. L'étude vise notamment à caractériser la prévalence de quatre agents infectieux contagieux responsables de mammites en Wallonie, à savoir *Staph. aureus*, *Streptoc. agalactiae*, *Mycoplasma bovis*, *Streptoc. uberis* via des analyses trimestrielles sur lait de tank par PCR. Par ailleurs, un dépistage individuel par PCR en temps réel (*pathoproof*) est réalisé sur certaines vaches. Le tout fait l'objet d'un suivi dans le temps pour observer l'évolution de la situation et la corrélation avec l'application des conseils apportés suite à l'audit initial. Cela permettra à terme d'hierarchiser la rentabilité des différents conseils apportés.

La méthode d'analyse par PCR est proposée par le Comité du Lait par le biais d'une prescription ouverte du vétérinaire.

Cela veut dire que c'est une procédure simplifiée (un mail suffit) mais mise en place pour maintenir le vétérinaire impliqué dans la démarche, même lorsque celle-ci est initiée par l'éleveur. Les avantages de ce test sont le ramassage des échantillons (soit directement lors du contrôle laitier, soit via un technicien qui se déplace lorsque le TCT>300.000) et la rapidité de la réponse (24h), pour un coût d'environ 20€ par échantillon (à partir de 5 échantillons groupés).

On peut également relever que ce test recherche directement le matériel génétique de 16 agents infectieux différents. Il est donc efficace même lorsque ces agents sont déjà morts dans le lait (suite à un traitement ou le transport par exemple) ou lorsqu'il n'y en a pas assez pour permettre une culture classique. La PCR a ainsi une sensibilité élevée et une spécificité plus faible (plus de faux positifs puisque la moindre trace d'ADN rend l'échantillon positif) en comparaison avec la mise en culture classique caractérisée par une sensibilité plus faible mais une haute spécificité (peu de faux positifs). Cela rend les deux méthodes complémentaires dans certains cas... Ici aussi, n'hésitez pas à contacter Anne-Sophie si vous avez des éleveurs motivés qui voudraient participer à l'étude toujours en cours : asrao@ulg.ac.be.

Dans la foulée de la journée de la *Société de Buiatrie Francophone Belge*, le sujet des antibiorésistances a une nouvelle fois intéressé les quelques 55 participants présents. Notre confrère Marc Saulmont de l'ARSIA a exposé les données issues des analyses bactériologiques de l'ARSIA. Les données obtenues entre 2005 à 2012 ont fait l'objet d'interprétation statistique (principalement par Jean Bughin désormais pensionné – donc, merci à lui). Soit dit au passage que nous parlons de 20.000 antibiogrammes, ce qui est une bonne base de données certes, mais illustre bien la nécessité de stimuler la réalisation de ce genre d'examen complémentaire sur le terrain : en effet ces 20.000 antibiogrammes représentent à peine un seul examen par élevage wallon par an ! Les résultats concernant les antibiorésistances développées au cours des années vous sont parvenus dans le *Rapport d'activités et résultats de l'ARSIA – Edition 2013*. La lecture de ces résultats nous permet aussi de raisonner en tenant compte des recommandations de l'AMCRA concernant le choix de la molé-

cule à utiliser pour le traitement des mammites.

Au niveau du laboratoire, il y a aussi du nouveau : l'ARSIA réalise désormais l'identification bactérienne à l'aide de la technique spectrométrie de masse (*MALDI TOF*). Cette technique appliquée à des isolats frais après culture permet une réponse en moins de 3-5 jours dans la majorité des cas ! Aussi, les antibiogrammes réalisés incluent dorénavant des associations de molécules que l'on trouve dans les spécialités disponibles sur le marché belge. Et toujours à un tarif défiant toute concurrence, notamment par rapport à la situation chez nos voisins français... Donc, à nos prélèvements !

Avant de clôturer la soirée autour d'un repas, Léo nous a présenté les résultats d'un sondage mené auprès des visiteurs de la Foire de Libramont 2013 en initiative commune de l'UPV et la Faculté. Les personnes interrogées étaient priées de citer spontanément trois mots leur venant à l'esprit lorsqu'on leur parlait de *mammite* d'une part, et d'*antibiotiques en élevage* d'autre part (voir article dans ce journal). Les sondés ayant été catégorisés selon leur rapport au monde de l'élevage (*éleveur laitier, éleveur non-laitier, professionnel de l'élevage, grand public*) leurs réponses ont été représentées dans des nuages de mots, la fréquence de la réponse étant illustrée par la taille de la police.

Nous souhaitons impliquer notre réseau Rtvol dans l'analyse de ces nuages et l'interprétation des différences de perception qu'ils mettent à jour.

Ensemble, nous avons donc relevé certains points mais une analyse plus approfondie de ces nuages fera l'objet d'une communication par ailleurs.

Merci à *Boehringer Ingelheim* pour leur soutien au Rtvol et à tous d'avoir participé à ce Forum d'automne.

Si ce n'est pas encore fait, n'hésitez pas à vous inscrire au réseau en envoyant un mail à rtvol-subscribe@upv.be pour participer activement à l'échange d'informations et de cas intéressants concernant la santé des vaches laitières !

Aussi, si vous avez des suggestions de sujets pour le prochain forum, faites le savoir !

Pour le Rtvol,
Gregory Schoonbroodt

BVD, Objectif : 01 01 2015 !

Alors que la dernière phase de la lutte IBR se profile à l'horizon 2017, la lutte contre le BVD est, **pour l'instant**, annoncée au 01 janvier 2015...soit moins d'un an !

Et contrairement à la lutte IBR qui a commencé dès 2007 par une phase "volontaire" de 5 ans, soit jusqu'au 01 janvier 2012, le plan de lutte BVD, tel que prévu actuellement, sera directement obligatoire pour tous.

Dominique Bonnevie vous a déjà expliqué, dans les Veterinaria n° 5 et 8 de 2013 (téléchargeable sur le site www.upv.be) les points majeurs du futur AR BVD, comme les contraintes de dépistage ou contraintes commerciales sur les IPI.

Toutes des notions auxquelles nous devons nous habituer ...

Par exemple, les définitions de statut : dans un premier temps, **statut par animal** plutôt que par troupeau :

- **IPI** : si virologiquement positif... ou si mère IPI
 - impression d'un Document Identification ...avec vignette noire
 - Quarantaine obligatoire, plus de pâture, pas de commerce sauf abattoir ou euthanasie
- **Suspect d'être IPI** : si résultat ininterprétable, ou si mère d'un avorton viro +...

- Animal bloqué (Abattoir) en attendant un recontrôle...
- **Non IPI après examen** : si résultat viro -
- **Non IPI après descendance** : vache avec au minimum un veau testé viro -
- **Inconnu** : tout bovin après le 01-01-2015.

Bref, la lutte s'annonce intensive dès le début ! Alors soyez proactifs et sensibilisez vos clients dès à présent ...

Pour le CPR, Bernard GAUTHIER



Couvercle à charnière : pas de risque de perdre le capuchon



Bouchon étanche intégré au couvercle : ralentit l'hydrolyse du fil dans le boîtier et donc sa résorption prématurée



Emballage individuel hermétique : feuille aluminium résistante et feutrée de PPE sur la face interne pour une conservation et étanchéité à l'air et à l'humidité parfaite.



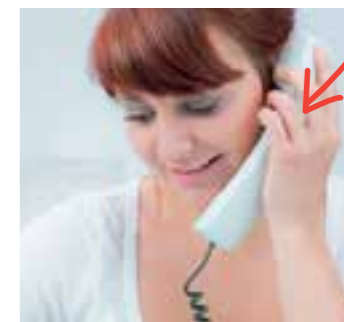
Bandelette de pointillés en relief antidérapante : ouverture facile dans le respect de l'hygiène et la stérilité



Matière première sélectionnée sur base de critères les plus exigeants



Service sur mesure : une équipe dynamique et motivée, toujours à l'écoute de vos besoins



... les détails font la différence



Prodivet
pharmaceuticals

www.prodivet.com



GTV 2014 REIMS

Les examens complémentaires, atouts du diagnostic et de la prescription raisonnée.

Les Journées Nationales des GTV en chiffres :

- 3 journées complètes les 21, 22 et 23 mai 2014
- + 115 conférences réparties en 20 ateliers thématiques
- + 35 conférences en salle plénière sur des enjeux majeurs
- + 95 intervenants spécialisés reconnus dans leur domaine
- = l'assurance du choix d'un programme sur mesure répondant à vos attentes !



Programme complet sur le site www.upv.be.

Aperçu des conférences

En plénière, le mercredi matin

⇒ Examens complémentaires réalisables en exploitation avec du matériel conventionnel :

- **Urine :**
 - Analyses d'urine chez le veau : un moyen d'optimiser diagnostique et traitement - Guillaume BELBIS (ENVA)
 - Analyses d'urines de la vache : beaucoup d'informations pour un faible coût - Bertrand GUIN (SNGTV)
- **Sang :**
 - Analyses de sang chez le veau

- Bertrand GUIN (SNGTV)
- Analyses de sang chez l'adulte
- Marc AUBADIE-LADRIX (SNGTV)

▪ **Ectoparasites** - François COUROUBLE (SNGTV)

⇒ Examens complémentaires réalisables en exploitation avec du matériel moins conventionnel :

- Lactate, gaz du sang - Hugues GUYOT (Université de Liège)
- L'organisation de la voiture et réalisation d'examen complémentaires - Hugues GUYOT (Université de Liège)
- Gestion automatisée de la santé : l'informatique embarquée dans la vache : bolus, puces, thermomètres - Sylvie CHASTANT-MAILLARD (ENVT)

Pas de voyage groupé cette année vu la proximité !

Lieu de chute du groupe belge : dans le centre à 500 m du Palais des Congrès et en travaux jusque mars 2014, nous bénéficierons d'un hôtel «neuf» type art-déco! <http://www.hotel-cecyl.fr/index.php>. RDV le mardi 19 à 20h00 pour partager un repas et une soirée conviviale au Latino bar, situé à 50m de l'hôtel. Bloquez déjà vos dates et réservez vos chambres à upv@upv.be

Pour le CPR,
Bernard GAUTHIER

Leurs mots pour la mammite et les antibiotiques en élevage...

Dans le cadre de la 79^e édition de la Foire de Libramont, du 26 au 29 juillet 2013, l'Union Professionnelle Vétérinaire disposait d'un stand dans le hall 3 avec comme objectif de rencontrer les différents publics visitant la foire (éleveurs, professionnels et grand public) pour communiquer autour de la profession vétérinaire, avec le slogan "Élevage bien accompagné = rentabilité et qualité", déclinaison de la campagne "Vétérinaire rural, bien + qu'un vétérinaire" initiée en 2011.

La tenue de ce stand a été rendue possible par l'intervention de différents partenaires : Zoetis et Boehringer-Ingelheim, la Région Wallonne et la Province de Luxembourg ainsi que la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège. Outre les affiches porteuses de nos slogans, différents outils de communication ont été employés pour entrer en contact avec les visiteurs : des ballons pour les enfants, un quiz de 6 questions dotés de nombreux prix, des prospectus et quelques boissons...

La réalisation du quiz a été l'occasion de demander aux participants de répondre de façon spontanée à ces deux questions

:"Donnez par ordre d'importance, les 3 mots auxquels vous pensez lorsqu'on vous parle de *Mammite* et *Antibiotiques en élevage*". Les participants étaient informés que leurs réponses seraient traitées de façon anonyme pour la création d'un "nuage de mots" (représentation graphique de l'importance accordée aux mots) autour de ces deux questions qui préoccupent les vétérinaires.

Ce projet, porté par la Clinique Vétérinaire Universitaire, Département Clinique des animaux de Production et l'UPV, s'inspire de la création de nos confrères de la M-team de la Faculté Vétérinaire de Gand.

552 formulaires ont été collectés (Figure 1, le questionnaire), parmi lesquels 460 sont exploitables pour la création des nuages de mots. Il faut noter que les formulaires ont été administrés par une vingtaine de personnes différentes (étudiants vétérinaires jobistes, assistants de la faculté, membres des comités de l'UPV et représentants de nos partenaires pharmaceutiques). La réalisation du questionnaire (dont le quiz) était un prétexte pour eux d'entrer en conversation avec le visiteur pour faire connaître le métier de vétérinaire, mais ils avaient

comme consigne de débiter par les réponses aux deux questions en tâchant de ne pas influencer les répondants. Les répondants ont dû également se classer dans une des catégories suivantes : Eleveur laitier, Eleveur non laitier, Professionnel de l'élevage, Grand public.

Chaque questionnaire a été encodé dans un fichier commun. Chaque réponse a été encodée selon son classement spontané par les répondants, comme premier, second ou troisième mot. Après avoir uniformisé l'orthographe des mots, nous avons décidé de simplifier le nombre de mots d'une part et de créer des classes homogènes avec un poids numérique suffisant, nous avons regroupé certains mots selon un synonyme commun. Ainsi, dans le cadre du nuage de mot *mammite*, nous avons regroupés par exemple sous le mot *Antibiotique* les mots : tubes, tubes de traitement, Cephrin et antibiotiques. Sous le mot *Pertes économiques*, nous avons rassemblé : pertes économiques, perte financière, perte de rendement (Annexe I). Dans un second temps, chaque synonyme s'est vu attribuer un poids relatif à sa place respective dans les proposi-



tions des répondants. Ainsi, lorsque le mot sortait en première position, il était dupliqué deux fois, en seconde position, une fois. A tout instant, la catégorie socio-professionnelle du répondant a été conservée. Nous avons pu éditer des listes de mots par catégorie afin de les comparer. Puis, à l'aide du programme en ligne TagUL™ (<http://www.tagul.com>) nous avons édité un nuage de mot par classe d'analyse (Figure 2) en choisissant 4 polices d'affichages, 4 couleurs distinctes et une seule orientation angulaire des mots.

Certains mots ont été retirés du nuage, car ils représentaient un synonyme direct du mot proposé, ou encore n'apportaient pas vraiment de nuance dans le nuage. Ainsi, pour le mot *mammite*, nous avons pris la liberté de supprimer les mots suivants : Vache, Trayon, Maladie, infection, Mamelle, Pis. Nous avons par contre laissé *inflammation*, parce que ce mot était cité en même temps que *infection*, donc dans un sens différent. Dans le même esprit, pour la synthèse sous forme d'un nuage de mot de *antibiotiques en élevage*, nous avons pris la liberté de supprimer les mots suivants : médicament, maladie, infection. Plutôt que de nous livrer nous-mêmes à l'interprétation de ces résultats, nous avons posé les deux questions suivantes à différents interlocuteurs :

1. Quelle est votre ressenti face aux mots mis en évidence et en particulier les différences entre les publics cibles ?
2. Face à ces résultats, quelles actions voudriez-vous entreprendre ou conseiller aux vétérinaires et aux éleveurs ?

Les réactions des personnalités autour de cette question

Prof. Jeroen Dewulf, Professeur d'épidémiologie, Université de Ghent, président de l'AMCRA

1) Ma première impression du premier nuage est qu'il subsiste peu de différences entre les différents groupes de répondants, en dehors du groupe des éleveurs laitiers. Dans ce groupe les aspects relatifs à la Qualité du lait sont peu proéminents en regard des pertes économiques, qui sont moins citées par les autres groupes. Le relatif équilibre entre les réponses des éleveurs laitiers me paraît logique vu qu'ils connaissent bien la mammite et perçoivent sa réalité multifactorielle. Finalement j'ai l'impression que chez les éleveurs laitiers, on note davantage de mots relatifs à la prévention et aux solutions du problème, là où les autres mettent l'accent sur la maladie en elle-même et les causes éventuelles du problème.

Concernant les antibiotiques, les différences apparaissent beaucoup plus clairement entre les groupes, avec des éleveurs laitiers focalisés sur "délai d'attente". Cela démontre clairement cette préoccupation lorsqu'ils doivent utiliser des antibiotiques. Par

ailleurs ce groupe connaît (malheureusement) aussi bien les céphalosporines que les pénicillines. Dans le groupe laitier l'antibiorésistance n'apparaît presque pas là où elle est très présente dans les autres groupes. Cela nous permettrait de croire que soit les éleveurs ne connaissent pas bien le problème, ou ne souhaitent pas l'aborder (mon choix ira pour la seconde proposition). Typiquement les éleveurs identifient les antibiotiques comme nécessaires là où les autres groupes ne le voient pas de cette façon.

- 2) Le résultat des éleveurs laitiers sur les antibiotiques nous montre qu'il y a beaucoup à faire pour expliquer que le risque de résistance aux anti-microbiens est bien réel et qui suppose plus que le simple délai d'attente. Il serait opportun de leur montrer les résultats du grand public pour leur montrer comment le grand public perçoit certaines problématiques.



Nuage éleveur laitier

Prof. Christian Hanzen, professeur de Thétiogénologie, Université de Liège, président de l'Observatoire de la santé mammaire

1. D'une manière générale, le public est conscient des effets sur la qualité du lait, associe la pathologie à une inflammation et par conséquent et sans doute normalement dans leur esprit, aux antibiotiques voire au manque d'hygiène. Un germe est bien présent dans les esprits (E.Coli). La symptomatologie est caractérisée par un signe (les matons). Le mot cellules est fréquemment cité mais on ne sait pas s'il l'est dans le contexte d'un signe d'appel voire de pénalité ou d'un mécanisme de défense. Ces quelques mots prioritaires confirment la vue classique que l'ensemble des répondants ont de la mammite. Observant les réponses des visiteurs (non professionnels c'est à dire ni éleveurs, ni vétérinaires), on voit apparaître en plus des mots déjà cités dans le nuage général le mot vétérinaire. Pour le grand public, la pathologie est soignée par l'homme de l'art. On mesure bien la différence entre un supposé et une réalité. En ce qui concerne les éleveurs laitiers, ils identifient bien la mammite à un manque de revenus (pertes économiques, perte de production), une symptomatologie (matons, inflammation, cellules, gros quartier) et aux

conséquences de son identification (Soigner, Traitement, échec). Le mot qualité du lait a par contre disparu. Il ne constitue vraisemblablement pas une priorité pour les éleveurs en cette matière.

On est quelque peu surpris de retrouver pratiquement les mêmes mots pour les professionnels du secteur (supposés être majoritairement des vétérinaires) que ceux utilisés par les visiteurs : qualité du lait, cellules, inflammation, avec un accent plus spécifique en rapport avec leur activité de diagnostic et de traitement à savoir matons et antibiotiques. Le mot hygiène est quant à lui plus fréquemment cité que chez les éleveurs laitiers. L'association avec E Coli semble nette. On peut être surpris de ne pas voir citer des mots plus professionnels comme cliniques, subcliniques, contagieuses, environnementales.

D'une manière générale, les divers publics sont davantage conscients des conséquences (pertes économiques) des manifestations et des traitements potentiels (surtout antibiotiques). Le germe est LE responsable. Les éleveurs, pas plus d'ailleurs que les vétérinaires, ne semblent remettre en question leurs pratiques.

2. Cette enquête semble démontrer que les idées évoluent mais très lentement. Le concept germe-pathologie-antibiotique est encore parfaitement ancré dans les esprits. L'approche restera individuelle tant que la prise de conscience d'une approche de troupeau (à savoir les pratiques, l'environnement et le contrôle régulier de la situation) ne sera pas davantage adoptée.

Aussi pour les éleveurs doit-on continuer et de manière aussi fédérée que possible (éleveurs, techniciens, vétérinaires) à vulgariser, à leur faire prendre conscience que les pertes ne sont pas une fatalité (il est paradoxal de constater qu'ils ont conscience des pertes mais ne sont pas toujours prêts à mettre en place sur la durée les changements qui s'imposent : à ce titre une approche consensuelle est indispensable : pourquoi ne pas organiser une journée de rencontre entre représentants des vétérinaires, éleveurs, laitières et techniciens ?).

En ce qui concerne les vétérinaires, je plaide une fois encore pour intensifier avec les plus motivés une formation aussi spécialisée que possible à une approche globale. Il faut de plus en plus distinguer la première ligne (délivrer des antibiotiques et assurer leur utilisation aussi rationnelle que possible) et la deuxième ligne centrée sur l'analyse du problème. Les données disponibles, les moyens de leur analyse sont en place. Il nous faut les valoriser auprès de confrères motivés disposant de prérequis suffisants.



Pr. P. Lekeux professeur de physiologie, ex doyen de la faculté vétérinaire, université de Liège

1. Mammite: Je suis très surpris que les visiteurs parlent d'inflammation, de cellules, de matons. J'avais l'impression que le public était hermétique à ce langage. Antibiotiques: Je demeure très surpris que le public ne réagisse pas plus négativement (peur, résistance, toxicité pour l'homme, perturbation de la fabrication des fromages, ...)
2. Mon avis serait de se laisser moins influencer par le lobbying pharmaceutique et la facilité et d'œuvrer vers une prévention immunologique ou hygiénique, avant que les législations européennes ne l'imposent. Mais cette suggestion n'est pas influencée par ces résultats.



Nuage Visiteurs

Pr. Simon Dufour, professeur de pathologie/microbiologie, Directeur Scientifique du réseau canadien de recherche sur la mammite bovine. Faculté de Médecine vétérinaire, Université de Montréal.

1. **Nuage mammite :**
L'aspect qui me frappe le plus est l'importance relativement moindre donnée au mot "qualité du lait" dans le nuage éleveur laitier (vs. nuages professionnels et visiteurs). Cela suggère peut-être une certaine compartimentation de l'industrie laitière (i.e. production vs. transformation laitière). Pour beaucoup d'éleveurs, le lait disparaît comme par magie plusieurs fois par semaine et ceux-ci semblent donc difficilement faire les liens entre les problèmes et succès à la ferme et la qualité des produits vendus aux consommateurs. Pour les visiteurs et les professionnels, cependant, l'aspect qualité du produit est un aspect central. À ce sujet, il serait intéressant de comparer le nuage de mots des éleveurs à celui d'un groupe de transformateurs laitiers.
Bien entendu, les éleveurs mettent beaucoup plus d'emphasis que les autres groupes sur les pertes économiques. Ces pertes économiques sont, cependant, certainement reflétées en bonne partie aux consommateurs (i.e. le grand public paie plus cher le lait puisque celui-ci est plus coûteux à produire), ceux-ci devraient donc également s'en inquiéter.
Au-delà de ces points précis, je vois assez peu de différences entre les nuages de mots. Je suis quand même un peu surpris du nuage de mots des

visiteurs qui semblent beaucoup plus informés que ce à quoi je m'attendrais de la part de visiteurs "grand public". Finalement, je ne suis pas étonné (mais tout de même un peu déçu) de noter des mots comme "malchance" et, surtout de ne pas voir dans ces nuages un énorme "contrôle" ou "pratiques de gestion" (surtout du côté des éleveurs et professionnels du secteur). Je note tout de même un timide "prévention"... Tout n'est donc pas perdu!

Nuage antibiotique :

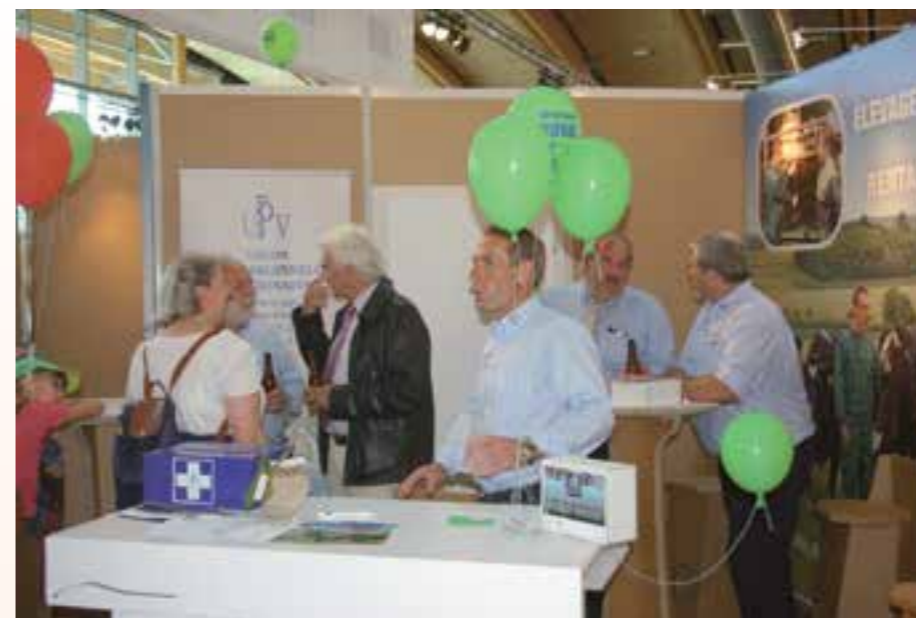
Nuage antibiotiques en élevage : La différence entre éleveurs et visiteurs est très intéressante, alors que dans le nuage éleveur les mots *nécessaire*, *guérir*, *indispensable* ressortent, du côté visiteurs antibiotiques en élevage inspire plutôt les mots *antibiorésistance*, *excès*, *parcimonie*, *néfaste* et *danger*. Finalement, le nuage de mots des professionnels semble beaucoup plus mitigé (e.g. *nécessaire* vs. *antibiorésistance*, *guérir* vs. *raisonné*, *excès* vs. *parcimonie*). Dans tous les cas, le vétérinaire semble être identifié par tous comme un joueur clé dans l'utilisation des antibiotiques en élevage.

2. Je crois qu'il reste beaucoup de travail de sensibilisation à faire auprès des éleveurs afin de leur faire réaliser l'impact de leur gestion sur la santé de la glande mammaire de leur troupeau. Pour beaucoup, une augmentation de la concentration des cellules somatiques du lait ou de l'incidence de mammite clinique sont perçus comme des événements aléatoires (i.e. une malchance). Pourtant, de nombreux éleveurs arrivent à « faire leur chance » et à contrôler ces événements. Pourquoi n'avons-nous (i.e. les intervenants-chercheurs-vétérinaires) toujours pas réussi à vendre le *10 points control plan* (qui date maintenant de plus de 20 ans)? Pourquoi ne voyons-nous pas dans le nuage de mots des mots comme gants, désinfection des trayons, monitoring, réforme? Je crois que nous devrions peut-être d'abord évaluer et tenter d'influencer les croyances des éleveurs. Nous devons les convaincre que la mammite ne se produit pas de manière aléatoire, mais est bien le fruit d'une suite d'événements déterminés par leurs décisions de gestion et que ces événements peuvent être adéquatement contrôlés avec les connaissances actuelles et possiblement même en réduisant l'utilisation d'antibiotiques (plusieurs éleveurs y arrivent déjà d'ailleurs). Aussi, il serait important de sensibiliser les éleveurs à l'impact de la mammite et de leurs pratiques de gestion sur la qualité des produits laitiers livrés aux consommateurs. Par exemple, le nuage de mots *antibiotiques en élevage* des visiteurs semble indiquer une certaine inquiétude de la part du grand public sur ce sujet. Dans ce cas, on pourrait se demander s'il s'agit d'un manque d'information de la part du grand public ou d'un réel

problème en élevage. Mais il s'agit néanmoins d'une situation alarmante puisque nos *clients* mettent en doute la qualité de notre produit. Nous avons la chance de travailler avec un produit nutritif, *santé* et qui constitue une excellente source de réconfort :-). Ce sont ces attributs qui permettent aux produits laitiers de se tailler une place malgré la compétition des boissons gazeuses et énergétiques qui sont pourtant beaucoup plus sexy et qui bénéficient de budgets marketing de beaucoup supérieurs. Les éleveurs laitiers se doivent donc d'être extrêmement proactifs et novateurs dans leur gestion des antibiotiques en élevage afin de préserver la confiance du grand public et cette "image de marque" développée au fil des ans. Je crois que les vétérinaires pourraient jouer un rôle clé afin de bien épauler les éleveurs dans une telle démarche.

M-team, équipe de vétérinaires-chercheurs sous la direction du Prof. Sarne de Vliegheer, clinique ambulatoire bovine, Département de reproduction, Université de Gand

1. L'ensemble des groupes semble bien informé sur la réalité de la mammite. Le Bien-être animal est une donnée importante pour la recherche concernant les mammites, pourtant c'est une donnée peu rappelée par les différents nuages. La qualité du lait est anormalement peu présente chez les éleveurs. Les éleveurs sont totalement orientés sur le délai d'attente, alors que les autres professionnels sont préoccupés par l'antibiorésistance. Les antibiotiques demeurent nécessaires pour les fermiers, mais leur inquiétude va rapidement au prix et aux conséquences économiques de leur utilisation. Cela contraste énormément avec l'avis des professionnels ou du public qui perçoit davantage les risques liés aux résidus que les pénalités économiques que perçoit l'éleveur. Il est intéressant de voir que l'ensemble des groupes associe régulièrement hygiène et mammite.
2. De notre point de vue, nous devrions informer les éleveurs sur les effets délétères de la mammite sur la qualité du lait. Et pas simplement sur l'élévation des concentrations cellulaires, mais aussi sur la modification du lait. Le meilleur lait devrait être le leitmotiv, en encourageant encore davantage les éleveurs qui ont un bon lait par des primes spécifiques des laiteries. L'augmentation de l'information relative à l'antibiorésistance chez les éleveurs est une mission importante qu'il faudra mener, car livrer un lait de qualité n'est pas toujours synonyme d'une lutte contre l'antibiorésistance. Il paraît indispensable de mentionner que malgré une vision divergente entre éleveurs et vétérinaires sur le sujet, le consommateur semble très informé de cette problématique, il y a donc un vrai enjeu non seulement d'une meilleure santé mammaire en



termes économiques, mais également en terme d'image du lait.

Prof. Daniel Bodson, Unité d'anthropologie et de sociologie au Département des sciences politiques et sociales, Université de Louvain

1.1. Mammite

Les nuages visiteurs et professionnels mettent surtout en avant « qualité du lait et inflammation ». L'addition des deux sous-échantillons explique que ce sont ces deux mots qui émergent dans le nuage « général ». Ces deux mots expriment un souci de qualité de produit et de satisfaction du consommateur pour le premier et de l'animal et de son état de santé pour le second. On voit donc que les visiteurs et les professionnels non laitiers raisonnent à partir d'une logique davantage centrée sur la distribution d'un produit de qualité et sur le bien-être animal que les laitiers. Les visiteurs et les professionnels non laitiers raisonnent de façon plus large en intégrant des conséquences non immédiates peut-être (qualité du produit, bien-être animal) mais qui peuvent s'avérer problématiques à termes pour l'image de la profession. Par contre, chez les laitiers, ce qui préoccupe d'abord, c'est la perte économique immédiate qui renvoie au souci de rentabilité de l'exploitation. On raisonne à courte vue, à partir de la production de son élevage et dans le cadre restreint de l'exploitation, avec une nécessité de soigner « vite » par antibiotique pour perdre le moins possible d'argent à la vente du lait.

1.2. Antibiotiques

Nécessaire, guérir et prix sont dans l'ordre les trois mots les plus cités en général. Nécessaire est un impératif relevé massivement par les professionnels, laitiers ou non alors qu'il n'est que modestement évoqué par les visiteurs. Chez ces derniers on trouve en premier pénicilline puis

guérir. Il est intéressant de remarquer l'association antibiotique-pénicilline, le mot pénicilline n'étant plus employé (du moins je le pense) que par les plus de 50 ans chez les non professionnels. Si je ne me trompe pas, ce mot nous renseigne donc davantage sur l'âge des visiteurs que sur autre chose.

Guérir est plus important chez les visiteurs et les professionnels non laitiers, et modeste chez les laitiers. L'association antibiotique et guérir (faible) chez les éleveurs indique encore une fois que le souci principal n'est pas la santé de l'animal, (ainsi, « antibiotique-résistant » n'apparaît quasi pas alors qu'il est bien présent chez non laitiers et chez les visiteurs). Par contre, l'association *délai d'attente*, « premier cité », *nécessaire* et *prix* montre que la préoccupation est ici encore liée à la gestion de l'exploitation, gestion qui est pensée en termes de « temps-argent » autrement dit de rentabilité. C'est chez les professionnels non laitiers que les mots « raisonné » et « contrôles » sont les plus présents, plus que chez les visiteurs. En outre, on voit également le mot « antibiorésistant », ces trois mots indiquent une préoccupation de la part de ces professionnels que l'on ne retrouve pas chez les laitiers.

2. Je suis perplexe. Ces résultats - d'après moi - nous montrent un groupe professionnel qui vit et travaille « le nez dans le guidon » du fait d'une fragilité financière liée aux caractéristiques du marché du lait. Leurs préoccupations vitales sont immédiates et cruciales et laissent peu de place pour des considérations à moyens termes ou liées à des aspects de la profession éloignés de la rentabilité immédiate et quotidiennes. Que faire ? Le problème est structurel et échappe largement aux laitiers, mais aussi aux vétérinaires et même aux sociologues. Je n'ai donc pas de réponse.

Prof. Michel Hansenne, Département de psychologie, Université de Liège

- pour les antibiotiques, les visiteurs identifient clairement cela à la notion de guérir par des vétérinaires avec de la pénicilline, ce qui correspond, j'imagine, à la représentation classique d'un point de vue extérieur. Pour les éleveurs laitiers, assez différent, c'est plutôt les conséquences qui sont exprimées (prix et délai d'attente) en plus de la nécessité. Les autres professionnels ne semblent pas sensibles au prix et délai d'attente, mais bien à l'aspect de nécessité (étrange que les notions de prix et délai d'attente ne sortent pas vu que le traitement par antibiotiques ne concerne pas uniquement les éleveurs laitiers).
- pour « mammite » : même profil ; éleveur laitier plus sensible aux conséquences (pertes économiques et échec), tandis que visiteurs et professionnels sont assez proches avec qualité du lait et inflammation.

Donc en conséquence, les producteurs laitiers sont préoccupés par les conséquences plutôt que par l'aspect « qualité ». Cela reflète clairement les représentations mentales des différents interlocuteurs, et il serait utile de faire prendre conscience à ces acteurs des autres représentations mentales (des autres acteurs), mais je suppose que les producteurs laitiers sont bien conscients que les préoccupations du public sont différentes des leurs (qualité, guérir), comme le public est bien conscient que les préoccupations des éleveurs ne sont pas identiques.



Nuage Professionnels du secteur (hors éleveurs laitiers)

Les représentants professionnels

Dr. Bernard Gauthier, praticien rural et président du comité des praticiens ruraux à l'Union Professionnelle Vétérinaire

Nuages de mot « antibiotique/mammite » en élevage...le défi de demain pour la Profession Vétérinaire !
Concernant le mot Antibiotique : La première évidence qui me saute aux yeux est l'énorme différence de sensibilité entre les visiteurs et les éleveurs. Ouf, d'ailleurs, tout n'est pas perdu ! Commençons par les éleveurs : c'est clair, l'impact économique ressort en premier : « *Prix, Délai d'attente* ». L'usage des antibiotiques, pour eux, est une contrainte



«nécessaire», quasi «indispensable»... Un peu comme les pesticides en culture...une dépense, obligatoire et nécessaire... Une lueur d'espoir, certains voient encore les antibiotiques comme un remède à la maladie : «guérir» et non pas une méthode d'élevage... Enfin, les «vétérinaires» semblent, encore, des personnes de référence pour les antibiotiques... espérons plus pour nos compétences que juste pour nos prescriptions... Vision totalement différente, pour le *grand public*, antibiotique rime avec «guérir ou soigner». Mieux même, avec «parcimonie», et nécessité de «contrôler»... Encore mieux, la personne de référence évoquée étant le «vétérinaire». Le «Nuage de mots visiteurs» est éloquent ! Antibiotique rime avec **guérir, soigner** mais aussi ET surtout : **vétérinaire, contrôler, parcimonie et antibiorésistance**

Messages quasi identiques pour le mot «mammite».

Vision purement économique des éleveurs, nécessité du traitement antibiotique, à l'opposé...pas de remise en question sur les techniques de traite. Pire même, la «malchance» est évoquée !... (alors, à quoi pourrait leur servir un vétérinaire... ?). Pour les visiteurs, oui, la mammite est une «perte». Mais surtout, c'est un problème technique avec «inflammation, cellules, qualité du lait...» et où «l'hygiène», les «techniques de traite» ET le «vétérinaire» ont un rôle à jouer. Ouf !

Conclusions : Il reste du boulot pour la décennie à venir !

A l'heure où certains menacent de nous retirer le dépôt de médicaments, il est heureux de lire que pour le *Grand Public*, les antibiotiques ne sont pas un mal nécessaire. Qu'ils sont une DES solutions à disposition de nos éleveurs. Les antibiotiques ont été banalisés...au point d'être quasi indispensables dans un élevage. C'est FAUX ! Ces médicaments sont là en dernier recours, pour sauver la Vie...pas pour aider à grossir plus vite ou produire plus. C'est cette évidence que nos éleveurs et producteurs ont perdu...et, nous, vétérinaires, en sommes certainement complices....

Alors, prenons un peu de recul, utilisons nos compétences via nos 6 années de formations reçues Arrêtons de croire, comme nos clients, à la «piqûre miracle». Arrêtons de croire, comme nos clients, qu'il suffit de mettre les veaux, dès la naissance, sous antibiotiques pour les sauver. Arrêtons de croire, comme nos clients, qu'une série de mammites est un coup de malchance. Arrêtons de croire... tout simplement ...et réagissons en vrai scientifiques que nous sommes !

Les antibiotiques sont utiles, oui...pour éteindre le feu. Mais, bien d'autres mesures préventives ou structurelles auraient été plus efficaces sur le long terme. L'hygiène : Comment, en 2013, doit-on encore se battre, pour tenter d'avoir un minimum d'hygiène dans cer-

taines exploitations ? Comment peut-on encore élever des nouveaux nés, dans des conditions du Moyen Age ? Exception dans les élevages industriels, il est temps, urgent même, d'améliorer les fondamentaux de la santé. Idem pour les bâtiments d'élevage ! Que ce soit pour les mammites, les diarrhées néonatales, etc... L'humidité, le vent, le froid...très peu d'étables sont «conformes». Pire, de nouveaux bâtiments sont encore conçus archaïquement. Mais quel éleveur prend conseil auprès de son vétérinaire avant de construire ? Alimentation : les méthodes d'élevage actuelles poussent le moteur en sur-régime...et on s'étonne que cela foire.... Presque toutes les exploitations wallonnes sont carencées en vitamines, minéraux et oligo-éléments... Qui s'en soucie...à part les vétérinaires ? Pourtant, dès notre plus jeune âge, chacun a vu son père vérifier le témoin d'huile du moteur de la voiture familiale...mais en élevage, quand le moteur chauffe, on arrive à le refroidir avec...des antibiotiques jusqu'au jour où....

STOP, le monde agricole doit revenir à ses FONDAMENTAUX, repenser ses méthodes d'élevage et de production et accentuer les mesures de prévention, vaccinales ou structurelles. Les antibiotiques sont utiles et nécessaires... parfois, mais de manière ponctuelle ET REFLECHIE ! Il faut absolument éviter les généralisations et usages systématiques ! Halte à la banalisation ! Chacun, vétérinaire et détenteur, doit être conscient qu'utiliser un antibiotique est loin d'être anodin, que cela nécessite un vrai diagnostic avec une analyse thérapeutique débouchant sur une prise de décision scientifiquement établie. Nous, praticiens, avons été formés pendant 6 années d'étude pour cela. Nous pouvons, ainsi, offrir à nos clients bien plus que le «livre des recettes» que certains réclament avidement et garantir à la Société, par nos compétences, un emploi rigoureux des antibiotiques.



Nuage Eleveur laitiers

Dr. Marc Lomba, Directeur et responsable de la politique générale de l'Association régionale de Santé et d'Identification animale (ARSIA)

Mammite

Si tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère inflammatoire des mammites, les pertes économiques qu'elles engendrent et la nécessité d'utiliser des

antibiotique, je suis interpellé par le fait que les éleveurs n'accordent que peu d'importance aux notions de qualité du lait et d'hygiène avec lesquelles ils sont pourtant confrontés en permanence dans leurs relations avec les laiteries et le comité du lait. Ils semblent davantage parler en termes techniques et économiques.

Il me semble nécessaire de conscientiser les éleveurs que «qualité» et «économique» ne sont pas antagonistes et que les normes de qualité en vigueur les aident à prendre des mesures qui sont payantes à terme. Trop d'éleveurs considèrent ces normes comme autant de contraintes alors qu'une démarche de type HACCP devait permettre à chaque producteur de connaître les points critiques de son cycle de production.

Antibiotiques

Nous constatons là aussi le même fossé entre les éleveurs et les autres groupes cibles. Les premiers évoquent davantage leurs problèmes techniques et économiques alors que les autres parlent plus d'antibiorésistance, d'usage raisonné. A l'ARSIA, nous avons adapté nos procédures de manière à réduire les délais d'analyses bactériologiques et des tests de sensibilité aux antibiotiques de manière à permettre aux vétérinaires de confirmer ou réorienter leur traitement dès qu'ils auront reçu les résultats de la bactériologie. L'édition de documents de sensibilisation et de conseil sur le bon usage des antibiotiques en fonction des résultats de labo va être accentuée.

Daniel Coulonval, éleveur laitier, Président de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

1. Le secteur de l'élevage, qu'il soit laitier ou viandeux, vient de traverser plusieurs crises qui laissent à chaque fois de nombreux producteurs sur le carreau. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'exploitations en Wallonie a été divisé par deux.

La démotivation chez les futurs repreneurs est évidente. Dans un tel contexte, il est tout à fait évident que dans un premier temps, les préoccupations des producteurs soient axées autour de l'impact des maladies sur la productivité et la rentabilité de leur cheptel. L'utilisation des antibiotiques est vue par les éleveurs comme un mal nécessaire pour limiter les pertes économiques. L'emploi des médicaments dans les élevages de bovins est méconnu du grand public et a une très mauvaise connotation pour les consommateurs. En ce qui concerne les éleveurs, l'usage des médicaments doit faire l'objet de conseils dispensés par les vétérinaires. L'évolution des formations des différents acteurs de terrain est sans doute la meilleure piste pour pérenniser les élevages wallons. La communication est certainement le socle sur lequel se bâtira l'avenir de nos professions.



2. Difficile de résumer cela en 10 lignes car les enjeux sont majeurs en terme de santé humaine et animale et les axes pertinents d'action sont multiples et complexes. Pour moi, trois lignes de forces sont envisagées.

Un levier crucial serait très certainement une meilleure prise en compte de la biosécurité (interne et externe) au niveau des exploitations et des échanges d'animaux et de génétique. Une meilleure sensibilisation des producteurs à cet égard est certainement un objectif à long terme où de nombreux acteurs de terrain sont impliqués.

Un autre aspect concerne une utilisation plus responsable (moins et mieux) des antibiotiques c'est-à-dire une utilisation moins systématique et mieux réfléchi. Pour cela, le raisonnement doit pouvoir être nuancé et intégrer les aspects spécifiques liés à l'espèce (un bovin n'est pas un poulet), au type d'antibiotiques, à l'histoire de l'exploitation, au système de certification éventuellement mis en place dans certaines filières, La démonstration à faire est la suivante : améliorer leurs résultats zootechniques en utilisant moins d'antibiotiques. Le rôle du tandem «vétérinaire d'exploitation-éleveur» est essentiel dans cette approche.

Enfin, les structures syndicales représentatives des vétérinaires et des agriculteurs doivent travailler ensemble aux problématiques sanitaires, de santé publique et de bien-être animal. Les dialogues constructifs entre nos instances respectives doivent être les bases à toute remise en cause fondamentale de nos activités.

Ir. Carlo Bertozzi, responsable du service recherche et développement, Association Wallonne de l'Élevage

1. Il est intéressant de constater, que l'on soit du secteur, éleveurs ou professionnels ou en dehors, la perception est assez identique. Cela renforce l'idée d'un possible combat commun avec une large adhésion du secteur. Peut-être une légère différence de perception au niveau des producteurs quant au lien entre la mammite et qualité du lait au sens large. Toutefois, l'objectif est clair : agir sur la mammite, c'est contrôler la qualité du lait et maîtriser une part non négligeable des coûts de production.

2. Mon conseil peut se résumer en deux phrases.

Renforcer et élargir le travail collaboratif multithématique au travers de plate-formes d'échanges d'expertises comme l'observatoire de la santé mammaire. Convaincre le plus grand nombre de producteurs à adhérer au plus vite au concept d'approche préventive de la mammite plutôt que d'être dans l'attente d'actions correctives.



Nuage Visiteurs

Ir. Eric Froidmont, Unité Production et Filières, département de Nutrition Animale et Durabilité, Centre Wallon de recherche Agronomique

1. Mammite

Les visiteurs sont assez sensibilisés aux problématiques agricoles étant donné leurs inspirations au mot 'mammite'. La liaison entre 'mammite' et 'cellules' serait sans doute moins fréquente en plein milieu de Bruxelles ! Il est surprenant que la qualité du lait apparaisse partout, sauf chez les éleveurs laitiers. Est-ce que la qualité n'est pas une priorité essentielle à leurs yeux ? Les laitiers mentionnent le mot *cellules* : je le considère plutôt en relation avec les pénalités que dans le cadre de la qualité. Les éleveurs parlent en pertes économiques alors que les visiteurs parlent en perte de production. L'inflammation est le mot le plus lié à la mammite dans toutes les classes. Les personnes associent le mot à la définition en premier, plutôt qu'à la conséquence, à l'exception des éleveurs laitiers où la perte économique est prépondérante. Le bien-être animal ne ressort pas pour la problématique mammite.

2. Antibiotiques

Les visiteurs considèrent l'usage des antibiotiques comme une nécessité, contrairement aux éleveurs. L'objectif pour les visiteurs est de soigner, alors que le mot 'guérir' est davantage cité par les éleveurs. Je ressens plus guérir dans un but de production et soigner en vue de prendre compte du bien-être animal. Le mot mammite est très peu lié à l'antibiotique. Les éleveurs laitiers mettent en avant le délai d'attente en première priorité, alors que les autres groupes ne le mentionnent quasiment jamais... logique, leur revenu en dépend directement, contrairement aux éleveurs d'autres spéculations. Le prix est surtout mentionné par les laitiers. Il serait intéressant de voir la part des antibiotiques dans les coûts opérationnels p/r aux autres spéculations. Le vétérinaire est clairement mentionné pour l'usage des antibiotiques, alors qu'il n'est pas cité dans le nuage 'mammite'. Les éleveurs reçoivent-ils

assez d'informations de la part de leur vétérinaire d'exploitation en relation avec les mammites ?

Albert Lens et Stéphane Liéard, responsables produits ruminants Boehringer-Ingelheim (Sponsor du projet)

1. Nuage « Mammite »

Les priorités des consommateurs (visiteurs + professionnels hors éleveurs laitiers) se rejoignent et ont un caractère plutôt positif : qualité du lait, hygiène, inflammation. Les priorités des éleveurs ont un caractère plutôt négatif et reflètent leur frustration : pertes économiques, échec, cellules, inflammation. Conclusions et recommandations :

- Les priorités des deux groupes sont très différentes, pour ne pas dire opposées.
- Nous sommes sur la même longueur d'onde que les éleveurs quand, dans notre communication, nous insistons sur les pertes économiques, le taux cellulaire, la nécessité de traiter l'inflammation (cfr MAMMARY study).
- Néanmoins, nous (l'industrie, les vétérinaires, ...) devons aussi convaincre les éleveurs que les besoins de leurs clients (les consommateurs) sont tout à fait différents et qu'il existe une réelle opportunité pour eux de communiquer positivement vers le grand public en termes positifs (hygiène, qualité du lait, ...). Notre communication envers les vétérinaires praticiens et les éleveurs devrait donc inclure, au-delà des éléments techniques classiques (pertes économiques, etc ...), les éléments positifs et émotionnels qui animent le consommateur

2. Nuage « Antibiotiques »

Les priorités des consommateurs sont à nouveau opposées à celles des éleveurs : ils parlent notamment d'antibiorésistance alors que les éleveurs s'expriment à nouveau en termes très négatifs : délai d'attente, nécessaire, prix. Aucune mention donc chez les éleveurs d'utilisation raisonnée, par exemple.

Conclusions et recommandations, très similaires que pour le nuage « Mammite »

- Les priorités des deux groupes sont très différentes, pour ne pas dire opposées
- Nous sommes sur la même longueur d'onde que les éleveurs quand, dans notre communication, nous insistons sur les éléments techniques qui les préoccupent
- Néanmoins, nous (l'industrie, les vétérinaires, ...) devons aussi convaincre les éleveurs que les besoins de leurs clients (les consommateurs) sont tout à fait différents et qu'il existe une réelle opportunité pour eux de com- ➔



muniquer positivement vers le grand public en termes positifs au sujet de l'utilisation raisonnée des antibiotiques. Notre communication envers les vétérinaires praticiens et les éleveurs devrait donc inclure, au-delà des éléments techniques classiques, les éléments positifs et émotionnels qui animent le consommateur. Notre grand défi dans les prochains mois sera de communiquer sur l'usage raisonné sans tomber dans le discours "L'AMCRA a dit que et donc vous devez ..." et ça tombe bien, on a ce qu'il faut pour remplacer ce médicament concurrent", mais bien en utilisant un message plus positif et émotionnel.



Nuage Professionnels (hors éleveur laitiers)

Madame la ministre Sabine Laruelle, ministre fédérale de l'agriculture

1. Il apparaît clairement que la perception diffère notablement d'un public à l'autre. Il est par exemple intéressant de constater qu'à l'énoncé du mot 'mammite' les vétérinaires et les visiteurs, outre l'infection, songent en premier lieu à la qualité du lait, alors que le détenteur se souciera aussi des pertes économiques éventuelles. Ces différentes perceptions doivent être prises en compte pour aborder ces thématiques.
2. J'attache de l'importance à l'utilisation raisonnée des antibiotiques, notamment pour faire face au développement de l'antibiorésistance. Pour atteindre cet objectif, je pense qu'il est indispensable de tenir compte de ces différences de perception, c'est-à-dire de "l'intérêt" et du "besoin" de l'autre en matière d'utilisation d'antibiotiques pour trouver des solutions efficaces dans le cadre de l'amélioration globale de cette problématique. Mon conseil aux éleveurs et aux vétérinaires, mais aussi aux administrations dont j'ai la tutelle, est donc simple et a d'ailleurs toujours fait partie de ma politique : concertez-vous afin de dégager des solutions acceptables pour tous, seul gage de réussite globale !

Monsieur le ministre Carlo Di Antonio, ministre régional wallon de l'Agriculture

En tant que Ministre, mon souci est de prévenir les mammites, plutôt que de devoir avoir recours aux antibiotiques. Nombreuses sont mes interventions en ce sens. Au travers du soutien financier de l'AWE, le producteur laitier wallon est encouragé à dépister et ainsi pouvoir traiter précocement les mammites, afin de limiter l'usage des antibiotiques en curatif. L'AWE assure ainsi: le comptage mensuel des cellules dans le lait de chaque vache soumise au contrôle laitier par l'A.W.E. a.s.b.l. (un des objets de la convention-cadre); l'A.W.E. complète ce comptage par une analyse des résultats sur plusieurs mois; les résultats de cette étude sont renvoyés au fermier dans la semaine qui suit le contrôle laitier afin de lui indiquer quelles vaches sont susceptibles de faire une mammite alors que ça ne se voit pas encore directement sur la vache.

Pour les producteurs qui veulent vérifier les cellules de leurs vaches individuelles sans faire le contrôle laitier complet (check-lait et Rapidocell), d'autres possibilités plus souples (hors subside) sont aussi permises via l'A.W.E. a.s.b.l. et le Comité du Lait.

- La mise en place par l'A.W.E. a.s.b.l. avec l'ULg, en collaboration avec le Comité du Lait, d'une banque de données wallonne sur les mammites dans le cadre du projet LAECEA.
- La détection plus fine des germes responsables des mammites et proposer au producteur des actions dans le projet Mammiscan.
- Sélectionner des lignées de vaches laitières plus résistantes aux mammites et publier la valeur génétique des taureaux d'IA pour la santé du pis. Ces actions s'appuient sur les travaux de l'Université de Liège (Gembloux-ABT) qui utilise les données du contrôle laitier de l'A.W.E. afin de calculer des index de sélection et de mettre ainsi en évidence des lignées naturellement plus résistantes que d'autres. Cette voie d'amélioration de la résistance a son importance sur le long terme.

Dans le projet LAECEA, plusieurs outils pour le producteur sont en ligne sur le site www.mammite.be. Ce site est un véritable portail pour le producteur où tous les résultats des travaux sur les mammites, les outils disponibles sont mis en ligne. Tous les acteurs concernés sont autour de la table.

Dans le projet Mammiscan, une étude de l'efficacité des traitements est entreprise, dans l'objectif de faire réfléchir l'éleveur ou son vétérinaire sur les traitements proposés. Trop souvent, aucune analyse n'est faite, alors que des infos sont déjà disponibles, et un traitement "bateau" est prescrit. Comme toutes les mammites n'ont pas le même germe d'origine, il est important de mieux cibler. Voilà pourquoi la guérison ou la récurrence des animaux

est étudiée. En fin de projet, un outil devrait être disponible pour permettre à l'éleveur de mieux agir à ce niveau et donc d'améliorer le taux de guérison et de diminuer son utilisation d'antibiotique.

Enfin, je soutiens des projets de recherche dont :
D31-1269 : «Etude des propriétés de *Staphylococcus aureus* isolés de mammites bovines en Région wallonne : prédiction du caractère chronique de l'infection».
D31-1273 : «NovaUdderHealth : développement d'outils novateurs de suivi de la santé du pis basés sur des changements de la composition du lait».
D31-1288 : «Détection précoce de la mammite bovine à *S. aureus* en vue de minimiser son impact socio-économique chez l'éleveur, la chaîne de transformation du lait et le consommateur».

Donc en quelques mots, pour moi, antibiotique évoque résistance, mammite évoque inflammation, antibiotique et mammite évoquent "à éviter par prophylaxie".

Je conçois aisément que les nuages de mots divergent pour les différents publics, mais ensemble, les consommateurs doivent soutenir les éleveurs de par leur choix de consommation. Et les praticiens et techniciens doivent les conseiller et les encourager dans les périodes aiguës. Sur le long terme, je suis intimement convaincu que seule la prophylaxie sera gagnante. Une prophylaxie liée à une analyse systémique de l'ensemble de la ferme.

Le contact et la communication entre les différents publics cible doit permettre de rapprocher ces nuages, il n'y a pas de raison que le consommateur soit ignorant des réalités et du quotidien des éleveurs, qu'il ferme les yeux sur les sujets qui fâchent.

L'avis du Réseau technique vétérinaire Objectif Lait

Lors de notre forum d'automne, le nuage a été présenté aux 45 confrères présents.

Ensemble nous avons donc mis en évidence :

- que l'aspect économique semble dominant du point de vue de l'éleveur laitier concernant la mammite
- que les professionnels parlent plus vite de "guérison" alors que les éleveurs parlent d'"échec" à ce même sujet
- le grand public associe *antibiotique* à *vétérinaire* et s'inquiète par ailleurs du *délai d'attente*
- le concept de *anti-inflammatoire* n'est pas bien connu par l'éleveur

Les vétérinaires du réseau présents constatent que :

- le consommateur est à la recherche du meilleur prix mais veut des garanties sur la qualité des produits
- la médiatisation négative de l'industrialisation de l'élevage ne dit pas à quel point la qualité et la sécurité



sanitaire sont rigoureusement contrôlées dans cette filière ("... et souvent plus qu'en Bio...")

- nous devrions communiquer sur la qualité de notre élevage et en être fiers
- il serait judicieux d'orienter nos éleveurs vers plus de travail de prévention pour réduire l'usage des antibiotiques et faire comprendre l'intérêt de cette diminution
- le public fait le lien et parfois la confusion entre *antibiotiques*, *antibiorésistance* et *résidus d'antibiotiques*
- l'image du vétérinaire est concernée par les débats concernant ces sujets
- la profession devrait communiquer sur ces sujets d'actualité pour ne pas subir les frasques médiatiques.

L'avis des créateurs

Dr. Léonard Théron, doctorant à la faculté vétérinaire, membre RTVOL, membre Société Belge de Buatrie, consultant en santé mammaire, Université de Liège

Au-delà de l'interprétation du nuage, je pense que la lecture des encadrants et des responsables techniques ou sociétaux démontre une communication peu efficace auprès du consommateur dans le sens d'une information sur l'efficacité de la maîtrise des denrées alimentaires dans notre pays. Ma lecture du nuage de mots Eleveur retient *Délai d'attente* et *Nécessaire*, parce que j'ai la faiblesse de penser que le délai d'attente n'est pas uniquement une perception négative liée au coût de la mammite, mais bien une perception de leur responsabilité quant à la sécurité de la chaîne alimentaire. Ce qui m'attriste aujourd'hui, c'est la vision collective mondaine d'une agriculture "empoisonneuse" parce que conventionnelle. Or, le consommateur l'associe visiblement à notre profession. Nous portons donc une part de responsabilité de fait dans cette image auprès du consommateur. Je crois que le signal

est donné pour une communication interprofessionnelle accrue afin de délivrer des messages communs au public, comme le suggèrent les ministres. Au sens large, l'agriculture a un déficit d'image, malgré ses efforts, et bon gré, mal gré, notre profession y est associée logiquement. Il y a urgence également car les signaux scientifiques sont forts en faveur d'une augmentation de l'antibiorésistance, mais également en faveur d'un échange très limité avec les autres espèces, particulièrement l'homme, contrairement à certaines opinions. Il y a donc urgence à communiquer.

Un constat également, c'est le manque de coordination des efforts en matière de recherche, malgré la présence de l'Observatoire de la santé mammaire, il n'y a pas assez de contacts systématiques entre les équipes de recherche. Nous pourrions dans les 3 ans à venir proposer une mise en commun équivalente à ce qui s'est fait au Canada avec le réseau de recherche canadien sur la mammite bovine. Il y a malheureusement encore trop de fossés entre les différents acteurs de la recherche sur le sujet en Wallonie.

Dr. Christian Massard, ancien praticien rural, responsable pour l'UPV de la présence à la Foire de Libramont

Autour de mêmes réalités, les perceptions sont différentes. Ce n'est pas nouveau, nous connaissons cela dans beaucoup d'autres situations sociétales, mais la réalisation de ces nuages de mots et l'avis des experts nous le montrent clairement, dans un domaine qui nous préoccupe directement en tant que vétérinaires praticiens. Le savions-nous ? Comme les éleveurs, nous sommes probablement "le nez dans le guidon" et le malaise de la profession de vétérinaire rural, entendu sur le terrain et conforté par les études, trouve peut-être une explication dans ces représentations graphiques.

Le grand public se soucie des garanties de qualité des productions et voit dans notre profession l'homme de l'art qui guérit tandis que l'éleveur entretient une vision négative (les pertes, les coûts, les règles, la malchance...) et ne parle guère du vétérinaire qui pourrait l'aider dans la prévention et la gestion de ces problèmes. Ce hiatus ne peut qu'entraîner notre insatisfaction professionnelle !

Entre les deux perceptions, les praticiens font le grand écart, et parfois se demandent s'ils doivent choisir un camp, se plaindre avec les fermiers ou se vanter auprès du public. Comme toujours, la vérité se trouve certainement au milieu. Et cela tombe bien, car je crois fermement que notre rôle de praticien rural est central, celui d'un acteur de terrain qui est aux côtés de l'éleveur, avec ses différents partenaires, pour l'accompagner dans la réalisation de ses objectifs de rentabilité et de qualité qui devront apporter satisfaction au consommateur, tant par la qualité et la sécurité des produits que par les aspects éthiques, tels le respect du bien-être animal. Notre diplôme, notre formation continue, notre motivation et nos compétences tendent tous vers cet objectif. Mais les autres le savent-ils, l'utilisent-ils ?

Nous devons faire savoir ce savoir-faire, individuellement et collectivement, auprès du public, auprès des éleveurs et des partenaires... voire auprès de nous-mêmes. Parlons-nous, communiquons, mettons-nous en valeur !

A l'heure des réseaux sociaux, nous ne pouvons pas rester au bord du chemin. La publication des résultats et analyses de ces nuages de mots est un premier pas, d'autres suivront. Nous vous donnons déjà rendez-vous à la Foire de Libramont 2014, qui réunira au sein du "pôle santé animale" les vétérinaires et leurs partenaires pour communiquer ensemble vers les éleveurs et le grand public, entre autres sur l'utilisation raisonnée des antibiotiques ! ■

VT Surfing

Un website rénové pour la FAFVAC

J'ai le plaisir de vous présenter le tout nouveau site de la FAFVAC. Plus fonctionnel, polyvalent et facile à modifier sans frais supplémentaires.

Évidemment, je compte sur vous pour alimenter le site. Plusieurs fonctions peuvent aussi être ajoutées (vidéo, boutique, blogue...). Je vous demanderais de faire circuler cette information à vos associations afin d'en faire la promotion. Un compteur intégré me permettra de suivre la progression du site par pays, villes, adresse....

D'ici peu, je vous ferai parvenir le programme officiel du congrès AMVQ/FAFVAC d'avril 2014 à Montréal.

www.fafvac.org

Michel Pepin D.M.V.

Directeur général

La Fédération des Associations Francophones Vétérinaires pour Animaux de Compagnie réunit près de 4 000 médecins vétérinaires provenant de sept différentes nations francophones.

Si vous avez des nouvelles concernant la francophonie vétérinaire, n'hésitez pas à nous contacter; il nous fera plaisir de le mentionner sur ce blogue!



Le Président des apiculteurs namurois ne connaît pas les VT

Fédération Provinciale Apicole de Namur
Feuille de contact 5/2013

Le mot du Président
(extrait)

Ce 14 octobre, mon calendrier me rappelle l'urgence de mon devoir d'écriture bimensuelle de cette chronique. L'actualité apicole me propose souvent des idées de rédaction. Cette fois elles seront principalement de deux ordres. Pratique au rucher en fin de saison et congrès européen à Louvain la Neuve.

Pas obligatoire, mais vivement conseillé, le traitement hivernal du varroa à l'acide oxalique est selon moi quasiment indispensable. Fin novembre, début décembre, en l'absence de couvain, ce qui est souvent le cas, le traitement est facile à appliquer.

Deux techniques, soit par dégouttement, soit par sublimation. Ce procédé est dit-on particulièrement efficace mais outre l'appareil de chauffage, ce procédé nécessite une extrême prudence de manipulation. Gants, masque... Travailler seul me semble compliqué, très compliqué.

Par contre l'application par dégouttement est beaucoup plus simple. Un quart d'heure pour la préparation de la solution, puis une minute par colonie pour l'application et le tour est joué. Les abeilles n'ont quasiment rien vu, sinon un peu de sirop tiède à lécher. L'apiculteur peut ainsi mieux dormir tout l'hiver, en se disant qu'il a fait son devoir, et n'aura rien à se reprocher au printemps, en cas de mortalité éventuelle.

Pour continuer sur ce thème de traitement hivernal, je ne peux une fois de plus ne pas émettre quelques réflexions quelque peu exaspérées. Si pendant des années, l'apiculteur agissait à sa guise, soit en se débrouillant dans son coin, soit en participant aux achats groupés organisés par le Cari, aujourd'hui, il n'en va plus de même. L'ordre des vétérinaires, dans un esprit ridiculement corporatiste et pas moins honteusement vénal, a mis les pieds dans le plat. L'acide oxalique étant considéré comme un médicament, (pourquoi ?), seuls ces « docteurs » sont devenus des intervenants légalement obligatoires, malgré leur incompétence totale en matière apicole. Ne pouvant soigner que les animaux qu'il connaît, (chat, chien, veau) le vétérinaire devrait logiquement « visiter » la colonie en décembre, faire son diagnostic, avant d'estimer qu'un traitement hivernal est nécessaire, pour ensuite rédiger son ordonnance et ainsi mériter ses honoraires. Défense de rire. Le ridicule ne tue pas. Ouf !

Mais ce n'est pas fini ! Quelle n'a pas été ma surprise, il y a quelques jours en lisant un message aimablement transmis par un apiculteur d'une province voisine. Dans ce message, le responsable d'une section apicole propose l'achat groupé de l'acide oxalique, 18€les 35gr, (pour 8€les 250gr en droguerie), somme à laquelle, il faut évidemment ajouter les honoraires du vétérinaire obligatoire, à diviser par le nombre d'acheteurs. Bref, si je comprends bien cette démarche, on en revient à l'ancien système, pourtant interdit par l'ordre des vétérinaires sous menace de plainte en justice, sous le prétexte de pratique illégale de l'art de guérir. Allez comprendre ! Moi j'y renonce !

Réponse de l'UPV

Monsieur Dinsart,

Longlier, le 29 novembre 2013.

Concerne : Mot du Président feuille de contact 5/2013 de la Fédération Provinciale Apicole de Namur

Le hasard des vents d'automne a fait tomber dans ma boîte mail le texte dont référence ci-dessus écrit de votre main.

Dans votre chronique, vous abordez au point 1 le traitement d'hiver des colonies contre le varroa. Sans remettre nullement en question la pertinence du traitement, j'ai été extrêmement surpris par la nature de vos propos, surtout en votre qualité de Président de la Fédération Provinciale Apicole de Namur.

Sachant également que votre chronique est destinée aux membres de votre Fédération, il est d'autant plus inquiétant qu'ils seront vraisemblablement induits en erreur sur deux aspects particulièrement importants que je tiens à corriger :

1. Votre ignorance de la législation en matière de traitement contre le varroa. En effet, vous écrivez que, je vous cite : « l'acide oxalique étant considéré comme médicament (pourquoi ?), seuls ces 'docteurs' sont devenus des intervenants légalement obligatoires (...). Le vétérinaire devrait logiquement « visiter » la colonie (...) pour ensuite rédiger son ordonnance (...). Le responsable d'une section apicole propose l'achat groupé d'acide oxalique (...) pourtant interdit par l'ordre des vétérinaires. »

Par le passé, la varroase était une maladie réglementée (elle figurait au chapitre III de l'Arrêté Royal du 24 mars 1987 relatif à la santé des animaux) et son traitement ne pouvait être effectué que par un vétérinaire. Ce dernier ne pouvait pas fournir de médicament pour lutter contre cette maladie.

Vu son aspect endémique et vu les problèmes de pertes de colonies, le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a mis sur pied en juillet 2011 un « Groupe de Travail Abeilles » où ce sujet a été discuté. Je vous passe les détails des discussions mais il a finalement été décidé de **retirer la varroase de la liste des maladies réglementées**. Cela a été concrétisé par l'abrogation le 11 janvier 2012 avec entrée en vigueur le 31 janvier 2012 de l'Arrêté Royal du 10 août 2007 relatif à la lutte organisée contre les maladies des abeilles (le varroa en particulier) et par la suppression de la varroase de l'Arrêté Royal du 7 mars 2007 relatif à la lutte contre les maladies contagieuses des abeilles. En outre, la varroase a également été supprimée du chapitre III de l'Arrêté Royal du 24 mars 1987 relatif à la santé des animaux. En conséquence, aujourd'hui le vétérinaire peut effectuer une prescription ou fournir des médicaments pour lutter contre le varroa. L'apiculteur peut détenir ces médicaments.

• Quand à l'acide oxalique, ce n'est pas un médicament soumis à prescription et il peut donc être fourni sans prescription/Document d'Administration et Fourniture (tout comme le Thymovar par exemple). Si une section apicole souhaite faire des achats groupés d'acide oxalique, c'est son droit le plus strict et cela ne requiert nullement l'intervention d'un vétérinaire. A propos du Thymovar, c'est précisément cette aberration législative (l'existence d'au moins un médicament non soumis à prescription et enregistré en Belgique pour lutter contre une maladie réglementée) qui a conduit à la modification de la loi.

• Par contre, il existe d'autres médicaments (Apivar, Apistan, Perizin, Varidol) pour lutter contre le varroa qui sont soumis à prescription et nécessitent une ordonnance ou un DAF. Une prescription ou un DAF doivent toujours être nominatifs : au nom de l'apiculteur et pas au nom d'un groupe.

2. Les propos insultants envers la profession vétérinaire. En effet, vous écrivez que, je vous cite : « seuls ces 'docteurs' sont devenus des intervenants légalement obligatoires, malgré leur incompétence totale en matière apicole (...). Défense de rire. Le ridicule ne tue pas. Ouf. »

Des vétérinaires avec des compétences dans le domaine apicole ont toujours existé. Encore faut-il les connaître...

Depuis la création en 2011 du Groupe de Travail Abeilles mentionné ci-dessus, l'Union Professionnelle Vétérinaire, sensibilisée au problème du déclin des colonies, s'est investie et a non seulement créé un système de référencement des vétérinaires avec des compétences en apiculture (par le biais du site internet de l'Ordre des Médecins Vétérinaires) mais aussi organisé des formations pour que d'autres vétérinaires intéressés puissent venir allonger la liste existante. Il y a aujourd'hui en Belgique deux niveaux de compétences en apiculture reconnus par l'Ordre :

• **Médecin Vétérinaire Reconnu en apiculture** : sur base d'une formation de 23 jours sanctionnée par un examen académique, organisée par la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'ULg et Agro Bio-Tech Gembloux. Ces Médecins Vétérinaires pourront être considérés comme des experts ou des référents.

• **Médecin Vétérinaire avec un intérêt pour l'apiculture** : sur base d'une formation initiale de 4 heures organisée par l'UPV. Cette formation initiale est suivie de formations plus spécifiques en rapport avec la gestion de la santé apicole. En outre, ces Médecins Vétérinaires doivent disposer d'un diplôme d'apiculteur délivré par la Région Wallonne et/ou être inscrit à l'AFSCA comme apiculteur. Ils sont donc formés pour donner une réponse de proximité aux demandes des apiculteurs. A ce sujet, sachez que l'acide oxalique n'est pas le traitement d'hiver le plus efficace pour lutter contre le varroa. Je vous invite par ailleurs à demander conseil aux

vétérinaires compétents pour en savoir plus. L'Ordre des Médecins Vétérinaires publie la liste des vétérinaires avec un intérêt pour l'apiculture sur son site (www.ordre-veterinaires.be) - onglet « Listes » puis « Apiculture ».

Depuis la mise en place de ce réseau de vétérinaires, certains se sont impliqués dans la sensibilisation du monde vétérinaire et apicole aux traitements efficaces contre le varroa, qui reste la cause première de la perte de colonies dans nos contrées. Ils ont formé des vétérinaires et informé des apiculteurs par le biais de conférences et de distillation de conseils.

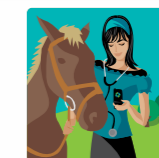
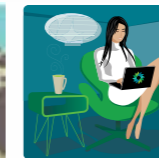
Pour terminer, je vous demanderais de diffuser cet article auprès de vos membres pour trois raisons :

- o Corriger les erreurs fondamentales dans votre chronique afin que vos membres aient les informations exactes et actualisées en matière de lutte contre le varroa
- o L'honnêteté intellectuelle
- o Nous accorder un droit de réponse face aux propos insultants que vous avez tenus.

Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre entière collaboration et vous prions de croire, Monsieur Dinsart, en notre entier dévouement.

Pour l'UPV,
Docteur Dominique Bonnevie, Administrateur

NDLR : reconnaissons à Monsieur Dinsart un certain fair-play à défaut de clairvoyance : sitôt qu'il a reçu ce courrier de notre confrère, il l'a invité à prendre la parole au cours d'une soirée d'information à l'intention de ses adhérents !



F U G A

Un logiciel hébergé sur le web, destiné aux vétérinaires

- ...permet de gérer l'agenda, la clientèle, le stock, la comptabilité, les analyses,...
- ...intègre sans accroc vos appareils digitaux (radiographie, échographie, analyses,...)
- ...est utilisé à leur plus grande satisfaction par plus de 170 cabinets
- ...conserve vos données dans un datacenter de classe A pour une sécurité absolue
- ...peut intégrer 7 logiciels externes de gestion de comptabilité
- ...permet la gestion automatique du stock, entièrement compatible avec 9 grossistes
- ...importe les résultats d'analyse des laboratoires
- ...est configurable à l'envi et donc utilisable par tous les types de cabinet
- ...est compatible avec Mac, Windows, Linux, tablettes, smartphones...
- ...offre une assistance technique gratuite par mail ou téléphone



Augmenter l'efficacité des suivis de troupeau grâce à un outil de gestion multi-utilisateur en ligne !

Edouard REDING
Collaborateur scientifique au département Recherche et Développement de l'AWE asbl

Tous les professionnels de l'élevage le savent, le suivi continu de certains indicateurs clés du troupeau permet d'en garantir la rentabilité. Alimentation, performances (kg vifs et litres de lait), reproduction, maladies, génétique... Autant de thématiques pour lesquelles l'AWE asbl vous propose une large gamme d'outils de suivi et d'aide à la décision. L'espace personnalisé en ligne Myawenet où ces précieux indicateurs sont rassemblés s'ouvre aujourd'hui à l'ensemble des encadrants (vétérinaires, nutritionnistes...).

Une démarche collaborative

Ce n'est pas un secret, le nombre d'animaux par unité de main d'œuvre ne cesse d'augmenter et avec lui la charge de travail quotidienne. Dans une conjoncture tendue, il est capital pour l'éleveur de pouvoir s'appuyer sur son encadrant d'élevage (vétérinaire, nutritionniste...). La mise en place d'un suivi et de mesures préventives concernant l'alimentation, la santé mammaire, la reproduction, génétique... permet de prévenir les situations de crise. La plupart des professionnels de l'élevage bovin wallon l'ont bien compris. On voit en effet se multiplier les services indépendants de suivi de troupeau (reproduction, santé mammaire, alimentation).

Depuis un certain nombre d'années, l'AWE asbl permet aux vétérinaires praticiens de disposer des données contrôles laitiers brutes (format .xls, .txt) de leurs clients. Grâce à ce mail, un suivi individuel et précis des animaux est possible soit en manipulant le fichier directement, soit en injectant dans un logiciel de gestion de troupeau vétérinaire. Il y a quelques mois, les PDF reprenant

les indicateurs ValLait (valorisations du contrôle laitier reçues par l'éleveur) ont été joints à ce mail. On retrouve parmi ces documents les Bilans Mensuel et Annuel d'Exploitation, les Valorisés Individuels Mensuel et Trimestriel ainsi que le Bilan Cellules.

Afin d'augmenter l'efficacité du suivi de troupeau en ferme, l'AWE asbl souhaite élargir aux « encadrants » la mise à disposition des indicateurs d'ores et déjà disponibles pour les éleveurs sur leur outil Internet de gestion de troupeau « Myawenet ». Il s'agit d'un espace personnalisé en ligne accessible depuis notre site www.myawenet.be. L'éleveur dispose d'un outil d'encodage des événements de son troupeau et de consultation de ses données d'élevage présentées de manière intuitive et interactive, le tout en connexion directe avec la base de données centralisée (rapidité et sécurité de l'information !).

Des outils pertinents

Si vous êtes encadrant, vous pouvez vous aussi accéder à ces données et personnaliser vos listes d'attention (les tris, filtres et configurations sont libres). En vous connectant à l'espace d'un de vos éleveurs, vous pouvez notamment consulter :

- o des données individuelles
 - la fiche signalétique de l'animal
 - son pédigrée complet
 - un récapitulatif de son historique contrôle laitier
 - le récapitulatif des événements (actes de fécondation, chaleurs et DG, vêlages, pathologies et traitements)
- o des données troupeau
 - Actes de fécondation
 - Vêlages prévus
 - Contrôles laitiers
 - Alimentation
 - o Indicateurs production, TB/TP, urée, BCS (body score condition)
 - o Concentré contrôle laitier (très prochainement disponible).

En tant qu'encadrant, vous continuerez à recevoir par mail chaque contrôle laitier de vos clients adhérents :

- o PDF ValLait (identique aux papiers reçus par votre client),
- o Données individuelles brutes (fichiers .xls, .txt).

Sachez qu'il n'est pas nécessaire que l'éleveur (dont l'encadrant souhaite avoir accès aux données) soit lui-même abonné à Myawenet. De plus, différentes valorisations sont disponibles pour les troupeaux allaitants ou laitiers non adhérents au contrôle ValLait.

Dans le but d'adapter myawenet aux encadrants d'exploitations, l'AWE asbl souhaite permettre aux utilisateurs de participer à un *users'group*. Les remarques et idées pour rendre l'outil plus adapté à leur besoin pourront y être discutées. Ainsi, des fonctionnalités spécifiques/multi-troupeaux adaptées au terrain pourraient être développées et mises en ligne.

Si vous souhaitez plus d'information quant à ce nouvel outil de suivi de troupeaux, n'hésitez pas à nous contacter par mail (ereding@awenet.be) ou téléphone (083/23.40.97).

Je suis encadrant et désire suivre le troupeau de mes clients sur myawenet.

Rendez-vous sur la page www.myawenet.be

1. Créez votre fiche membre.
2. Avec les codes d'accès qui vous seront envoyés par mail, connectez-vous à myawenet et abonnez-vous (86,99€HTVA/an).
3. Gérez vos accès : demandez l'accès à l'espace de vos éleveurs en introduisant leur numéro (CTI ou SANITEL) (1,5€HTVA/troupeau/mois).
4. Une fois votre demande acceptée par l'éleveur (via myawenet ou courrier), le suivi de troupeau en temps réel peut commencer !

my@awenet



Viande in vitro : peu d'engouement ?

Dans les années 1990, les cellules souches étaient au cœur des recherches pour traiter les patients atteints de maladies musculaires. En leur transférant les myoblastes d'un donneur compatible, un muscle sain se reconstituait. Mais la technique était lourde, comparable à une greffe. Et face à son manque d'efficacité, elle a fini par être abandonnée.

Cependant, à l'université de Maastricht, aux Pays-Bas, des chercheurs ont eu l'idée d'utiliser ces mêmes myoblastes afin d'obtenir directement du muscle, autrement dit de la « viande in vitro » ou encore de la « viande artificielle »... Après une semaine d'incubation, les cellules souches se multiplient puis finissent par fusionner. Des dispositifs d'élongation leur permettent de se contracter et de se relâcher afin d'acquérir des caractéristiques similaires à celles des fibres naturelles.

En résultat final: un amas de cellules incolores et insipides, des fibres musculaires, certes, mais sûrement pas de la viande ! Car les fibres musculaires seules ne peuvent donner qu'un tissu sans flaveur, ni jutosité, ni tendreté, ni couleur. Autant de qualités qui caractérisent la viande et sont définies par la présence, au sein du tissu de fibres musculaires, d'adipocytes, de capillaires sanguins et d'une trame conjonctive... Sans tous ces éléments, pas de viande saignante ou à point.

Autre point essentiel, cette viande de laboratoire manque de maturation. En effet, sitôt morts, les muscles d'un animal deviennent rigides. Et la viande met un certain temps avant de pouvoir être consommée : la maturation de la viande (ou attendrissage) dure habituellement plusieurs jours ou semaines chez le bovin, le temps que l'acide lactique et les enzymes musculaires parviennent à attendrir la viande afin de la rendre comestible... une biochimie subtile, qui dépend de l'évolution du pH de la viande et de la température de refroidissement de la carcasse, et qui va également influencer sur le goût de la viande.

Pour pouvoir fabriquer de la viande synthétique, il est nécessaire de disposer... d'animaux, morts ou vifs, car l'approvisionnement en cellules souches musculaires impose de disposer de muscles d'animaux à biopsier. Bien sûr, à terme, la production de viande artificielle pourrait passer par des cellules souches embryonnaires, reproductibles à l'infini qui, parce qu'elles sont totipotentes, peuvent se différencier en tout type de cellules. Mais pour l'instant, aucun chercheur ne sait comment fabriquer un steak en dirigeant la prolifération infinie de ces cellules souches embryonnaires. Surtout que cette prolifération risque par ailleurs d'être précurseur de cancer. Malgré tout, la viande synthétique suscite l'engouement du gouvernement néerlandais qui a alloué à l'équipe de Mark Post la somme de 2 millions de dollars dès 2005 pour mener à bien ses recherches.

Un financement complété cette année par une subvention de 330 000 dollars provenant d'un des cofondateurs de Google.

Pour l'heure, la phase de mise au point de la viande in vitro rend le steak hors de prix : le premier spécimen avoisine les 290.000 € euros !

Finalement, il n'est pas sûr que la production de viande synthétique soit économiquement rentable. Ni que son empreinte écologique soit moindre, les usines de biotechnologie dépensant aussi de l'énergie pour fonctionner.



que préférer ... steak synthétique

© kasto - Fotolia.com

L'association PETA (*People for the Ethical Treatment of Animals*) a pour sa part promis en 2008 un million de dollars à la première équipe qui parviendrait à mettre au point une viande synthétique indistinguable d'une vraie viande, avant le 30 juin 2012. Une somme que l'organisation pensait ne jamais avoir à déboursier tant la viande synthétique semblait en 2008 relever de la science-fiction.

Il n'en est plus de même aujourd'hui, même si, en l'état actuel des recherches, la viande in vitro est loin d'être consommable: bourrée d'antibiotiques et d'hormones, aucun consommateur soucieux de sa santé ne pourrait en vouloir...

Sans même prendre en compte le coût de construction des laboratoires ni le coût du travail des chercheurs qui y travailleront, des estimations ont tenté de chiffrer le coût de production de la viande synthétique. Selon ces estimations, 1 tonne de substrat permettrait d'obtenir 193 kg de viande in vitro. Le coût de la tonne de viande synthétique pourrait ainsi avoisiner les 3000 à 3500 euros... À titre de comparaison, le coût de production d'une tonne de viande de poulet de batterie est près de deux fois moindre (1880 €).

Dans le cas qui nous intéresse, le hamburger de 142 g de viande in vitro a coûté la bagatelle de 290.000 € alors qu'un hamburger de steak haché

maigre équivalente peut être acheté au supermarché pour 1,3 €. Le hamburger synthétique est donc environ 200 000 fois plus coûteux.

Bien sûr, les chercheurs polluent moins par dollar que les producteurs agricoles. Les tables économiques indiquent que la production de viande produit 5,8 fois plus de gaz à effet de serre que les services professionnels par dollar. Par conséquent, loin d'être écologique, ce hamburger de viande est environ 35.000 fois plus polluant que sa version conventionnelle.

Aujourd'hui, la promotion de la viande in vitro par les défenseurs des animaux ouvre un vrai débat de société.

Pour autant, Jocelyne Porcher, sociologue à l'Institut National de la Recherche Agronomique INRA, s'alarme de la facilité avec laquelle les biotechnologies parviennent à faire accepter leurs techniques, avec le soutien inconditionnel des associations de protection animale.

La viande in vitro est en effet loin d'être une solution absolue : elle ne fait que pousser la chaîne de production de la viande au point ultime de sa rentabilité et simplement des animaux, et par là, à faire « préférer le "vivant" industriel à la vie ». Selon elle, le retour à l'élevage traditionnel suffirait, pourtant, à résoudre les problèmes éthiques liés à l'approvisionnement en viande. Mais il ne servirait pas la croissance des industries des biotechnologies...



steak naturel

Des animaux qui poussent deux fois plus vite

On cherche des solutions pour produire plus de protéines animales. Dans les laboratoires se multiplient les expériences pour produire des animaux génétiquement modifiés aux propriétés intéressantes pour l'industrie agroalimentaire.

Aux États-Unis, les cochons « Enviropig », génétiquement modifiés pour moins polluer, et les saumons « Frankenfish », qui grandissent deux fois plus vite, attendent leur autorisation

de mise sur le marché. Des vaches hypermusclées, des chèvres, dont le lait fabrique de la soie, des porcs avec un gène de souris...

Des animaux porteurs de gènes étrangers à leur espèce pourraient arriver bientôt dans nos assiettes. La Chine est à la pointe de la recherche sur la transgénèse animale. Et l'Europe se prépare discrètement à suivre le mouvement.

Le chercheur Post a déclaré que sa prochaine ambition était d'améliorer l'efficacité du processus cellulaire en croissance et de rehausser la saveur en ajoutant des cellules grasses.

Il espère créer une « coupe » de viande comme les steaks, mais cela nécessiterait plus de l'ingénierie tissulaire et d'expertise, à savoir la capacité de faire croître les vaisseaux sanguins – qui peuvent nourrir le centre du steak de plus en plus d'éléments nutritifs et d'eau.

Jean-François Hoquette, directeur de recherche à l'Unité de Recherches sur les Herbivores de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), demeure sceptique : « La viande artificielle ne semble pas pour l'instant vouée à de grands développements. D'abord parce que ce qu'il est possible aujourd'hui de produire n'est guère qu'un agglomérat de cellules musculaires, ne ressemblant ni tout à fait à du muscle, ni tout à fait à un steak. »

Ajoutons à cela que le processus de fabrication nécessite des laboratoires sous enceinte stérile, du matériel à usage unique, etc ... d'où un bénéfice environnemental négatif.

Les fromages synthétiques

Du côté des produits laitiers aussi, une formidable innovation technologique permet de casser les prix. Cargill a lancé en 2009 un « fromage » sans lait.

« Son aspect, son goût et sa texture correspondent parfaitement à ceux du fromage à base de protéines laitières, vante le géant de l'agroalimentaire. « Ils sont semblables à ceux des traditionnels fromages à pâte dure, comme le gouda, le cheddar ou le gruyère, assurant ainsi les mêmes plaisirs aux consommateurs. » Ce fromage chimique, le Lygomme™ACH Optimum, est composé de trois amidons, d'un galactomannane (E410, 412, 417), d'un carraghénane (E407) et d'arômes. Un « système fonctionnel », qui « reproduit la fonctionnalité des protéines du lait et les remplace totalement », sans pouvoir prétendre à l'appellation « fromage », puisque sans produit laitier.

Son avantage ? Son prix. Le Lygomme™ACH Optimum permet de ne pas dépendre des fluctuations du marché du lait. Une « alternative rentable » pour les pizzas au fromage : le Lygomme est 200 % moins cher que la mozzarella ou l'emmental, annonce Cargill ! Et même 60 % moins cher que le « fromage analogue », autre produit de substitution en circulation.

Ce dernier, à base d'huile de palme, d'amidon, de sel et d'exhausteurs de goût – et 15 % seulement de protéines de lait –, a déjà inondé le marché européen. Cargill vante aussi les propriétés diététiques de son Lygomme : moins de matières grasses et moins

d'acides gras saturés. Le produit a même été sélectionné au *Food Ingredients Excellence Awards 2009*, grand rendez-vous de l'agroalimentaire, pour le titre d'« Innovation de l'année », catégorie... Produits laitiers (sic).

Il n'y a pas de problème de commercialisation des substituts de fromage : il suffit que les composants soient clairement indiqués sur l'étiquette. Mais qui peut deviner que le « galactomannane » inscrit sur l'emballage désigne la pâte fromagère de la pizza ou des lasagnes ?

D'autant que les producteurs laissent souvent une part de « vrai fromage » dans la liste des ingrédients pour ne pas effrayer le consommateur. Selon un reportage de la chaîne ZDF, l'Allemagne produit chaque année 100 000 tonnes de « faux » fromage. Un dixième de sa production. Un laboratoire allemand a analysé une centaine de sandwiches au fromage. Verdict : un tiers d'entre eux ne contenaient pas du « vrai fromage ».

Sources :

[Univers science de France, l'Opinion France pour Bey-média,](#)

[Basta! Mag pour l'association Alter-médias, http://meteopolitique.com](#)

[The Independent : "Special report : In vitro beef, it's the meat of the future", 28 juillet 2013](#)

<http://news.doctissimo.fr>

<http://www.sciencepresse.qc.ca/Yvan-Dutil>, le 6 août 2013, 14h35

Déblocage financier ...

Vous pouvez prêter, vous serez honorés !

Acte 1 Un courrier de 'UPV à Madame Laruelle

Madame la Ministre,

Si nos informations sont pertinentes, il semble que les activités de l'AFSCA en vue de protéger la sécurité de la chaîne alimentaire sont menacées par des atermoiements incompréhensibles.

Ces dernières années, tous les pouvoirs publics ont dû faire des économies afin de réduire progressivement la dette du pays et respecter les engagements européens. Mais il nous semble que l'AFSCA se voit imposer un "effort de guerre" démesuré :

- après les réductions demandées et réalisées lors des années précédentes (9,4 millions € en 2012, 1,2 millions € en 2011),
- un effort supplémentaire de 12,5 millions € a encore été prévu cette année.
- enfin, une mesure unilatérale a encore été ultérieurement imposée à l'AFSCA, et cela en supplément à l'effort général demandé aux

SPF et parastataux : l'AFSCA a vu ses dépenses réduites en plus de 1.245.000 € cette année, et cela sans raison connue.

C'est pour le moins paradoxal, puisque les recettes qui seront réalisées en 2013 devraient être supérieures de 4 millions d'€ aux recettes prévues initialement. Il ne s'agit donc pas ici d'un manque de liquidités, mais d'une interdiction de dépenses qui a été imposée à l'AFSCA.

Selon les organes compétents, vous auriez été informée de cette situation depuis plusieurs semaines. Monsieur Houins, administrateur délégué de l'AFSCA, a introduit une demande formelle auprès du Gouvernement afin de débloquent cette situation et de pouvoir utiliser une partie des recettes supplémentaires afin de procéder au paiement de 2,5 millions € d'engagements en souffrance jusqu'à fin 2013 :

- 120.000 € pour les réactifs de laboratoire
- 747.000 € pour les frais de séjour et indemnités km des fonctionnaires
- 1.630.000 € pour les vétérinaires chargés de missions.



En l'absence de réaction positive du Gouvernement, l'AFSCA ne sera plus en mesure d'acquiescer avant le mois de janvier les honoraires dus pour le mois d'octobre et cela, pour environ 200 vétérinaires chargés de mission.

Nous nous joignons à d'autres fédérations professionnelles et associations de consommateurs pour attirer votre attention sur les conséquences de cette situation, tant pour le consommateur que pour le secteur économique, qu'il s'agisse de la certification à l'exportation que de l'expertise.

Les vétérinaires actifs au sein de l'AFSCA font preuve de dévouement et de conscience professionnelle, voire d'abnégation dans la pratique d'un métier dont l'inconfort et la pénibilité sont notoires. Leurs efforts doivent être reconnus, sans quoi la démotivation pourrait envahir nos collègues, avec des répercussions prévisibles sur leur disponibilité et, donc, sur toute la filière agro-alimentaire. Sans picotin, un cheval ne court pas loin.

Connaissant votre intérêt pour les enjeux liés à la Santé Publique, nous sollicitons votre sens de l'équité en faveur d'une solution rapide à cette situation critique et absurde.

Nous vous prions d'accepter, Madame la Ministre, nos salutations dévouées,

Pour l'UPV,
Dr Marcel Renard, Président

Acte 2 Infomail à la profession

LA QUALITÉ DE LA SANTÉ
PUBLIQUE SACRIFIÉE SUR L'AUTEL

DE L'AUSTÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Chères consoeurs, chers confrères, La problématique des CDM n'a jamais laissé indifférente l'UPV.

Nous sommes à l'écoute de vos doléances. Ci-joint et ci-dessous, les documents que nous avons transmis.

L'UPV ne peut cautionner la politique d'austérité budgétaire des pouvoirs publics dans le cadre de la santé publique.

L'UPV ne peut cautionner que l'AFSCA et tous ses agents en subissent les aléas. L'UPV ne peut cautionner que les vétérinaires et la santé publique soient encore et encore le bouc émissaire. L'UPV comprend et soutient les réclamations de l'AFSCA en interpellant les pouvoirs publics. (Cf lettre jointe) L'UPV informe les autorités qu'elle demandera à ses membres de s'abstenir de prêter des missions pour lesquelles ils ne seraient pas honorés.

Pour l'UPV et pour la section des experts,
Dr Renard Marcel
Président UPV.

Acte 3 La réponse de Madame Laruelle

Monsieur le Président,

Objet : Economies imposées à l'AFSCA.

Votre courrier du 9 décembre dernier m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention. Je suis parfaitement consciente de la problématique que vous soulevez.

Une solution permettant de garder un équilibre entre les missions de service

public et les règles de prudence budgétaire a été trouvée cette semaine. Elle permettra notamment le paiement des honoraires des vétérinaires chargés de mission pour l'AFSCA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'expression de ma parfaite considération.

LARUELLE

Acte 4 Le dénouement annoncé par Monsieur Houins

Chers Collègues,

Le 4 décembre, dans un souci de transparence, je vous ai fait part de nos préoccupations budgétaires: 200 d'entre vous ne pouvaient recevoir leurs honoraires pour les prestations d'octobre et a fortiori il était exclu de pouvoir liquider les honoraires de novembre cette année.

J'ai le plaisir de vous informer du déblocage de la situation grâce aux recettes plus élevées de l'Agence qui excèdent de plus de 4 millions d'€ les prévisions budgétaires. L'AFSCA peut donc assurer la continuité des services sans problème.

Je profite de l'occasion pour vous remercier pour le travail que vous effectuez pour l'Agence et dont le caractère indispensable a encore été reconnu dans ces circonstances particulières.

Veillez agréer, cher collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gil Houins
Administrateur Délégué AFSCA

VT Surfing

Vie secrète des chats : que font-ils lorsqu'ils sont seuls ?

Si vous avez toujours rêvé de découvrir ce que votre matou fait durant ses interminables promenades

en solitaire, vous pouvez vous réjouir puisque la BBC a lancé « La vie secrète du chat » qui suit dix matous dans leurs moindres mouvements.

Chip, Sooty, Orlando, Hermie, Phoebe, Deebie, Kato, Coco et Rosie sont les dix chats autour desquels le projet de la BBC "La vie secrète des chats" s'est réalisé. Le but de ce projet très original réalisé dans le village de Shamley Green Surrey au Royaume-Uni est de découvrir ce que font les chats quand ils sont seuls. Où vont-ils? Comment se comportent-ils ? Autant de questions que tous les possesseurs de chats se posent!

Pour la première fois, nous allons donc pouvoir un début de réponse et découvrir la vie cachée de nos amis les chats. Via le site de la BBC, il est possible de suivre chaque chat et de découvrir ses activités préférées lors de ses périodes d'errance.

Afin de pouvoir suivre ces matous à la trace, les chats ont été équipés de GPS et de caméras spécialement pensés pour l'occasion. La conclusion de cette étude est que, livré à lui-même, le chat redevient un animal très territorial, à la limite du sauvage, qui aime chasser et protéger ce qui lui appartient. De même, les chats ont un territoire de promenade très dense.

Ce travail original de la BBC parlera à tous ceux qui ont un chat. Et qui savent que, si l'animal passe une bonne partie de son temps à s'adonner à la somnolence, il disparaît aussi de longues heures hors de son foyer d'adoption, nul ne sait où.

C'est cette "vie secrète des chats" que la BBC se propose d'épier en équipant dix petits félins domestiques d'un GPS et d'une mini-caméra, le tout en collaboration avec des experts du Royal Veterinary College. Au programme : guerre de territoire entre voisins, intrusion dans des nids d'oiseaux, chasse au papillon, jeux et exploration...

Il y a par exemple Sooty, chat noir de tempérament calme, distant et peu bagarreur, qui, au cours de ses pérégrinations, se cache dans un arbre pour échapper à un renard. Il zigzague sur

un territoire plutôt vaste, de trois hectares, et s'éloigne de 186 mètres de son foyer

Il y a aussi Rosie, une chatte qui aime chasser la musaraigne, et ne s'éloigne guère de sa maison pas plus de 40 mètres. Rosie parcourt tous les recoins et dans tous les sens son petit territoire, dessinant un itinéraire dense et entrelacé. Ou Orlando, qui se nourrit de ses proies de manière autonome (seulement quand le temps est clémente), et déambule sur deux hectares de champs et de bois autour de sa maison. Sur la vidéo qui accompagne chaque chat, lui se contente de vomir.

Bref, le projet donne un aperçu de la diversité de caractères de ces animaux – question qui suscite un intérêt grandissant chez les scientifiques. "Du papillon au chimpanzé en passant par le poule, tous ont leur tempérament. Celui-ci peut être classifié selon certains axes : audace-timidité, exploration-évitement ou encore agressivité", explique ainsi un article du Monde du 3 juin, intitulé "Les animaux aussi n'en font qu'à leur tête".

<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr>

14 juin 2013

<http://www.terrafemina.com>



“Voler avec les aigles”, notre défi du 27 septembre dernier

Si rassembler des vétérinaires de toutes pratiques et de tous horizons lors de cette Journée Pluridisciplinaire Vétérinaire était déjà un défi novateur, proposer une session de formations aux véto sans stétho l'était tout autant. Nous l'avons voulu, nous l'avons fait et vous avez répondu "présents". Une vingtaine de participants (véto sans stétho, délégués et praticiens), brûlants comme des braises, ont suivi ainsi le temps d'une journée le truculent Fabian Delahaut.

Petit compte-rendu de cette expérience.

Rencontre du troisième type...

Avez-vous déjà côtoyé beaucoup d'orateurs qui vous proposent en guise d'introduction de vous apprendre à "voler avec les aigles" ? Curieuse et alléchante proposition, n'est-ce pas ? Il faut dire que Fabian Delahaut est un OVNI. N'oubliez surtout pas que je tente de le dépeindre comme une sorte de geek complètement déconnecté de nos réalités. Non, non, j'entends par OVNI : un Orateur Venu Nous Incendier...

Brûler nos certitudes, faire cramer nos présupposées bonnes habitudes de communication. Bref, nous réveiller. Communiquer semble facile mais bien communiquer est un art. "Ne soyez ni trop dur, ni trop mou : affirmez-vous", voici la proposition de ce licencié en philosophie, chargé de cours en marketing, comédien, chanteur (et sosie de Jean-Claude Vandamme ?).



des échanges musclés

Des aptitudes, une attitude et un voyage en altitude

"Echange" et "participation active" seront les mots d'ordre de notre session, nous a-t-on précisé d'emblée. Vu l'ambiance survoltée régnant dans notre auditoire dès 9h, était-il bien nécessaire de nous le préciser ? Notre orateur du jour s'est pointé sans Power Point... C'est louche. Et la caméra posée sur un coin de bureau flaire de loin l'exercice pratique filmé. Qu'importe, le discours de Fabian Delahaut nous a d'ores et déjà bercés et c'est parti pour notre premier round formatif.

En guise d'exercice originel, l'apprentissage des bases, histoire de connaître les ingrédients avant de démarrer la recette. Chercher le regard de son interlocuteur, tenter d'établir un lien avec lui sur base d'un élément capable de nous rassembler, ... Subtil mariage de verbal et de non-verbal qu'il nous faudra apprendre à manier de main de maître. Quand aptitudes et attitude nous font voler en altitude...

“Tu pues le poney” ou comment communiquer avec assertivité

Asser... quoi ? Assertivité, enfin vous ne savez pas ce qu'est l'assertivité ? Non mais allô quoi ! Pratiquer l'assertivité, c'est oser l'affirmation du soi tout en respectant le non-soi. En clair, énoncer vos choix, vos besoins, vos critiques en respectant ceux de votre interlocuteur. Communiquer avec assertivité vous permet de tenir un discours ferme, doux, juste et efficace capable d'éclairer votre position tout en évitant d'écraser celle de votre interlocuteur.

Exercice pratique n°2 : émettre une critique à un proche collaborateur. Dans notre cas, oser le "tu sens vraiment mauvais". Dispatching des élèves du jour en petits groupes et passage devant la caméra. Certains s'en sortent à merveille et pratiquent la technique du DESC d'une manière remarquable quand d'autres (et c'est mon cas) auraient longuement tourné autour du pot, évitant les mots qui fâchent ou encore se réfugiant derrière les soi-disant propos d'autres collaborateurs. Hé bien oui, n'est pas bon communicant qui veut...

L'écoute efficace : base de la communication

"Entre ce que je pense, ce que je veux dire, ce que je crois dire, ce que je dis, ce que vous voulez entendre, ce que vous entendez, ce que vous croyez comprendre, ce que vous voulez comprendre et ce que vous comprenez, il y a au moins neuf possibilités de ne pas s'entendre". Ecouter est une compétence qui s'apprend. Une partie de notre après-midi a ainsi été consacrée à l'apprentissage des règles d'une écoute efficace et de leur mise en application. L'utilisation de la technique ERIC a d'ailleurs mis en lumière les carences de nos capacités d'écoute, de nos difficultés à comprendre le message qui nous est envoyé et à reformuler celui-ci.

Quelques conseils avant l'envol

Les heures ont filé à vitesse grand V ce 27 septembre, il faut l'avouer. Jamais avare de quelques citations et quelques bons mots, notre orateur nous a encore confié en dernière minute l'un ou l'autre de ses secrets... Quelle stratégie de communication adopter face à une situation de conflit ? Quels sont les secrets des grands orateurs ? Quelles techniques déployer pour mieux se faire entendre ?

Cette première session formative destinée aux véto sans stétho fut un réel succès. Plusieurs praticiens ont d'ailleurs gonflé nos rangs en cours de journée, intéressés ou simplement curieux. Au vu des questions posées, il est évident que ce type de formations est capable de susciter l'intérêt d'un grand nombre de nos confrères. Nous ne manquerons pas de répondre dans les mois qui viennent à cet intérêt que vous avez manifesté. Merci pour votre participation et merci à Fabian Delahaut d'avoir ainsi enflammé notre journée.

Oui ? Je n'ai pas détaillé ? Des informations supplémentaires ? A quel sujet ?

Ah, vous pensiez que je vous décrirais avec force de détails nos échanges, que je vous énoncerais précisément les secrets des grands orateurs et vous délivrerai sans sourcilier les techniques apprises le 27 septembre dernier ? Vous regrettez que je n'aie pas expliqué dans l'article ce que signifie les acronymes DESC et ERIC ?

Mais, je vous répondrai qu'une bonne pub est comme une bonne strip-teaseuse, elle arrive à susciter l'intérêt sans tout dévoiler ! C'est ça aussi une bonne communication J

Alors, rendez-vous à l'une de nos prochaines formations !

Pour la section 6,
F. Claine, président

CEFOVET®

(céfazoline)

Pratique et judicieux !

- ✓ Adapté au bon usage des produits antibactériens
- ✓ Ciblé et efficace
- ✓ Nouveau conditionnement PRATIQUE !



60
TUBES

CEFOVET® DC¹ pour le tarissement

Pour le traitement des mammites subcliniques et la prévention de nouvelles infections bactériennes de la mamelle durant la période de tarissement:

- ✓ Bactéries à Gram positif*

CEFOVET® DC – premier choix²

1 CEFOVET® DC : également lors du tarissement sélectif.
2 Suivant l'AMCRA.

12
TUBES

CEFOVET® LC en période de lactation

Traitement local des mammites cliniques:

- ✓ Bactéries à Gram positif*
- ✓ Bactéries à Gram négatif

CEFOVET® LC – deuxième choix²

Aucun agent de premier choix n'est actuellement enregistré en Belgique pour les bactéries à Gram négatif

CEFOVET® - Un choix judicieux en période de lactation et de tarissement

* **CEFOVET® DC** - à usage vétérinaire. Suspension intramammaire de céfazoline. **Composition:** Céfazoline 250 mg - Distearate d'aluminium 85 mg - Excipient q.s.p. 3 g. **Indications:** Pour le traitement de la mammitte subclinique lors du tarissement et la prévention de nouvelles infections bactériennes de la mamelle durant la période de tarissement, dues aux principaux streptocoques (*Streptococcus uberis*, *Streptococcus dysgalactiae*, *Streptococcus agalactiae*) et à *Staphylococcus aureus*, sensibles à la céfazoline. **Espèces cibles:** vaches laitières. **Posologie et mode d'administration:** Voie d'administration: intramammaire, par le canal du trayon. Posologie: 250 mg de principe actif, soit une seringue dans chaque quartier. **Contre-indications:** Allergie connue aux céphalosporines et aux autres β-lactamines. **Effets indésirables:** Des réactions allergiques immédiates ont été décrites chez certains animaux (agitation, tremblement, œdème de la mamelle, des paupières et des lèvres) pouvant entraîner la mort des animaux. **Temps d'attente:** Viande et abats: 21 jours. Lait: 0 jour après la mise-bas si celle-ci intervient 6 semaines ou plus après l'administration du médicament. En cas de vêlage prématuré (moins de 6 semaines après traitement): 14 jours. Le temps d'attente est mesuré à partir de la dernière administration du produit. Aucun produit alimentaire, indépendamment du temps d'attente, ne peut être admis à la consommation humaine durant toute la durée du traitement. **Mode de délivrance:** sur prescription vétérinaire. Pour toute information complémentaire voir notice ou chez Merial Belgium SA, Leonardo Da Vinciiaan 19, 1831 Diegem (Merial.BE@merial.com). BE-V182953. hr120111. **CEFOVET® LC** - à usage vétérinaire. Suspension intramammaire. **Composition:** Céfazoline 300 mg - Excipient q.s.p. 6 g. **Indications:** Chez la vache en lactation, traitement de la mammitte clinique causée par les principaux streptocoques (*Streptococcus uberis*, *Streptococcus dysgalactiae*, *Streptococcus agalactiae*), *Staphylococcus aureus* et *Escherichia coli*, sensibles à la céfazoline. **Espèces cibles:** vaches laitières en lactation. **Posologie et mode d'administration:** Voie d'administration: intramammaire, par le canal du trayon. Posologie: 300 mg de principe actif, soit une seringue dans chaque quartier infecté, 2 fois en respectant un intervalle de 12 heures entre chaque instillation. **Contre-indications:** Allergie connue aux céphalosporines et aux autres β-lactamines. **Effets indésirables:** Aucun connu. **Temps d'attente:** Viande et abats: 24 heures. Lait: 8 traites (le lait des quatre quartiers doit être rejeté, quelque soit le nombre de quartiers traités). Le temps d'attente est mesuré à partir de la dernière administration du produit. Aucun produit alimentaire, indépendamment du temps d'attente, ne peut être admis à la consommation humaine durant toute la durée du traitement. **Mode de délivrance:** sur prescription vétérinaire. Pour toute information complémentaire voir notice ou chez Merial Belgium S.A., Leonardo Da Vinciiaan 19, 1831 Diegem. BE-V182962. hr040913. © CEFOVET is a registered trademark of Merial. © 2013 Merial - All rights reserved. Matt Art 16655/3/1/13



Quid des NACs ?

Bonjour,
Où puis-je me renseigner pour connaître les modifications de lois et/ou décrets relatifs à la détention de NAC en Région Wallonne et s'il existe une liste mise à jour ? Merci .
YB

Cher Confrère,
Vous pourrez consulter avec intérêt le site suivant en ce qui concerne la Région Wallonne.
<http://www.uvcw.be/articles/33.107.227.227.1605.htm>

Pour ce qui est des règles fédérales, vous pouvez aussi vous référer au site du SPF-Santé Publique.
Bien à vous,
Votre UPV

Encore et toujours le découplage prescription-distribution

Bonjour Alain,
Bonjour Bernard,
Je cherche à vérifier 2 infos suite à des conversations avec des collègues lors de réunions.
Mes petites recherches ne m'aident pas à trouver l'information exacte.

- Le découplage prescription-délivrance qui anime la France serait lié à une directive européenne? Un pays de l'U.E.pratiquerait déjà ce dispositif. Vrai ou faux ?
 - Frontalier et reconnu en France (avec N° d'Ordre français et mandat sanitaire), on pourrait détenir « officiellement » des médicaments français chez nous en Belgique sans que l'AFPMS ne fasse de remarque.
- Rumeurs ou bruits de couloir, je vous remercie cordialement de me signaler ce que vous en savez.
Je vous souhaite une excellente journée.
XP

Nos réponses

Complexe...
Mais je pense que, si tu es «reconnu» en France, comme tu l'écrits, tu es donc considéré «comme VT français», et donc «installé» en France avec «domicile d'exercice» en France.
A ce domicile, DOIT se trouver ton stock de médicaments français...et donc pas en Belgique.

Donc, pas chez toi, mais bien dans la voiture...
Je viens de subir le contrôle de l'AFMPS...je n'avais aucun médicament français chez moi...
Bernard Gauthier

Bonjour,
Le découplage est un sujet brûlant qu'on vient de traiter longuement lors du congrès de novembre de la FVE.

Les états scandinaves le pratiquent depuis plus de 15 ans pour certains, et la consommation de médicaments y s'est réduite (quoique, au DK, la conso d'AB a augmenté de 6% l'an passé...). Elle est aussi d'application en Slovaquie, en Italie, en Espagne ... et, là les résultats sont décevants.

Néanmoins une motion du Parlement Européen est sortie il y a 10 mois (après un vote très serré, où la délégation belge était partagée, les socialistes bataillant pour le découplage) pour inciter la Commission à se pencher sur le problème, mais ni la Commission ni le Conseil n'ont encore pris cette motion en considération (et sûrement plus rien de ce côté avant les élections de 2014).

Donc, rien d'imposé par l'UE, c'est pour ça que les VT français ont pu faire fléchir leur gouvernement.

Comme dit Bernard, les médicaments français ne peuvent pas servir en Belgique et ne peuvent pas se trouver dans ton dépôt belge et vice-versa, sauf dans un cas de cascade dûment notifié (bon de commande individualisé).

**Amitiés
Alain**

ABIEC : Mais non, on n'a pas dit ça ...

Bernard,
On reçoit des coups de téléphone de vétérinaires qui ont lu dans le Veterinaria qu'à partir du 1^{er} janvier les chiens ne peuvent être enregistrés que via internet .

Est-ce bien dedans ou une mauvaise interprétation ?
V

Mais ça pourrait venir ...

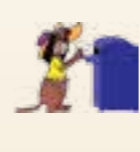
Bonjour,
Il n'y a pas de phrase signalant cela dans le dernier Veterinaria. Je viens de le parcourir.
Je n'ai pas donné d'information en ce sens. De plus, JM Joi-ret m'avait signalé que cela serait possible seulement à partir du mois de mars 2014 (si votre planning n'a pas changé). J'ai mis en copie le mail du président UPV ainsi que l'éditeur responsable du Veterinaria

Bonne soirée
Cordialement,
Dr Flasse Bernard

Paradoxe à l'UPV ?

Chers confrères, chères consœurs,
Je reviens vers vous suite à mon email du 17 mai 2013 et pour lequel à ce jour je n'ai pas obtenu de réponse. Il apparaît que le confrère Bongartz et son équipe de vétérinaires collaborent toujours avec Mr Vanlaar pour dispenser leurs cours d'ostéopathie, de physiothérapie, nutrition, comportement aux assistantes vétérinaires, aux praticiens médicaux et paramédicaux en médecine humaine ou vétérinaire.
Je suis d'autant plus interpellé par ceci lorsque je lis la fin de l'édition du Veterinaria n°7 sept - oct 2013.
Quelle est la position de l'UPV bon sang ?!!!

Depuis l'obtention de mon diplôme, j'ai toujours été attentif aux travaux accomplis par l'UPV et respectueux envers chacun d'entre vous qui consacrez bon nombre d'heures au service de notre profession. Mais sur ce point, je ne peux en aucun cas vous suivre !!
L'UPV défend notre profession sur un sujet alors que de son côté un de ses Vice-Présidents fait tout à fait l'opposé et certainement pas dans le but de défendre la profession! Mais dans quel but? Je lui pose la question !



Lors de ma première lettre ouverte, j'attendais une réponse. Il n'en fut rien ! Pourquoi? Sujet sensible? Cette fois-ci, je vous la demande !
Pourquoi pas dans le courrier des lecteurs?

En vous remerciant d'avance pour le futur suivi et en restant convaincu que la philosophie de l'UPV est restée identique et que ceci n'est qu'un accroc, recevez chères consœurs, chers confrères, mes sincères salutations.
YD

Réponse d'un berger

D'une part, pour nos lecteurs, et pour une meilleure compréhension des faits, je tiens à préciser que le Confrère Yannick Demars possède un centre de réhabilitation canine à Liège et qu'il est évidemment directement concerné par la formation de Monsieur Vanlaere en réhabilitation canine. Egalement, la position du Confrère Yannick Demars est autant inspirée par des sentiments personnels à mon encontre (qu'il a déjà manifestés par le passé) que par l'intérêt de la profession.

D'autre part, je n'ai plus de « cours » prévus dans le cadre des formations réalisées par Monsieur Vanlaere. Concernant ces « cours », j'ai seulement présenté une information générale relative aux pathologies orthopédiques aux personnes qui suivaient la formation en réhabilitation canine. Pour le reste, je n'ai jamais participé aux formations en ostéopathie et je ne sais même pas si ces cours sont et seront encore organisés ...

Pour l'année prochaine, je ne suis pas organisateur, donc je ne sais pas s'il y aura encore des formations en réhabilitation canine et s'il y en a, je ne sais pas non plus à qui Monsieur Vanlaere fera appel.

Vous remarquerez également que mon nom n'est plus associé à ces formations et ce, depuis Veterinexpo. Concernant la formation de Monsieur Vanlaere en réhabilitation canine, l'information que j'ai donnée, l'a été à titre strictement personnel et n'engage en rien l'UPV. Aussi, les formations de Monsieur Vanlaere existent depuis plus de 15 ans et c'est la première fois que moi et mon équipe assurons l'information relative aux pathologies orthopédiques. Auparavant, cette partie a été donnée par de nombreux Confrères de la région liégeoise, sans que personne n'ait jamais rien eu à redire, et surtout pas le Confrère Yannick Demars.
Enfin, je comprends parfaitement que, en étant Vice-Pré-

sident de l'UPV, mon nom et ma présence aux côtés de Monsieur Vanlaere soient très mal perçus par le Confrère Yannick Demars, mais je reste persuadé que nous, en tant que vétérinaire, nous devons coûte que coûte défendre notre Diplôme et notre profession. C'est la raison pour laquelle, je suis intimement convaincu qu'il vaut mieux être présent pour contrôler ce qui se passe et influencer sur le devenir de ce genre de formation. Pour appuyer ma conviction personnelle, l'Ordre des Médecins vétérinaires a demandé à Monsieur Vanlaere d'être convié à la formation afin de présenter aux participants les limites de ce qui leur est autorisé et ce qui relève de l'exercice illégal. L'Ordre n'interdit pas la formation, mais a la volonté de la cadrer, ce qui pour moi est indispensable.

Que la formation soit suivie ici ou ailleurs, notre rôle de vétérinaire est de faire passer le message que la médecine vétérinaire est une profession protégée par la Loi et que, quelque soit la formation suivie et quelque soit son niveau, les participants n'ont aucun droit à pratiquer l'exercice de la Médecine Vétérinaire. A titre d'exemple, une des participantes à cette formation en réhabilitation canine a suivi des cours en élève libre à la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège, et ce n'est pas pour cette raison qu'elle a le droit de pratiquer l'exercice de la Médecine Vétérinaire ...

Je précise également que la formation en réhabilitation canine est d'un niveau basique ASV et est destinée à des personnes qui assisteront des vétérinaires dans leur travail et qui, par cette formation basique, pourront mieux valoriser leur candidature, dans le marché du travail vétérinaire qui est saturé d'ASV formés un peu partout ...

**Alexandre BONGARTZ
Vice-Président de l'UPV**

Et d'un autre...

Plus grand chose à redire sur cette présentation des cours: ci-dessous les modalités de «pratique».

«En Réhabilitation et en Ostéopathie des animaux, la consultation doit être ordonnée par une prescription médicale écrite et couverte par un docteur en médecine vétérinaire. La prescription doit mentionner le nom de l'animal, sa race, les coordonnées du propriétaire, le diagnostic médical motivant l'intervention du praticien, le type de traitement souhaité, le nombre d'interventions, la date, les coordonnées du prescripteur et sa signature.»

MR

VT Surfing



Plus de liens « biocultureux » entre l'agriculture et la biodiversité [1276]

Des chercheurs allemands et luxembourgeois ont équipés de radio-émetteur vingt-six chauves-souris de deux espèces : le Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) et le Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus). Le but était d'examiner d'un peu plus près leur écologie spatiale, l'utilisation qu'ils font de leur habitat et les facteurs-clé du paysage dans lequel ils évoluent. Ces deux espèces partagent en effet les mêmes zones.

Ils ont mis en évidence que, contrairement à leur congénères plus méridionaux, ces deux

chauves-souris évoluent dans un habitat plus ouvert. Les grandes forêts feuillues sont délaissées au profit des paysages agricoles. Toutefois, les paysages agricoles recherchés sont ceux bien structurés, possédant une mosaïque d'habitats d'échelles différentes, offrant haies, cours d'eau, vergers et bosquets. Le Murin chasse même régulièrement dans les étables où il trouve les arthropodes en abondance.
Les auteurs tirent la sonnette d'alarme en signalant que si rien n'est fait en Europe de l'Ouest et Centrale pour enrayer l'intensification agricole et promouvoir les pratiques agricoles plus traditionnelles et extensives, ces deux espèces risquent bien d'en disparaître. Ils plaident pour le concept de liens « biocultureux » entre un usage des terres raisonné et la biodiversité. [C.H.]

Dietz M., Pir J.B., Hillen J. [2013]. Does the survival of greater horseshoe bats and Geoffroy's bats in Western Europe depend on traditional cultural landscapes ? Biodiversity and Conservation 22 : 3007-3025 (19 p., 1 fig., 4 tab., 84 réf.).

info@foretwallonne.be
forêt-MAIL n° 105 (janvier 2014)



Le Murin chasse même dans les étables (Photo © schmecko - Fotolia)



PME et Indépendants: ce qui change au 1er janvier 2014

1. Indépendants : suppression du malus sur la pension prise de manière anticipée

Le malus de pension, qui n'existait que dans le système de pension des indépendants, fait définitivement partie du passé depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les pensions qui prennent cours à partir du 1^{er} janvier 2014.

Évolution du malus de pension d'un indépendant qui souhaite prendre sa pension de manière anticipée:

	2012		2013		À partir de 2014
	< 42	42 et +	< 41	41 et +	
Carrière					/
60 ans	25%	/	25%	/	/
61 ans	18%	/	18%	/	/
62 ans	12%	/	12%	/	/
63 ans	7%	/	/	/	/
64 ans	3%	/	/	/	/

2. Des réductions des charges pour les employeurs sur les cotisations sociales dues pour les 4^{ème} et 5^{ème} nouveaux engagements

Les employeurs qui engagent un 4^{ème} ou un 5^{ème} salarié à partir du 1^{er} janvier 2014 doivent payer moins de cotisations sociales.

Sur proposition des **Ministres Laruelle et De Coninck**, la mesure visant des réductions des charges pour les trois premiers engagements a été étendue aux 4^{ème} et 5^{ème} engagements dès 2014 : « Ces réductions de charges sont similaires, tant au niveau des montants que des modalités d'ouverture de droit, à celles décidées dans le cadre de la Stratégie de relance du 20 juillet 2012 pour les trois premiers engagements. **L'indépendant qui créera demain ses 5 premiers emplois bénéficiera au 1^{er} janvier 2014 de plus de 24.000 euros de réductions de charges suite aux mesures adoptées durant cette législature** ».

Compte tenu des réductions des cotisations sociales liées aux premiers engagements, le tableau adapté est le suivant :

Type	5 trimestres	4 trimestres suivants	4 derniers trimestres
RGC 1er T	1500 EUR/ trim.	1000 EUR / trim.	400 EUR / trim.
RGC 2e T	1000 EUR/ trim.	400 EUR / trim.	400 EUR/ trim.
RGC 3e T	1000 EUR/ trim.	400 EUR / trim ;	0 EUR
RGC 4e T (01/01/14)	1000 EUR/ trim.	400 EUR / trim	0 EUR
RGC 5e T (01/01/14)	1000 EUR/ trim.	400 EUR / trim	0 EUR

NB: RGC (Réduction des charges via les cotisations sociales)

2. Les mesures visant à rééquilibrer les relations entre les banques et les PME

Courant janvier 2014, les banques seront tenues à un **devoir d'information clair envers leurs clients entrepreneurs**. Concrètement :

- Préalablement à la signature du contrat de crédit, les banques doivent fournir à l'entrepreneur des informations compréhensibles sur les types de crédit existants pour les PME.
- Le prêteur devra toujours chercher le type de crédit le mieux adapté aux besoins de l'entrepreneur.
- L'entreprise sera en droit de demander une copie du projet du contrat de crédit, qui doit lui être délivré gratuitement et sur simple demande.
- Le prêteur devra fournir à l'entrepreneur un résumé de son contrat de crédit, lui expliquant les éléments principaux, notamment ses droits et obligations (taux, remboursement, conséquence en cas de rupture et/ou de manquement).

En cas de **refus d'octroi d'un crédit**, les banques seront dans l'obligation d'informer l'entreprise des éléments essentiels sur lesquels ce refus est basé ou qui ont influencé l'évaluation des risques, et ce, de manière transparente et dans des termes compréhensibles pour l'entreprise. Cela pour permettre à la PME d'améliorer son dossier de crédit ou de chercher un autre partenaire bancaire.

Élément essentiel et attendu par les entrepreneurs, **les indemnités de emploi en cas de remboursement anticipé seront limités à 6 mois d'intérêts** - calculés sur la somme remboursée et au taux fixé dans le contrat - pour les crédits inférieurs à un million d'euros.

En cas de clauses abusives, la loi prévoit des sanctions. Ceci implique, entre autres, que :

- Les banques ne pourront plus résilier un contrat de crédit unilatéralement lorsque l'entrepreneur respecte ses obligations sans prévoir de dédommagement et/ou délai de préavis.
- Si le prêteur ne respecte pas son obligation de rechercher le type de crédit le mieux adapté aux besoins de l'entreprise, le juge pourra ordonner la conversion, sans frais, du crédit en une forme de crédit mieux adaptée.

Pour le CA de l'UPV, Bernard GAUTHIER

Miel artificiel ...

A voir absolument et à transmettre à vos connaissances.

Le miel artificiel est moins cher ... mais ce n'est pas du miel !

Moralité : Achetez seulement le miel de votre apiculteur local....

<https://www.youtube.com/watch?v=KLLCMqKhKgM>



Nivelles, le 19/01/2014

« On n'est pas des pigeons »

Rédaction

Mesdames, Messieurs,

Suite à votre émission du lundi 13 janvier 2014, l'Association des Vétérinaires Francophones pour les Petits Animaux, section de l'Union Professionnelle Vétérinaire, souhaiterait apporter quelques commentaires à vos assertions :

⇒ A la question « on vaccine trop », nous vous répondons: on vaccine surtout trop peu d'animaux ; seulement 25 à 30 % des chats vont chez le vétérinaire pour 40 à 50% des chiens et tous ne se font pas vacciner.

D'autre part, un comité scientifique européen auquel participe le Professeur E. Thiry, de l'Université de Liège, a émis une série de recommandations concernant la vaccination (notamment les vaccins indispensables pour les chats, comme les vaccins pour les maladies respiratoires et les vaccins secondaires, qui ne concernent pas tous les chats, en fonction de leur mode de vie [extérieur, intérieur, séjours en pension,..]). Donc les vétérinaires ne vaccinent pas tous les ans tous les animaux avec toutes les valences disponibles. Et la Belgique est un des pays industrialisés où les animaux de compagnie sont parmi les moins médicalisés au monde.

⇒ « Les vaccins peuvent générer des tumeurs », c'est exact mais incomplet : il s'agit notamment de fibrosarcomes chez le chat liés à l'adjuvant du vac-

cin (hydroxyde d'aluminium), mais ce problème se retrouve avec toutes les injections à effet retard et beaucoup plus souvent aux Etats-Unis qu'en Europe (origine génétique ?). D'autre part, il n'a jamais été dit qu'un vaccin était inoffensif, pas plus pour l'humain que pour l'animal, d'où la nécessité de réaliser la vaccination chez un individu en bonne santé, mais les vaccins ont sauvé bien plus qu'ils n'ont tué.

⇒ « Durée de validité des vaccins » : l'efficacité de certains d'entre eux est supérieure aux périodes de validité mentionnée dans les notices et des recherches sont en cours pour préciser celles-ci. Toutefois au départ, les labos sont partis du principe que, si la protection était valide jusqu'à un an, on vaccinerait tous les ans.

On pourrait aussi tester le taux d'anticorps de chaque animal pour chaque valence avant la vaccination, mais cela serait économiquement non gérable pour les propriétaires. Le vaccin coûte moins cher que les dosages d'anticorps.

⇒ « La vaccination chez le vétérinaire coûte 60-65 €, c'est cher » . La vaccination fait partie d'une visite annuelle de contrôle au cours de laquelle un examen général complet est réalisé en vue des détecter les anomalies dentaires, oculaires, dermatologiques, auriculaires, cardiaques, génito-urinaires,...et, de plus, ce montant comprend 21% de TVA.

Cette visite comprend également tous les frais liés à la prise de rendez-vous (secrétariat), à la gestion des locaux, à la formation continue obligatoire du vétérinaire,...

En outre, le médecin vétérinaire a fait 6 ans d'Université avant de pouvoir exercer son art et il a le devoir de se former tout au long de sa carrière.

Enfin, « le vétérinaire coûte cher. » C'est vrai comme probablement tout service permanent 24h sur 24, 7 jours sur 7 (secours, soins médicaux, plombier, électricien, garagiste, ...).

Voilà ce que nous souhaitons vous dire, non pour critiquer une émission qui a le mérite de poser des questions, mais qui manque probablement de temps pour approfondir les réponses. Nous espérons que ces commentaires pourront être portés vers le grand public car notre idéal commun dans une société complexe reste l'information objective.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures,

Pour la SAVAB,

Dr Stéfan DEGALLAIX
Co-Président



CHAQUE CHIEN MÉRITE LES MEILLEURS SOINS DENTAIRES.

Vous le savez.

Mais leurs maîtres sont-ils aussi bien informés ?

4 chiens sur 5 de plus de 3 ans souffrent de problèmes bucco-dentaires qui, à long terme, peuvent affecter sérieusement leur santé. Un chiffre interpellant quand on sait que **90% des maîtres n'en n'ont pas conscience**. A leur décharge, il est vrai que la plupart des problèmes ne sont souvent décelables que par un œil médical averti comme le vôtre.

Ensemble, nous pouvons agir !

En tant que spécialiste, vous êtes en première ligne pour informer les maîtres de chiens de l'importance d'une bonne hygiène buccale. Comme vous le savez, de bonnes habitudes peuvent améliorer considérablement la santé dentaire et gingivale des chiens : un contrôle régulier chez le vétérinaire, une alimentation adaptée et bien sûr une bonne prévention quotidienne pour lutter contre la formation du tartre. A ce niveau, la meilleure solution reste un bon brossage quotidien des dents du chien. Mais elle s'avère parfois difficile et peu commode pour de nombreux propriétaires de chiens.

Un Pedigree® DentaStix® par jour prévient la formation du tartre jusqu'à 80 %

En effet, Pedigree® DentaStix® contient deux ingrédients actifs –le triphosphate de sodium et le sulfate de zinc– qui dissolvent le calcium salivaire, ce qui réduit le dépôt de tartre. La plaque reste souple plus longtemps et s'élimine plus facilement lors de la mastication du Pedigree® DentaStix®. C'est prouvé scientifiquement : des études cliniques indépendantes montrent que l'utilisation quotidienne de DentaStix® réduit la formation du tartre jusqu'à 80% chez certains animaux.



Pedigree® DentaStix® :

✓ **une solution simple, pratique et efficace**

- 3 formats (chiens petits, moyens et grands).
- Sachets de 1 semaine ou 1 mois.
- Aide à prévenir le tartre tout en faisant plaisir aux chiens.

✓ **que vous pouvez recommander en toute confiance**

- Sans sucre.
- Seulement 1,5% de matières grasses.
- Seulement 77 calories par bâtonnet.



LE MOIS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : ensemble, améliorons la santé bucco-dentaire des chiens

Pour la 9^e année consécutive, Pedigree® organise le Mois de l'Hygiène Dentaire, en collaboration avec L'Union Professionnelle Vétérinaire. L'an dernier, la campagne a connu un énorme succès avec **plus de 1.800 vétérinaires** participants !

Cette année, Pedigree® met les bouchées doubles pour rendre l'opération encore plus retentissante et attirer une nouvelle fois l'attention des maîtres sur l'importance d'une bonne santé bucco-dentaire et la prévention des maladies parodontales. Alors n'attendez pas, inscrivez-vous aujourd'hui.



Sensibiliser, c'est déjà agir

Pendant tout le mois de mars, les propriétaires de chien sont invités à **faire contrôler la dentition de leur chien** chez les vétérinaires participants. L'occasion idéale pour les informer des risques de problèmes bucco-dentaires de leur compagnon à quatre pattes.

Un kit pratique très complet

A cette occasion, nous mettons du matériel à votre disposition : un poster éducatif, une brochure illustrée, des dépliants didactiques pour vos clients, un présentoir avec des échantillons gratuits de DentaStix®, des bons de réduction, un guide pratique sur la détection et le traitement des problèmes dentaires et des fiches de check-up pour chaque chien examiné.



**Participez au Mois de l'Hygiène Dentaire
du 1^{er} au 31 mars 2014**

- ✓ Sensibilisez les maîtres à une meilleure prévention bucco-dentaire de leur chien
- ✓ Recevez du matériel didactique très complet et des échantillons gratuits
- ✓ Touchez de nouveaux clients potentiels
- ✓ Une campagne relayée en TV et dans les magasins

Inscrivez-vous vite sur www.actionpedigree.be !

Remplissez votre bulletin de participation avant le 20 février pour recevoir votre kit, échantillons gratuits compris.



Congrès d'automne FVE – sections Bruxelles 2013 Tous aux créneaux !

Oui, et à tous les créneaux.

Comme nos collègues français l'ont démontré à Paris, il faut exprimer notre détermination.

La distribution des antibiotiques n'est pas seule menacée.

L'attitude de certains états est parfois hautement ambiguë vis-à-vis des soins aux chevaux, NACs, aux poissons, aux abeilles ... et bientôt, aux insectes comestibles (qu'il faudra bien soigner un jour, d'une façon ou d'une autre).

Comment peut-on demander aux VT de garantir un usage prudent des antibiotiques tout en accordant le droit de prescrire à d'autres professions ?

Médicaments : l'harmonisation, un vain mot

La FVE et ses sections, ainsi que d'autres partenaires, COPA-COGECA (associations paysannes), IFAH-Europe (industries pharmaceutiques), ... accumulent les rencontres, enquêtes, rapports, statistiques, ... pour démontrer la nécessité d'une distribution des médicaments vétérinaires par les vétérinaires. Tandis que d'autres protagonistes tirent la charrette dans l'autre sens, dans l'intérêt fallacieux du consommateur.

Antibiotiques, toujours le grand Satan

Pourtant, les statistiques récentes démontrent que les états qui ont procédé au découplage de la prescription et de la distribution ne sont pas toujours ceux qui réduisent la consommation d'antibiotiques par kg de poids vif produit.

Au contraire, l'étude récente de l'ESVAC (*European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption*) Sales of veterinary antimicrobial agents in 25 EU/EEA countries in 2011, à consulter sur

http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Report/2013/10/WC500152311.pdf, démontre à satiété que dans le peloton de tête des états où la consommation d'AB est la plus élevée se trouvent des états qui ont adopté le découplage. Dans l'un d'entre eux, l'Espagne, la consommation d'AB a même augmenté de 3,5 % de 2010 à 2011, depuis que la distribution a été retirée aux VT. Belle démonstration par l'absurde !

Le Commissaire à la Santé, Tonio Borg, voulait même limiter l'usage des AB aux seuls humains ... Heureusement, il a bien voulu recevoir nos représentants et il consent à revoir sa position peu à peu.

Il vaut mieux manœuvrer en douceur en l'occurrence : expliquer que le VT est la solution et pas le problème de la distribution des médicaments. La FVE voudrait d'ailleurs que tous les anthelmintiques soient distribués uniquement sur prescription (POM, *prescription only medicine*), vu les phénomènes croissants de résistance et d'environnement.

De même, alors que des apiculteurs parviennent à se fournir en AB pour soigner leurs abeilles, notre rôle est de les inciter à la modération (d'autant plus que soigner la varroase ou une intoxication avec des AB, ce n'est pas vraiment pertinent).

Et voilà que l'on nous presse de toutes parts pour trouver la solution de la vente et de la prescription par Internet. Incohérence du politique : d'une part, on prétend réduire la consommation d'AB, de l'autre, on considère comme social d'ouvrir encore plus grand l'accès aux AB.

Et c'est encore un fameux sac de nœuds : si le Dr X, exerçant son art dans le pays Y, veut prescrire des médicaments "non-POM" dans son pays, mais POM dans le pays producteur,

ce dernier peut-il autoriser la fourniture ? Et inversement, si un profane veut acheter des médicaments qui sont non-POM pour l'état producteur, ce dernier doit-il les refuser ? Et si le Dr X est un prestataire de service exerçant dans un pays où le médicament W est non-POM, pour le faire parvenir dans un état où ce médicament est POM, et qu'il le commande dans un état producteur où le médicament est non-POM ? ... quelle migraine ! Facile à résoudre, à première vue : la prescription n'est valide que dans l'état d'émission ... mais la libre circulation des services et des professions, qu'en faites-vous ? On en vient au schéma que nous connaissons dans d'autres secteurs, armes, drogues douces, etc ... selon lequel il est possible d'acheter un produit ailleurs, mais pas de le détenir chez soi.



et les protéines d'arthropodes, c'est intime

Harmonisation ?

Incidemment, une déléguée suisse m'a appris que la prescription électronique est obligatoire chez elle et que la procédure est pourvue d'un système d'alarme. Si une prescription paraît délirante (indication ou posologie inappropriée), il est impossible de l'enregistrer. Qu'en dites-vous ?

En attendant, les autorités continuent à faire pression pour une réduction de l'usage des AB. Dernière initiative en date : l'EAAD, *European Antibiotic Awareness Day*, qui a eu lieu le 18 novembre. Ah, vous ne saviez pas ... hé bien, pensons-y l'an prochain.

Encore un "détail" significatif : alors que, d'habitude, il faut des mois pour mettre en forme, traduire, relire, corriger les textes légaux européens, cette fois-ci, il n'a fallu que 48 heures pour traduire le projet de révision de la directive "médicaments" en 24 langues !

Avouons-le, nos délégués à la FVE espéraient bien que ce projet ne passerait pas avant fin 2013, ce qui imposait de refiler la patate chaude après les élections, donc en 2015, avec des élus "neufs" que nous aurions pu informer objectivement, plutôt que de nous voir opposées les sempiternelles incompréhensions de certains activistes consommateurs.

Wait and see.

Le schéma danois

Voilà enfin les dernières nouvelles du schéma danois de distribution des médicaments.

Les dernières, parce que, malgré leur découplage datant



d'avant 2000, leurs objectifs de réduction de consommation d'AB n'étaient pas encore atteints et marquaient même une légère augmentation en 2013 (6 %). Drame, alors que le monde entier a les yeux fixés sur leur vertu. Attendez, attendez, on n'a pas fini de rigoler.

Les promoteurs du modèle danois n'ont pas voulu comprendre que, tout bonnement, élever des porcs intensivement sans un usage réfléchi d'AB est impossible. Ils ont donc décidé d'intensifier le monitoring de l'usage des AB. Actuellement, les VT prescrivent, les éleveurs se rendent chez les pharmaciens avec la prescription, la pharmacie délivre et tout va bien (?)

Les VT ne tirent pas de bénéfice de la vente de médicaments, mais en compensation, les fermiers sont obligés d'accepter au moins une visite sanitaire mensuelle réservée au praticien traitant (pas de VT officiel à ce stade).

Dont coût 200 €/heure. Il suffit de se taper deux ou trois visites de deux ou trois heures par jour et le tour est joué. Et cela ne fait pas fort plaisir aux éleveurs, qui n'osent pas trop se manifester. N'empêche que le nombre de VT porcins a décru énormément depuis 10 ans ... comme le nombre de fermes porcines qui s'est réduit de 30 % ... Manque de compétitivité, paraît-il.

L'orateur affirme que les VT porcins ont 200.000 € de revenus bruts par an ... mais leur bénéfice, mystère ! Notons qu'en Norvège, où le découplage est de rigueur depuis la même période, des articles ont paru dans la grande presse, relativement à la paupérisation des praticiens ruraux !

Revenons-en, à ce monitoring.

Vu la déception liée au schéma de base, les autorités ont décidé d'alimenter (encore) plus rigoureusement la banque de données (BD) qui analyse les prescriptions, fournitures, etc ...

Cela conduit à définir une ADD (*Antibiotics Daily Dosis*) moyenne établie par exploitation en fonction du nombre d'animaux, de l'espèce, des âges (les besoins des veaux têtards et des porcelets ou des truies de reproduction sont différents, cela se conçoit)...

Par exemple,

- * Un porcelet jusqu'à 15 kg = 28 ADD
- * Un porc à l'engrais de 30 kg et plus = 8 ADD
- * Un reproducteur = 5,2 ADD.

En additionne toutes les ADD de l'exploitation et si on dépasse le maximum admissible, le fermier reçoit une carte jaune (c'est vrai, on nous l'a montrée) et paye une amende de 750 €.

En outre, il est prié de revenir à la norme dans les 9 mois et doit payer les visites de contrôle des autorités. Sinon, c'est la carte rouge ... et vous avez compris !

Lors du débat qui s'en est suivi,

- * un Confrère allemand a fait remarquer que pas mal de porcelets arrivent en Allemagne à l'engraissement, période assez critique. Cela permet de contourner la procédure de monitoring
- * personne n'a encore pu établir de lien entre la baisse de l'usage d'AB en médecine vétérinaire et une éventuelle réduction de l'ABrésistance en médecine humaine au Danemark
- * comme demandait un Consoeur tchèque, qu'en est-il du marché noir par Internet et autre ? L'orateur ne s'est pas laissé démonter et a remarqué qu'il y a du marché noir sans découplage. D'autre part, la pression politique sur l'usage des médicaments vétérinaires augmente internationalement, par découplage ou non, et si nos revenus dépendent de la vente de médicaments, nous sommes mal barrés : lorsque la vente de médicaments diminuera, nos revenus devront diminuer.

Des dépliants sont disponibles sur l'usage prudent des AB à l'intention du public, des VT, des politiques, etc ... Encore faut-il les consulter.

A voir sur le site www.fve.org.

Les NACs régulés ?

Les autorités sont préoccupées par la mode croissante de l'adoption d'animaux exotiques, qui s'accompagne de l'apparition de maladies nouvelles ou réémergentes dans nos régions.



les chiens à pedigree gâtés au UK, mais les autres ...

Les adoptants sont trop souvent incompetents et une œuvre néerlandaise, l'AAP, démontre que l'énorme majorité des animaux qui leur parviennent en refuges leur sont confiés par les propriétaires eux-mêmes, a quia devant leur bestiole qui évolue de façon inattendue... et plus de 50 % meurent entre leurs mains. Et, lors de l'enquête FVE récente à laquelle vous avez sûrement participé, 15 % des VT ont rapporté des problèmes de santé publique liés à la détention de tels animaux.

Cette enquête a collecté les réponses de 2821 répondants de 74 pays et a conclu notamment que 90 % des VT estiment que les propriétaires ne sont pas compétents pour la détention de certaines espèces qu'ils ont adoptées.

Suite au dernier colloque européen sur les animaux de compagnie, la Commission déclare que

- * toutes les espèces ne sont adaptables comme AC
- * le public doit en être conscientisé davantage
- * l'éducation doit être prodiguée à tous les niveaux (VT, agents de l'état, éleveurs, ...)
- * il manque une législation ad hoc
- * le risque pour l'environnement est réel.

Des portes ouvertes ? Pas pour tout le monde et certains ont dû ravalé leurs certitudes. En finale, la Commission a demandé quelle était la position de la FVE en tant qu'expert, relativement à l'adoption d'animaux sauvages comme animaux de compagnie (AC).

Suivant les exemples de la Belgique et des Pays-Bas, le CA de la FVE a donc proposé une motion détaillée préconisant une liste positive d'animaux acceptables sous ce statut. Certaines délégations auraient préféré une liste négative, mais j'ai fait remarquer que ce boulot serait épouvantable. Rien qu'en poissons de mer, on découvrirait probablement encore pas mal d'espèces inconnues à ce jour, qui ne seraient donc pas protégées. Il a fallu arriver à un compromis proposant des listes, de préférence positives.

D'autre part, j'ai insisté sur la nécessité d'imposer une identification et un enregistrement pour retrouver les propriétaires négligents, aussi bien dans l'intérêt de l'environnement (espèces invasives relâchées dans la nature) que du bien-être animal (responsabilités en cas d'animaux maltraités). Amendements acceptés et la motion partira telle quelle à la Commission.

Et les AC conventionnels ? Et les chiens errants ?

Le colloque cité ci-dessus a aussi évoqué les problèmes liés aux élevages de chiens et chats.

A savoir que 70 millions de foyers européens ont au moins 1 AC. En UE, on compte 60 millions de chiens et 64,5 millions de chats.

La perpétuation de tares semble très mal perçue... tant mieux. Il est donc question de retirer de la reproduction tous les chiens présentant des tares évidentes. Les % de césariennes et d'opérations chirurgicales correctrices devraient être enregistrés à terme afin de limiter ces souches tarées.

A noter que la première cause de mortalité des chiots en UE est l'euthanasie pour cause comportementale : 50 % !

D'autres défis sont envisagés : modifier légalement le statut "d'objets" des animaux, intégrer des cours de législation dans les Facs, lutter contre le commerce illégal (notamment par Internet), éduquer le public,...

Et l'identification et l'enregistrement obligatoires ?

L'intérêt du consommateur (le sacro-saint consommateur !) ne semble pas démontré à nos têtes pensantes en la matière. Qu'est-ce qu'il leur faut ?

Donc on renvoie cette étude à l'*Animal Health Law*, en relation avec les risques de zoonoses véhiculés notamment par les animaux errants. En fait, les états tergiversent devant le boulot que cela représente. Préoccupés par le bien-être animal, mais pas trop ! Toutefois le Commissaire Laddomada planche sur une BD commune ... un peu d'espoir ?

En ce qui concerne les chiens errants, tout le monde admet que la situation roumaine est dramatique.

D'ailleurs, un délégué roumain nous explique en détail la situation : des chiens relâchés à la campagne qui rentrent en ville après avoir fréquenté un renard de mauvaise vie, ou vice-versa. Un enfant tué récemment et qui portait les traces de plus de 100 morsures, etc... (voir Veterinaria précédente). Donc, l'état roumain a adopté les solutions suivantes voici deux mois :

- * identification de tous les chiens domestiques
- * tous les chiens errants seront capturés, hébergés pendant 2 semaines ; ceux qui ne seront pas réclamés ou adoptés par une collectivité ou un particulier (qui s'engage à les stériliser, les identifier et les entretenir) seront euthanasiés
- * tous les chiens domestiques sans valeur économique (sans pedigree) seront stérilisés par ordre aux frais des propriétaires.

Les VT nurses, ASV, AV

L'organisme VETNET (*Veterinary European Transnational Network for Nursing*) est basé depuis 18 ans à Paris et encadre de nombreuses écoles d'AV européennes, en connexion avec le SNVEL.

Leur point de vue : le technicien est chargé d'établir un "diagnostic de réponse à l'agression", quelle qu'elle soit (infectieuse, traumatique, ...), tandis que le vétérinaire est responsable d'établir un "diagnostic de cause".

Et on parle maintenant de "holistic nursing", d' "equine nursing", etc ... il est largement temps de réguler cette profession aussi. Nous pouvons nous référer au code des animaux terrestres de l'OIE, ainsi qu'au code de déontologie de la FVE, à la motion sur l'acte VT de la FVE (mais ces documents sont consultatifs, pas normatifs).

Dans certains pays, la Hongrie par exemple, les dérives en AC sont peu nombreuses, mais en revanche, en animaux de ferme, certains techniciens (inséminateurs, ...) se livrent à des actes VT non déclarés. Dans d'autres pays, c'est le contraire.

En somme, partout en UE, le nombre d'AV augmente, leurs qualifications augmentent, l'harmonisation de leurs statuts et de leurs missions est nulle, la régulation est recherchée de plus en plus souvent (et dans ces pays, ils ne peuvent agir que sous la supervision d'un VT), et certaines autorités tentent d'enregistrer les paraprofessionnels (éventuellement dans des annexes d'ordres VT).

Rappelons aussi que l'ACOVENE (*Accreditation Committee for Veterinary Nurse Education*) a été créé en 2007 pour accréditer les écoles d'AV sous le contrôle de la FECAVA.

Et en Belgique, à quand une accréditation ?

La Formation Continue

Alors que la FVE et l'UEVP désiraient promouvoir une FC vo-

lontaire, la pression des autorités augmente dans tous les états membres en faveur d'une FC obligatoire.

A l'instar de la Belgique, la plupart des gouvernements ont institué un système plus ou moins organisé, plus ou moins contraignant (des organismes professionnels collationnent les crédits de FC en Irlande, en France, aux Pays-Bas, en Hongrie, en Slovaquie, ...) et maintenant, les autorités européennes appellent à une certaine harmonisation.

Les écoles VT (EAEVE), les collèges de spécialistes (EBSV), la FVE et l'UEVP ont fondé le VETCEE (*Veterinary Continuous Education in Europe*) pour développer des standards de formation définissant un niveau de qualification situé entre le VT diplômé et le spécialiste.

Ils en sont à évaluer les tests ... d'évaluation des VT et les standards de compétences (matières enseignées, nombre d'heures, ...).

C'est déjà réglé pour les AC et les porcins et les équins vont suivre, en se basant sur les critères des organismes de formation de trois pays (Danemark, Allemagne, Pologne).

Entendons-nous bien : le VETCEE n'accréditera pas les VT, mais les systèmes de formation continue.

Un problème soulevé par un délégué allemand : qu'en sera-t-il des titres déjà en vigueur dans certains états ? En Allemagne, outre le VT diplômé et le spécialiste, il existe déjà deux autres types de qualification. Le VT VETCEE présentera-t-il un cinquième niveau ?

D'où la nécessaire harmonisation en réflexion. Cela permettrait plus de mobilité en UE par une convergence des FC. Sinon, comment envisager de poursuivre une carrière internationale ? Il ne faut pas se cacher que le dossier FC est en train de rejoindre le dossier "acknowledged vet" qui était en sommeil depuis quelques mois...



une déléguée US terrassée par le jetlag

La profession évolue

La FEEVA (les VT équins européens) signalent déjà un certain bouillonnement :

- * le nombre d'élevages équins de haut niveau diminue, alors que le nombre de VT augmente, ce qui annonce des perturbations
- * il est question de consultation, voire de chirurgie à distance, mais quelle procédure adopter pour rester éthique ?
- * qu'en sera-t-il de l'agrément temporaire des prestataires de services ? comment harmoniser les procédures d'agrément ? comment se faire une idée de leurs compétences ? en théorie, il devrait suffire que le prestataire informe l'état d'accueil de ses qualifications certifiées et du temps de séjour, mais ...



PROCHAINEMENT

Nouvelle découverte dans le traitement du prurit persistant chez le chien

Rendez-vous sur www.itchcycle.com



La FVE veut donc lancer une enquête sur l'état de la profession en UE, dotée d'un budget de 50.000 €, destinée à interroger environ 20.000 VT.

La féminisation imposera des mutations présentes et encore plus à venir, il faut les anticiper. Il faut ouvrir des créneaux ... et en fermer ? Des domaines en principe VT sont occupés par d'autres professions, alors que nos secteurs d'activités traditionnels se réduisent (voir ci-dessous, les abeilles et les poissons). Est-ce cohérent ?

Il faut donc réorienter la formation, contacter les décideurs, ...

Une motion pour le bien-être dans les cirques ambulants ?

Des dispositions sont déjà prévues dans certains pays

- * à Chypre et en Grèce, les spectacles d'animaux sont interdits dans les cirques
- * en Autriche et en Croatie, pas d'animaux sauvages
- * la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni adopteront des mesures sous peu pour protéger les animaux sauvages.

Suite à une enquête, il apparaît que les animaux des cirques ambulants vivent surtout dans leurs cages de transport et sont fréquemment victimes de problèmes de santé physique et mentale.

La FVE estime donc qu'il est temps d'appeler les autorités de l'UE à légiférer en la matière.

Une motion sera donc présentée à la Commission.

Matières ordinaires, réglementation, dérégulation ?

Petit à petit, l'oiseau fait son nid.

Les SVB (*Statutory Veterinary Bodies*, puisque tous les états ne disposent pas d'un Ordre, mais tous ont un système d'agrément VT) décortiquent depuis plus de 5 ans diverses directives d'application plus ou moins proche

- * directive sur les qualifications professionnelles 2005/36/EC, sur laquelle se greffe(ra) la conception d'une carte professionnelle, et où il faudra évoquer le délicat sujet des actes délégués (annexe V.4.1)
- * une enquête sur la législation comparée des activités VT et des paraprofessionnels
- * en outre, la directive évoquée ci-dessus mène à la création d'une charte des professions libérales, dans laquelle on insérera une tentative de définition des professions libérales ; pas facile, vu les traditions très diverses d'une culture à l'autre (n'oublions pas que de nombreux pays ont vécu sous régime socialiste pendant plus de 60 ans...)
- * la Commission cherche comment évaluer ces professions, l'accès des candidats à ces professions, l'accès du public à ces services, ... en somme, diminuer les entraves à la libre circulation ... dans l'intérêt apparent du public, mais au détriment de la qualité ? nous allons peut-être vers une nouvelle définition de la profession libérale
- * examen aussi de l'harmonisation des commissions et des procédures disciplinaires
- * comment revitaliser les 12 principes de certification de la FVE, qui fondent la responsabilité VT et en font un acte VT ?

Question vitale : s'il est question de déréguler, même partiellement, les professions régulées, dans quelle mesure améliorera-t-on l'accès du public à ces professions ? Ces débats sont plus qu'académiques.

Une seule santé, abeilles – poissons, même combat

L'occasion d'enfourcher deux de mes dadas : les abeilles et les poissons (surtout).

Abeilles :

Il n'est pas simple de remettre le VT au centre de la santé des abeilles. Les apiculteurs avaient carrément cadenassé le secteur.

Au terme de quelques sondages, nous arrivons aux conclusions suivantes

- * l'implication des VT dans la santé des abeilles est en régression, il faut absolument la redéployer
- * la limitation récente de l'accès des profanes à certains médicaments VT les amène à user de médicaments non enregistrés, inappropriés, etc ... en somme, illégalement, notamment pour le traitement de la varroase ; il faut donc améliorer les procédures de reconnaissance mutuelle (à noter qu'en Belgique, nous jouissons d'une application intégrale de la cascade, ce qui n'est pas le cas de tous les états membres) ; on constate l'essor de l'usage d'Internet pour tous les "trucs" et les recours à des moyens appropriés pour faire crever les essaims que l'on pense soigner
- * une liste harmonisée des maladies les plus répandues est en voie de rédaction : varroase, nosémoïse, acariose, tropilaelaps (pas encore en UE), ... une meilleure harmonisation est indispensable
- * le diagnostic différentiel doit inclure absolument les intoxications.

Poissons

Votre serviteur a été chargé d'assurer la relecture de toute l'*Animal Health Law*, 232 pages bien tassées... et j'y ai repérées quelques étrangetés (*European understatement*) bien gratifiées.

Pour n'en citer que deux

- * les rédacteurs de l'AHL n'accordent qu'une attention distraite aux mouvements des poissons ornementaux ; or, ces poissons sont transportés forcement dans de l'eau ... provenant de régions sanitaires suspectes ; tous les bacheliers savent que l'eau est un vecteur excellent pour tous les agents zoonotiques, comme le choléra, l'hépatite, la salmonellose, etc... ; comme quoi, l'intérêt du consommateur est un domaine curieusement analysé par certains concepteurs
- * pour les animaux d'aquaculture, il semble que "certaines traditions locales aient prévalu à l'établissement d'une nouvelle catégorie d'*aquatic animal health professionals*," ou professionnels de la santé des animaux aquatiques ; au fil des articles, on découvre que ces "professionnels" devraient présenter des compétences en santé animale, santé publique, environnement, salubrité des aliments, bien-être animal, sociologie, économie, culture, épidémiologie, lutte contre les zoonoses (encéphalopathies spongiformes, salmonelloses et autres maladies d'origine alimentaire), y compris les zoonoses agressant les oiseaux et les amphibiens, l'usage responsable des médicaments (et la prescription VT) ...

Ma conclusion : ces "professionnels" ne peuvent être rien d'autre que des VT !

Et si la Commission veut déléguer ces tâches à d'autres individus, c'est purement sous la pression de lobbies qui n'ont rien à voir avec la protection du consommateur !

Je vous ferai plus tard une analyse complète de l'AHL (19 pages de commentaires) ... faut-il en rire ou en pleurer ?

Quand je pense à tous ceux qui voudraient faire notre boulot sans en avoir les compétences, je crains pour la santé publique, la santé et le bien-être des animaux.

Mais tout n'est pas perdu, tant que certains politiques restent persuadés que l'avenir doit offrir mieux que le présent... et que nos représentants européens leur en indiquent le chemin.

AS



Une initiative conjointe de la FVE, de la présidence grecque et de la Commission Européenne en faveur du principe "One Health" Colloque en anglais le lundi 7 avril à Bruxelles.



Dear Colleague,

The FVE in collaboration with the CPME, supported by the Greek Presidency of the Council to the EU and the EU Commission, will organise a conference in Brussels, under the title:

Ensuring Health & Sustainability in Europe: Doctors and Veterinarians emphasize on "prevention is better than cure"

Monday 7th April 2014
International Auditorium
Boulevard Roi Albert II 5,
Brussels - Belgium

The aim of the event is to bring together stakeholders, active in the medical and veterinary sector, to discuss on how we can work collaboratively in a One-Health approach. The purpose of this initiative is to highlight the importance of prevention, in order to ensure human and animal health and welfare. More precisely the event will focus on:

- the benefit coming from the implementation of good health management in practice, both in terms of health and welfare, as well as, of financial sustainability;
- the importance of co-ordinating actions in both sectors via a One-Health approach, with a particular focus on zoonotic diseases
- the role of the medical and veterinary profession in assuring these matters and educating the society

Please make sure that you have noted the date in your calendar!
We look forward to welcoming you in Brussels !



Faculté de médecine vétérinaire

Dans le cadre d'un projet « VeepeilerVarken »

Nous cherchons des cas suspects d'une infection par « *Mycoplasma suis* » en porcherie

Mycoplasma suis, anciennement appelé *Eperythrozoon suis*, est une bactérie capable d'adhérer aux globules rouges et de les endommager, causant une anémie hémolytique.

Le plus souvent, en cas d'infection en maternité et/ou en post-sevrage, on peut mettre en évidence de la pâleur, de la faiblesse et un retard de croissance chez les porcelets atteints.

Chez la truie, l'infection survient généralement autour de la mise bas, causant une perte d'appétit, une chute de la production de lait et parfois de la fièvre. Dans certains cas, l'anémie de la truie est associée à des troubles de la reproduction (anoestrus, retours en chaleurs, mortalités embryonnaires précoces, avortements).

Photo : Porcelet pâle au sein d'une portée

Dans le passé, le diagnostic de cette maladie était relativement difficile et basé sur des frottis sanguins. Aujourd'hui, un test PCR existe et est disponible en Belgique.

Si vous rencontrez un cas suspect en maternité et/ou en post-sevrage dans votre porcherie (ou dans la porcherie de votre client), nous pouvons vous aider à poser le diagnostic !

Vous pouvez nous contacter :

Dr Martine Laitat (Clinique porcine – ULg) :
Tél. : 04/366 40 63
E-mail : mlaitat@ulg.ac.be

Dr Philip Vyt (Dialab) :
Tél. : 0479/51 00 64
E-mail : philip.vyt@dialab.be



Source-photo : Martineau et Morvan, 2010



Mise en évidence du virus Usutu en Belgique.

Garigliany M., Marlier D., Gandar F., Cassart D., Thiry E., Desmecht D.
Faculté de Médecine Vétérinaire, Université de Liège

En Octobre 2012, à quelques jours d'intervalle, un bouvreuil (*Pyrrhula pyrrhula*) élevé en captivité et un pic épeiche (*Dendrocopos major*) sauvage, tous deux présentant des signes neurologiques sévères, ont été présentés à la clinique des oiseaux, rongeurs et lagomorphes de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège. Les deux oiseaux étaient originaires de la région namuroise (vallée de la Meuse), à quelques kilomètres de distance l'un de l'autre. Les symptômes observés consistaient essentiellement dans des troubles nerveux (ataxie, incapacité à voler, port anormal de la tête et nystagmus) (voir vidéo : <http://youtu.be/ojctNroppjo>). Devant l'aggravation rapide de leur état clinique, les deux oiseaux ont été euthanasiés.

A l'autopsie, aucune anomalie macroscopique n'a été détectée. L'examen microscopique réalisé au sein du service de Pathologie de la Faculté a révélé des lésions cérébelleuses consistant en une dégénérescence des cellules de Purkinje, une gliose et des manchons péri-vasculaires lympho-plasmocytaires. Des foyers similaires étaient observables au niveau du cortex et du tronc cérébral. Une hépatite nécrosante multifocale était également présente. Une analyse immunohistochimique a permis de mettre en évidence des antigènes du virus Usutu dans l'encéphale du bouvreuil. Par ailleurs, la présence du génome viral a été confirmée à l'aide d'une PCR en temps réel spécifique et d'une RT-PCR pan-Flavivirus, cette dernière ayant permis d'obtenir une séquence de 203 paires de bases au sein du gène NSP 5.

Ceci est la première évidence de la circulation du virus Usutu en Belgique. Ce virus tient son nom de la rivière éponyme en Afrique du Sud d'où provient le moustique dont il a été isolé pour la première fois en 1959. Il appartient au sérocomplexe des encéphalites japonaises, de la famille des *Flaviviridae*. Ce virus est transmis par des moustiques ornithophiles aux oiseaux, qui en constituent le réservoir. La transmission aux mammifères est accidentelle. Traditionnellement cantonné au continent africain, le virus Usutu avait été détecté pour la première fois sur le continent européen en Italie en 1996, puis en Autriche en 2001. Le virus est à présent devenu endémique en Europe centrale et a récemment (2011) été identifié en Allemagne. Il est associé à des mortalités importantes, notamment chez le merle noir (*Turdus merula*), particulièrement sensible. Il est à présent évident que le virus continue sa progression vers le nord-ouest de l'Europe et qu'il risque de devenir endémique dans nos contrées d'ici quelques années. Il convient donc d'introduire cette étiologie dans le diagnostic différentiel des troubles nerveux chez les espèces sensibles. Le risque pour les mammifères domestiques et l'homme est considéré comme négligeable, bien que des anticorps spécifiques aient été détectés chez plusieurs espèces dont le cheval et que deux cas d'infection ont été décrit chez des personnes immuno-déprimées.



Pour plus d'informations, veuillez consulter la publication : *Detection of Usutu virus in a bullfinch (Pyrrhula pyrrhula) and a great spotted woodpecker (Dendrocopos major) in north-west Europe. The Veterinary Journal, 2013* (<http://dx.doi.org/10.1016/j.tvjl.2013.10.017>).



Mouvements des animaux de compagnie

Modification des règles pour l'introduction en Belgique de chiens/chats de moins de trois mois et non vaccinés contre la rage

(communiqué de l'AFSCA)

Trois cas récents de rage, d'une part chez deux chiens importés de Bulgarie aux Pays-Bas, et d'autre part chez un chaton importé du Maroc en France, ont nécessité une adaptation des règles en matière de mouvements d'animaux de compagnie âgés de moins de trois mois et non vaccinés contre la rage :

- Suivant les dispositions du Règlement (CE) n° 998/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 concernant les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie, et modifiant la directive 92/65/CEE du Conseil, les états membres ont la possibilité d'établir leurs propres règles pour les mouvements des chiens et chats âgés de moins de 3 mois, non vaccinés contre la rage. La Belgique autorise donc, en dérogation aux règles générales prévues dans le règlement (CE) n°998/2003, l'entrée sur son territoire de chiots ou chatons de moins de trois mois non vaccinés contre la rage, en provenance des états membres reconnus indemnes de rage suivant la définition de l'OIE.
- Suite aux constatations des récents cas de rage en France et aux Pays-Bas, le statut 'indemne de rage' de ces deux pays a été suspendu. En conséquence, le SPF a adapté les annexes I et II de l'arrêté ministériel du 8 mai 2006 relatif aux règles vétérinaires régissant les mouvements des chiens, chats et furets. L'arrêté ministériel du 6 novembre 2013 a été publié le 20/11/2013 et sera d'application au 30/11/2013 (soit 10 jours après sa publication au *Moniteur belge*).

Cela veut dire qu'à partir du 30/11/2013, ce sont les règles générales du règlement (CE) n° 998/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 concernant les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie, et modifiant la directive 92/65/CEE du Conseil et de la directive 92/65/CEE du Conseil du 13 juillet 1992 définissant les conditions de police sanitaire régissant les échanges et les importations dans la Communauté d'animaux, de spermatozoïdes, d'ovules et d'embryons non soumis, en ce qui concerne les conditions de police sanitaire, aux réglementations communautaires spécifiques visées à l'annexe A section I de la directive 90/425/CEE qui s'appliquent.

En d'autres termes, les chiens et chats de moins de trois mois en provenance de la France ou des Pays-Bas ne pourront entrer en Belgique qu'en étant vaccinés contre la rage et après un délai d'au moins 21 jours après la fin du protocole de vaccination tel que prévu dans la notice du producteur du vaccin, valable dans le pays où l'animal a été vacciné.

Attention, les chiots non vaccinés contre la rage, importés aux Pays-Bas en provenance de pays d'Europe de l'est (à l'exception de la République Tchèque) ne peuvent être transportés en Belgique que s'ils sont vaccinés au plus tôt à l'âge de 3 mois et après un délai de 21 jours à compter de la date de vaccination !

En effet, les Pays-Bas importent régulièrement sur leur territoire, des chiots en provenance d'états membres

situés en Europe de l'Est. La plupart de ces chiots ne sont âgés que de 8 à 10 semaines. Dans ces pays, la vaccination contre la rage est obligatoire pour tous les chiens, donc aussi pour les mères de ces chiots. Ce qui veut dire que les chiots sont couverts par l'immunité maternelle et qu'une vaccination avant l'âge de trois mois ne peut pas être considérée comme valable. Les producteurs de vaccins recommandent en effet, sur la notice, de ne vacciner les animaux qu'à partir de l'âge de trois mois afin de ne pas interférer avec l'immunité maternelle.

Pour de plus amples informations relatives à la rage et les mesures d'application, vous pouvez consulter les pages suivantes :

- <http://www.health.belgium.be/eportal/AnimalsandPlants/travellingwithyourpets/index.htm>
- <http://www.favv-afsc.fgov.be/santeanimale/rage/>
- Newsletter n°4 de mars 2012 sur la vaccination antirabique : <http://www.favv-afsc.fgov.be/newsletters-fr/veterinaires/newsletter04.asp>
- Newsletter n°20 de juin 2012 sur l'identification des chiens et les règles concernant les voyages et la vaccination contre la rage : <http://www.favv-afsc.fgov.be/newsletters-fr/veterinaires/newsletter20.asp>
- En cas de négligence ou de maltraitance envers des animaux de compagnie, une plainte peut être déposée via le lien suivant : http://www.health.belgium.be/eportal/AnimalsandPlants/Animal_welfare/complaints/index.htm?fodnlang=fr

VT Surfing



Pourquoi le koala pourrait disparaître

Le 2 octobre 2013, une étude publiée dans la revue *Ecography* par des biologistes australiens de l'Université de Sydney (Australie) révélait que la raréfaction des arbres à feuillage touffu constituerait une menace pour les koalas, ces marsupiaux qui présentent la spécificité d'habiter exclusivement sur le continent australien.

En quoi la raréfaction des arbres à feuillage

dense serait-elle susceptible de menacer les koalas ? Tout simplement parce que l'ombre procurée par ce type de végétation leur est précieuse lors des périodes de sécheresse et de grandes chaleurs.

De fait, en période de canicule, la mortalité des koalas peut connaître des pics importants. Le biologiste australien Matthew Crowther, auteur principal de l'étude, révèle ainsi que lors de la canicule de 2009, près de 25 % des koalas qui étaient suivis par son équipe sont morts à cause de la déshydratation.

Jusqu'ici, les actions menées en faveur de

la protection du koala, un animal inscrit depuis longtemps dans la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, consistaient surtout à favoriser leur accès à la nourriture. En effet, ces animaux se nourrissent presque exclusivement d'eucalyptus. Il était donc nécessaire de leur assurer un accès permanent à cet arbre, sous peine de les voir disparaître.

Autre action qui était menée jusqu'ici en faveur du koala : la préservation de leur habitat. En effet, au cours du 20e siècle, les zones urbaines se sont considérablement étendues en Australie, ce qui a eu pour

conséquence de fragmenter l'habitat naturel des koalas. Résultat ? L'apparition d'une mortalité d'un type nouveau chez les koalas, induite par la proximité avec ces nouvelles zones urbaines : chocs avec des voitures, prédation par les chiens...

Pour parvenir au constat que la raréfaction des arbres à feuillage dense menace les koalas, Matthew Crowther et ses collègues ont réalisé le suivi de 40 koalas sur une durée de trois ans. Au cours de ce minutieux travail, les scientifiques australiens ont ainsi pu découvrir que lors des heures les plus chaudes de la journée, les koalas consacraient toute leur énergie à trouver des arbres dotés d'un feuillage dense afin de se protéger du soleil.

Parmi les arbres les plus appréciés des koalas pour leur ombre, les chercheurs ont découvert que deux espèces étaient particulièrement appréciées par les marsupiaux : le Kurrajong, un arbre capable de résister efficacement à la sécheresse grâce à sa faculté de stocker des quantités importantes d'eau, et le Casuarina cristata, plus connu en Aus-

tralie sous le nom de Belah, un arbre dont les branches tombantes rappellent celles du saule pleureur.

Pour remédier à la raréfaction de ces arbres pourvoyeurs d'ombres, dont la diminution est causée par les nombreuses périodes de sécheresse ayant récemment frappé l'Australie, Matthew Crowther et ses collègues préconisent donc de mettre en place une politique de replantation mixte. Une stratégie qui consisterait non seulement à poursuivre les plantations d'eucalyptus (nécessaire à l'alimentation des koalas), mais aussi à développer une politique de replantation des arbres à feuillage dense comme le Kurrajong et le Belah.

Ces travaux ont été publiés le 2 octobre 2013 dans la revue *Ecography*, sous le titre « Climate-mediated habitat selection in an arboreal folivore ».

<http://www.journaldelascience.fr>

Julie Aram vendredi 4 octobre 2013



Indexer n'est pas augmenter...

En début d'année, beaucoup de nos clients attendent les premières factures de leur vétérinaire afin de prendre connaissance de l'adaptation de nos honoraires. Et chaque année, on entend le même discours :

« Vous avez encore augmenté la césarienne !!! »

A cela, je réponds systématiquement : « Je n'ai pas augmenté, j'ai indexé !!! »

Voici le commentaire du ministère des finances à propos de l'indexation

Chacun est confronté au coût de la vie et au changement inévitable des prix. Depuis 1920, on calcule chaque mois un indice des prix à la consommation.

Cet indice est destiné à comparer de manière correcte l'évolution du coût de la vie.

Tant au niveau national qu'euro-péen, l'indice est un indicateur important de la hausse des prix ou de l'inflation.

Libre à tout un chacun de suivre le coût de la vie ou non.

Ne pas indexer, c'est diminuer à long terme

Son pouvoir d'achat,

Sa capacité d'investissement,

Sa qualité de service rendu, ...

Et plus grave peut-être, le patrimoine à transmettre !

En 1994, jugé plus adapté, l'indice santé est né.

(Indice santé = indice à la consommation – certains produits fluctuants comme les carburants, les boissons alcoolisées, le tabac...)

L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers.

L'indice sert de base à l'indexation des salaires et des traitements

Calculer l'index

Par exemple, en janvier 1989, la césarienne était à 75€ HTVA. Le site du SPF Economie me calcule qu'elle devrait être (en n'étant qu'indexée) de **126,15 HTVA (133,71€ TTC 6%) en 2014.**

Honoraire indexé = $\frac{\text{Honoraire de départ} \times \text{nouvel indice}}{\text{indice de départ}}$

En novembre 2012, l'indice santé lissé était de 119,69
en novembre 2013, l'indice santé lissé est de 120,943

Si un acte comme la **césarienne bovine** (exemple d'acte pris tout à fait au hasard) sans visite du lendemain était à 108,5€ HTVA en 2012, elle passe en janvier 2014 à 109,6 € HTVA.

$\frac{108,5 \text{ €} \times 120,943}{119,69} = 109,64 \text{ € HTVA}$ soit à 6% : **116,21€ TTC**, soit une indexation de +/- 1,04%.

Vous pouvez vérifier tout cela sur le lien http://www.groups.be/1_154.htm

Chers Confrères et Consoeurs, où en êtes-vous ? Indexer n'est pas augmenter.

pour le CPR
Ruddy Coulon



Renseignements :

Pierre Matheys - 0476 554 604 - pierre.matheys@upv.be

Le comité de rédaction se réserve le droit de refuser les publicités qui ne cadrent pas avec l'éthique ou la déontologie vétérinaire

	Réservation	Parution
2	19 février	17 mars
3	2 avril	28 avril
4	14 mai	10 juin-juni
5	25 juin	22 juillet
6	20 août	15 septembre
7	8 octobre	3 novembre
8	19 novembre	15 décembre



N'importe quel est porteur de vers, c'est bien connu. Cela n'entraîne pas nécessairement des problèmes, mais si les vers sont présents en trop grandes quantités, ils peuvent devenir gênants, nuire à l'état général du cheval et provoquer diverses maladies. Jusqu'il y a peu, chaque propriétaire de cheval recevait comme conseil de traiter régulièrement son cheval de manière préventive contre les vers. La résistance des vers aux anthelminthiques se rencontre malheureusement de plus en plus souvent. La résistance peut être combattue en vermifugeant les chevaux sur mesure : dès aujourd'hui, chaque cheval reçoit son propre schéma de vermifugation!

Programme de vermifugation

La mise sur pied d'un programme de vermifugation optimal pour un cheval n'est pas simple. L'utilisation d'un anthelminthique approprié ne représente par conséquent qu'un aspect du programme. Le traitement de l'environnement, comme l'écurie, le paddock et la prairie, ne doit pas être négligé. Ainsi, l'évacuation des crottes de la prairie doit se faire au minimum deux fois par semaine en été. On peut se contenter de le faire une fois par semaine en hiver. Le programme de traitement dépend également du cycle de vie des parasites, des variations saisonnières, du type de cheval et de son âge.

Vermineuse

L'analyse des crottes fournit des informations sur la présence d'une vermineuse, mais aussi sur la résistance ou non de ces vers à un anthelminthique donné. De cette analyse découle ensuite le conseil pour la vermifugation. Une utilisation plus judicieuse des anthelminthiques et une vermifugation plus sélective et plus ciblée des chevaux permettent une prise en charge durable de la lutte contre les parasites chez le cheval.

VERMIFUGER SUR MESURE

PAS DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE, MAIS DU SUR MESURE POUR CHAQUE CHEVAL !

Pourquoi un schéma de vermifugation sur mesure?

- Pour une croissance équilibrée et une condition optimale.
- Pour un fonctionnement optimal du système immunitaire et une protection efficace après la vaccination.
- Pour éviter les coliques.
- Pour prévenir les problèmes cliniques et favoriser le bien-être du cheval.
- Pour prévenir l'apparition de résistances.

Pourquoi EQVALAN® ou EQVALAN DUO®

- C'est le produit de référence pour la vermifugation des chevaux.
- Effet de queue limité, d'où risque moindre de résistance.
- Moins de sélection de résistance parce que les larves encapsulées ne sont pas touchées.
- Injecteur facile à utiliser avec une graduation jusqu'à 600 kg de poids corporel.



EQVALAN®. Espèces cibles : Chevaux. **Composition :** Ivermectine 18,7 mg/g. **Indications d'utilisation :** L'EQVALAN est indiqué pour le traitement des parasitoses du cheval causées par (lire la notice avant utilisation) : Grands strongles (stades larvaires et/ou adultes), Petits strongles (adultes et immatures (L4), y compris les souches résistantes aux benzimidazoles), Oxyures (adultes et L4), Ascaridés (adultes), Trichostrongylidae (adultes), Spiruridae (adultes), Onchocercidae (microfilaires), Oestridae, Vers pulmonaires (adultes et L4), Strongyloidae (adultes), Dermatoses causées par les larves cutanées de Draschia spp. et les microfilaires d'Onchocerca sp. (onchocercose cutanée). **Contre-indications :** Ne pas utiliser chez les juments produisant du lait pour la consommation humaine. **Effets indésirables :** Des réactions telles qu'œdème et prurit se sont manifestées peu après le traitement chez des chevaux fortement infestés par des microfilaires d'Onchocerca. Ces réactions découlaient vraisemblablement de la mort d'un grand nombre de microfilaires. Il peut être conseillé d'instaurer un traitement symptomatique. La résolution de l'habronérose entraînant d'importantes modifications tissulaires, il peut être nécessaire d'instaurer une thérapie appropriée simultanément au traitement à l'EQVALAN. Il faut également tenir compte des possibilités de réinfection et des mesures de prévention s'y rapportant. **Posologie et mode d'administration :** L'EQVALAN pour chevaux s'administre par voie orale à la dose recommandée de 0,2 mg d'ivermectine par kg de poids vif. Chaque seringue libère 120 mg d'ivermectine, quantité suffisante pour traiter 600 kg de poids vif. **Temps d'attente :** Les chevaux destinés à la consommation humaine ne peuvent être abattus pendant les 16 jours après le traitement. Ne pas utiliser chez les juments produisant du lait pour la consommation humaine. **Délivrance :** Sur prescription vétérinaire. Lire la notice avant utilisation. BE-V128362. Pour plus d'information: Merial Belgium SA, Leonardo Da Vinci laan 19, 1831 Diegem (Merial.BE@merial.com), hr101011. © Registered trademark of Merial. © 2014 Merial - All rights reserved. **EQVALAN® DUO pâte orale. Composition :** par gramme pasta: Ivermectine 15,5 mg/g et Praziquantel 77,5 mg/g. **Espèce cible :** chevaux. **Indications :** Pour le traitement des infestations mixtes par les cestodes, nématodes et arthropodes chez les chevaux. Les parasites suivants du cheval sont sensibles: Tenias (adultes), Grands strongles, Petits strongles ou cyathostomes adultes et immatures (larves intraluminales du 4^{ème} stade), y compris les souches résistantes aux benzimidazoles, Trichostrongyloses (adultes), Oxyures (adultes et larves du 3^{ème} et 4^{ème} stade), Microfilaires de l'onchocercose du ligament cervical, Strongyloides (adultes), Habronémoses (adultes), Oestres (stades oral et gastrique), Vers pulmonaires adultes et immatures (larves libérées du 4^{ème} stade). **Posologie et voie d'administration :** La posologie recommandée est de 200 µg d'ivermectine par kilogramme de poids corporel et de 1 mg de praziquantel par kilogramme de poids corporel correspondant à 1,29 g de pâte pour 100 kg de poids corporel en administration unique. **Contre-indications :** Ne pas utiliser chez les juments produisant du lait pour la consommation humaine. **Utilisation chez le cheval uniquement (voir notice).** **Effets indésirables :** Certains chevaux fortement infestés par des Onchocerca spp. microfilaires ont présenté un œdème et un prurit après traitement en cas d'infestation massive par des tenias des signes de coliques modérées et passagères ainsi que des selles ramollies, des cas rares d'anflures et d'irritation de la bouche, des lèvres et de la langue, et de la salivation. **Précautions particulières d'emploi chez les animaux :** Ne pas utiliser chez le poulain âgé de moins de 2 mois ou chez l'étalon. **Temps d'attente :** Viande 30 jours. Ne pas utiliser chez les juments produisant du lait pour la consommation humaine. **Délivrance :** sur prescription vétérinaire. **Titulaire d'enregistrement :** Merial Belgium SA, Leonardo Da Vinci laan 19, 1831 Diegem (Merial.BE@merial.com). Lire attentivement la notice avant emploi. BE-V269297, hr1014111. © Registered trademark of Merial. © 2014 Merial - All rights reserved. **Merial Art 16862_110114.**

EQVALAN®



(communiqué d'Ethologia + aux détenteurs d'animaux de compagnie)

Chats et chiens : ils ont besoin – et leur maître aussi – du vétérinaire

Quel est le rôle du vétérinaire ?

Le vétérinaire connaît mieux que personne les animaux. Leurs maladies, les remèdes qui leur conviennent, les interventions qu'il est parfois nécessaire de pratiquer ... C'est à la fois un généraliste et un multi-spécialiste : gastro-entérologue, ophtalmologue, pédiatre, cancérologue, dentiste et même ... psychologue puisqu'il s'intéresse également au comportement de l'animal et ... de son maître. Quelqu'un que l'on consulte quand les choses ne vont pas mais aussi avant pour éviter les problèmes après.

⇒ Conseiller

Vous voulez acquérir un animal mais ne savez lequel choisir : oiseau, chien, chat, petit rongeur ... ? Si vous optez pour un chat ou un chien, les questions se feront sans doute plus précises encore : animal de race ou non, mâle ou femelle, grande ou petite taille ? Où le trouver, comment le choisir ? De quoi aura-t-il besoin pour s'installer, jouer, sortir, dormir ... ? Quelle alimentation lui convient le mieux et à quelle fréquence le nourrir ? Faut-il le laver souvent ? Comment l'éduquer à être sociable, propre et obéissant ? Quels sont les vaccins obligatoires et ceux qui sont vivement recommandés ? A quelle fréquence le faire examiner pour contrôler son état général et prévenir tout problème ? A quels symptômes et comment réagir ? Que peut-on faire soi-même et quand faut-il consulter ? Pourquoi et comment identifier l'animal ? Pourquoi et quand le stériliser ou le castrer ? Que se passe-t-il en fin de vie de l'animal ? Autant de questions essentielles auxquelles le vétérinaire apportera une réponse claire et bien utile avant de prendre une décision.

⇒ Prévenir

Comme en médecine humaine, la prévention revêt une importance capitale. C'est par quelques visites régulières que l'on pourra veiller au bon état général de l'animal en matière de santé et de croissance, détecter avant l'apparition de symptômes, une maladie ou une anomalie et éviter ainsi bien des souffrances. Ces contrôles peuvent s'effectuer à l'occasion d'autres visites préventives : celles où le vétérinaire procédera à l'identification de l'animal, à sa vaccination contre les maladies qui peuvent lui être fatales (rage, maladie de Carré, leucose ...). Le vétérinaire indiquera aussi la meilleure conduite à tenir pour éviter l'apparition de puces, vers intestinaux et autres parasites, bien désagréables pour l'animal comme pour son entourage.

⇒ Soigner

Les animaux sont des êtres vivants. Même s'ils sont de bonne constitution, leur organisme est régulièrement soumis à diverses agressions : infections, maladies, accidents. Si les maladies les plus importantes peuvent être évitées par vaccination, d'autres nécessitent un traitement que seul le vétérinaire est apte à prescrire et surtout à suivre au niveau de ses effets. Les animaux réagissent en effet comme nous. Certains traitements ne leur conviennent pas nécessairement ou exigent un réajustement en cours d'application. Mais, à la différence des humains, les animaux ne peuvent exprimer ce qu'ils ressentent. Ce qui rend la tâche du vétérinaire souvent difficile

Le chien dit « Cet homme me caresse et me nourrit. C'est mon dieu. »

Le chat dit : « Cet homme me caresse et me nourrit. Je suis son dieu. »



photo Tarek chowdhury

Nos animaux de compagnie sourient-ils ?

Non ! Et pourtant ...

Le « sourire » de HAM

Il s'agit d'une fameuse erreur d'interprétation qui remonte au vol spatial expérimental effectué en 1961 par le premier « chimpanzote ». Recueilli dans la forêt camerounaise à la mort de sa mère, le jeune chimpanzé Ham a suivi un lourd entraînement avant d'être envoyé dans l'espace. Son retour fut pour le moins agité, son engin ayant amerri loin de la zone prévue. Ham fut sauvé de justesse de la noyade. Certains se souviennent peut-être de la photo de l'animal à la sortie de la capsule, les lèvres largement retroussées sur une belle denture. Les responsables confirmèrent aussitôt le succès de la mission, sourire de contentement de Ham à l'appui ! On sait aujourd'hui, grâce notamment au Dr Jane Goodall, qu'il s'agissait d'un rictus de terreur, confirmé par le fait que Ham refusa à tout jamais de remettre les pattes dans une capsule. Le fait fut reconnu bien des années après.

Expression d'un état ou d'une émotion ?

Contrairement à ce qui fut longtemps affirmé, des spécialistes estiment aujourd'hui que les animaux éprouvent non seulement des émotions qualifiées de primaires (joie, désir, colère, peur) mais parfois aussi secondaires et plus complexes, comme la jalousie ou la honte. Ainsi des chercheurs britanniques et autrichiens ont-ils récemment montré que les quadrupèdes, notamment les chiens, pouvaient éprouver un réel sentiment d'injustice et de jalousie, lors de témoignages d'affection à un autre chien par leur maître, à l'arrivée d'une nouvelle conquête de celui-ci ou en cas de non récompense après un numéro pour lequel d'autres congénères se seraient vus, eux, gratifiés ...

Quant au « sourire », ce n'en est pas un au sens où nous humains, l'entendons ou le pratiquons (signe volontaire et conscient d'une interaction sociale, généralement couplé à d'autres manifestations au niveau du visage, comme l'expression du regard). Des études effectuées chez les primates et chez



d'autres mammifères indiquent qu'il s'agit plutôt d'un signal instinctif de crainte, de soumission ou de défense.

Il arrive qu'un propriétaire de chien fasse « sourire » son animal sur commande. En fait, le chien répond à une sollicitation de son maître par un rictus appris qui lui vaudra généralement une récompense (une approbation, une friandise, une caresse ...). Rien à voir donc avec le sourire humain qui exprime une émotion positive (sourire de contentement, de satisfaction ...) ou négative (sourire de mépris, de désabusement ...). Encore que le chien qui « sourit » à son maître éprouve à ce moment une forme d'émotion sur la nature de laquelle les chercheurs s'interrogent toujours.

La nécessité d'une bonne hygiène bucco-dentaire

Même bien socialisés et éduqués, nos chiens ne « sourient » donc pas. Ils n'offrent pas non plus leurs dents à notre contemplation. Ce qui ne doit pas faire oublier l'impérieuse nécessité d'une bonne hygiène bucco-dentaire car ils ne sont pas pour autant à l'abri de caries, tartre, perte de dents et autres problèmes de gencives ... qui peuvent mettre en péril leur appétit, leur bonne digestion et leur santé (risques d'inflammation du cœur et des reins), modifier leur comportement du fait de la douleur et dès lors affecter leur qualité de vie. Mieux vaut donc prévenir que guérir.

Voilà pourquoi chaque année, au mois de mars, une grande campagne de contrôle bucco-dentaire (« Mois du check-up dentaire ») est organisée par une marque bien connue d'aliment pour chien, avec le soutien de la profession vétérinaire.

En effet, outre l'indispensable contrôle médical et les soins appropriés, il existe aussi une gamme de produits spécifiques, parfaitement adaptés à la dentition de nos amis chiens. Comme un dentifrice (rien à voir avec ceux que nous utilisons car la présence de fluor ainsi que l'usage de mousse et de menthe ne conviennent absolument pas à nos compagnons à quatre

pattes) que l'on utilisera avec une brosse à dent spéciale. Une corvée ? Non. Plutôt un agréable moment de complicité avec son animal. Il existe aussi des friandises (sans sucre) à mâcher et des jouets qui offrent l'avantage de « nettoyer » les dents.



L'animal vivant n'est pas un cadeau !

... Encore moins un jouet que l'on expose devant la cheminée ou sous le sapin, entre le robot spatial, les accessoires de poupée, le vélo flambant neuf ou les Playmobil. Ce n'est pas sa place ! D'autant que l'enfant risque de s'en lasser rapidement parce qu'il ne répond pas à l'idée qu'il s'en faisait, refuse de se laisser manipuler à l'envi, éprouve des besoins physiologiques (boire, manger, dormir, faire ses besoins, être lavé, jouer, recevoir des caresses ...) au moment où lui n'en a pas nécessairement envie ... ou, plus simplement, parce que le caprice lui en est passé après quelques semaines, comme pour certains autres jouets. Nombre d'animaux qui ont connu cette malheureuse aventure se sont retrouvés quelques semaines plus tard dans un refuge. Quand ils n'ont pas été abandonnés dans quelque lieu désert.



L'acquisition d'un animal de compagnie – chien ou chat – ne peut se faire sur un coup de tête, de cœur ou de foudre. C'est un acte responsable, qui engage le futur maître pour une longue durée et qui requiert un minimum de préparation : quel animal choisir, où l'acquérir, quelles sont ses caractéristiques, quel type de comportement aura-t-il, comment l'accueillir et l'installer, que lui procurer comme soins et comme attention, comment l'éduquer, comment va-t-il évoluer, etc...

Toutes choses qui peuvent aisément s'apprendre en s'amusant et en se cultivant. Jeux et livres concernant les animaux abondent. Il y a même le choix en fonction de l'âge de l'enfant !

Et pour un cadeau original, pourquoi ne pas offrir une « visite »

- chez un vétérinaire : il connaît bien les animaux et est le mieux placé pour donner des conseils utiles et guider dans les choix
- chez un bon éleveur qui, en fonction de la ou des race(s) qu'il propose, pourra fournir des indications utiles quant à leurs caractéristiques propres
- dans un refuge où l'on pourra rencontrer des animaux dans l'attente d'un nouveau maître prêt à leur offrir une nouvelle vie heureuse
- dans un centre d'éducation canine pour comprendre l'utilité d'éduquer son chien

Les idées ne manquent pas pour « apprendre » l'animal avant de l'acquérir !

L'animal, un plus pour notre condition physique

Un animal, cela bouge (parfois) énormément. Des cabrioles du hamster dans sa cage aux ébats du chien en promenade, en passant par les courbes sinueuses des poissons dans l'aquarium, les voltiges des oiseaux dans leur cage, les acrobaties surprenantes du chat ... le dynamisme de nos animaux familiers (quand ils sont en bonne forme et pas trop âgés, cela s'entend) est étonnant. Outre le spectacle réjouissant qu'ils offrent à notre vue, c'est une véritable invitation qu'ils nous lancent à partager leurs activités. Debout, accroupi, à quatre pattes, en mouvement ... l'humain devient à son tour un excellent compagnon de jeu pour l'animal. Et qui dit mouvement, dit bénéfice pour la santé. Celle de l'animal et donc la nôtre.

Une étude réalisée à l'Université du Missouri (USA) a ainsi démontré que promener son chien pendant 20 minutes, 5 fois par semaine – qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il fasse grand soleil – entraînait, chez des personnes en surpoids, une perte d'environ 7 kg sur 1 an, sans changer pour autant leurs habitudes alimentaires ! De quoi joindre l'utile à l'agréable. Pour l'animal aussi ... puisque nombre de chiens sont eux aussi souvent en surpoids !

Côté chat, ce serait plutôt une invitation aux étirements et aux bâillements, histoire de bien démarrer la journée. Puis aux exercices de souplesse pour entretenir la forme. Avec, au passage, une petite sieste bien méritée, le chat ronronnant lové sur les genoux. Enfin, aux exercices de relaxation et de respiration pour retrouver calme et sérénité, se débarrasser des tensions et angoisses de la journée...

Les soins que nous prodiguons à nos animaux, le temps que nous passons à nous en occuper, à jouer avec eux, à promener le chien ... sont autant d'éléments qui rythment notre quotidien, structurent nos journées, donnent du sens à notre vie.

Et l'on peut multiplier les exemples à l'infini. Comment résister aux vocalises des oiseaux ? Elles sont entraînantes. Allons-y gaiement et, comme eux, chantons à pleine voix et rions de bon cœur. C'est excellent pour la respiration et ... pour le moral. Et si l'on ne chante pas tout à fait juste, qu'importe. Ce ne sont pas eux qui feront des remarques ou la grimace !

Tous ces apports sont largement mis à profit par les kinés et ergothérapeutes qui confient, par exemple, aux personnes âgées résidant en maisons de soins et de repos, la brosse du chien et/ou du chat présents dans l'institution. Brosser l'animal est un geste simple, accompli avec enthousiasme et qui peut être pratiqué quotidiennement. Il stimule le toucher (un sens important mais que notre culture a quelque peu effacé), permet la communication, même si elle est non verbale, et est en même temps très favorable à l'assouplissement des articulations des mains. De même, promener le chien au sein de l'institution ou à l'extérieur est une motivation évidente à bouger, marcher, se déplacer (fut-ce avec une tribune ou l'aide d'une tierce personne). Sans oublier l'occasion que cela offre d'être en contact avec d'autres, d'échanger des propos autour et à propos de l'animal ou ... de soi !

Nos animaux ont besoin de soins mais pas seulement.

Ils attendent aussi de l'attention et des interactions.

Chiens et chats ont besoin de soins appropriés :

- il nous faut les accueillir dans un environnement confortable, convenant à leur espèce (un chien doit pouvoir sortir régulièrement ...) et équipé des accessoires vraiment nécessaires (panier ou couverture, collier et laisse pour le chien, gamelles pour la nourriture et pour l'eau, litière et grattoir pour le chat ...)
- il nous faut veiller à leur bonne santé : surveillance constante de leur état général, vaccins, vermifuges, visites de contrôle régulières chez le vétérinaire
- il nous faut leur offrir une nourriture adaptée à leur âge, leur croissance, leur état de santé, leur activité physique (un chien qui vit en plein air n'a pas les mêmes besoins énergétiques qu'un chien qui reste la plupart du temps à l'intérieur) ... toutes choses qu'offrent les fabricants d'aliments pour animaux.

Chiens et chats ont aussi besoin d'attention et d'interactivité

Depuis des millénaires, ces deux espèces se sont particulièrement attachées aux humains dont elles dépendent étroitement. En échange, elles offrent la chaleur et le réconfort de leur présence, l'infaillibilité de leur attachement et de leur fidélité ... jusqu'à une assistance pointue (chien d'aide pour personnes handicapées en chaise roulante ou chiens guides pour personnes malvoyantes ...) voire même « professionnelle » (chiens de sauvetage, de décombres, pisteurs ...).

Chiens et chats sont des êtres vivants. A ce titre ils ont, comme nous les humains, besoin de contacts, d'attentions. Certains sont très forts pour nous le rappeler : le chat qui vient se frotter contre la jambe de son maître ou se lover sur ses genoux, ronronnant de plaisir sous les caresses ... ou le chien qui apporte sa balle pour inviter à une partie de jeu, bondit de joie au retour de son maître ou quémande les caresses ...



Clinique vétérinaire BRASSEUR

Service de garde
ACCESSIBLE
7j/7 & 24h/24
365 jours par an.
URGENCES:
Nuits, week-ends
et jours fériés
0496 78 53 59

Pour le bien-être de tous vos animaux de compagnie :

- Equipe de 12 personnes à votre service
- Disponible 24h/24 et 7 j/7
- Pool de 3 chirurgiens et un anesthésiste pour toutes les chirurgies d'urgences la nuit, le week-end et les jours fériés (torsion d'estomac, césarienne,...)
- Consultations (sur RDV) en dermatologie, gastro-entérologie, cardiologie, uro-gynécologie, chirurgie orthopédique et autres
- Consultations (sur RDV) tous types de NACs
- Radiologie numérique, échographie et endoscopie (digestive, respiratoire et urinaire)
- Laboratoire d'analyses sur place (hématologie, biochimie, bactériologie,...) 24h/24 et 7 j/7
- Hospitalisation et soins intensifs jour et nuit

Consultations:

Matin: lun-mar-mer-jeu-ven de 9h30 à 10h30
Après-midi: lun-mar-mer-ven de 15h00 à 18h30 - Et sur rendez-vous

Rue Dechamps, 6 – 7170 Manage
Tél.: +32(0)64 54 12 52
www.vetebrasseur.be





Pour le maître, ces moments d'échanges et de complicité sont très bénéfiques.

Quel plaisir de caresser une douce fourrure, de sentir la truffe humide de l'un, le doux ronron de l'autre. Non seulement cela diminue le rythme cardiaque et apaise les tensions (de très sérieuses études scientifiques l'ont démontré depuis belle lurette) mais cela stimule nos sens, souvent laissés pour compte dans la société fébrile qui nous entoure.

Promener son chien et même faire du sport avec lui procure à son maître une manière ludique de bouger et un plaisir partagé à prendre de l'exercice. Nous en avons bien besoin. Une étude réalisée en 2005 par l'Université du Missouri (Columbia, USA) a montré, chiffres à l'appui, que le chien était un excellent auxiliaire dans l'adoption d'un mode de vie plus sain. Le rapport indique que promener régulièrement son chien, à raison de 20 min. par

jour 5 fois par semaine, constituait une méthode plus efficace que bien des régimes pour perdre du poids. Coup double quand on sait que nos chiens ont aussi tendance à l'embonpoint !

Nos animaux de compagnie encouragent aussi à développer des contacts sociaux. La promenade du chien offre souvent l'opportunité de faire des rencontres avec d'autres maîtres et posséder un animal est, c'est bien connu, généralement l'objet de nombreuses et interminables conversations.

Chiens et chats aiment jouer. Partager ce plaisir avec eux est aussi l'occasion rêvée de les stimuler, de mettre en valeur leur intelligence (chercher un objet caché, apprendre des ordres, réaliser des « trucs » ...).

Alors, il n'y a plus à hésiter : bougeons, bougeons. Pour notre plus grand plaisir et le leur !

VT Surfing

Les Ig-Nobels ont été décernés ce 12 septembre

Chaque année depuis 1991, à l'occasion d'une soirée proprement délirante qui se déroule dans l'enceinte de la prestigieuse Université de Harvard (Etats-Unis), les prix IgNobel (jeu de mots entre « ignoble » et « Nobel ») honorent des études scientifiques dont les sujets sont hautement improbables. Comme cette fameuse enquête australienne, primée en 2002, qui se demandait ce qu'il advenait des « fibres textiles qui se logent subrepticement dans le nombril ».

Très relevée, l'édition 2013, organisée par le « Journal of Improbable Research », a eu lieu le 12 septembre dernier. Elle s'est déclinée autour du thème de la Force (en physique, pas celle qui peut devenir obscure...) et l'audience a pu y déguster un opéra en 4 actes inspiré de la vie de George et Charlotte Blonsky, inventeurs d'une « machine à accoucher ». Soit un appareil constitué d'une table où est attachée la future maman, et qui tourne sur elle-même, la force centrifuge étant censée faciliter l'expulsion du bébé!!!

Quant aux lauréats 2013...

- Le Prix de Médecine va à Masateru Uchiyama, Xiangyuan Jin, Qi Zhang, Toshihito Hirai, Atsushi Amano, Hisashi Bashuda et Masanori Niimi pour avoir montré les effets de l'écoute d'opéras sur la survie de souris ayant subi une transplantation cardiaque.
- Le Prix de Psychologie va à Laurent Bègue, Brad Bushman, Oulmann Zerhouni, Baptiste Subra et Medhi Ourabah pour avoir démontré que les gens qui pensent être saouls se croient séduisants. On relève avec plaisir le titre de leur article: « Beauty is in the eye of the beer holder » (La beauté est dans les yeux du buveur de bière).
- Le Prix de Biologie et d'Astronomie va à Marie Dacke, Emily Baird, Marcus Byrne, Clarke Scholtz et Eric Warrant pour avoir découvert que les bousiers (vous savez, ces mignons scarabées qui font rouler des boules d'excréments) pouvaient s'orienter grâce à... la Voie Lactée.
- Le Prix d'Ingénierie de la Sécurité va à Gustavo Pizzo pour un brevet de 1972 décrivant un système pour contrer les pirates de l'air. Le système Pizzo? Un bête piège qui s'abat sur le bandit qui, enfermé dans une espèce de sac, sera ensuite parachuté de l'avion où la police, prévenue, n'a plus qu'à le cueillir.
- Le Prix de Physique va à Alberto Minetti, Yuri Ivanenko, Germana Cappellini, Nadia Dominici et Francesco Lacquaniti pour avoir prouvé que l'homme pouvait courir sur l'eau... à condition que le bassin soit sur la Lune.

- Le Prix de Chimie va à Shinsuke Imai, Nobuaki Tsuge, Muneaki Tomotake, Yoshiaki Nagatome, Toshiyuki Nagata, and Hidehiko Kungai qui ont réussi à déterminer le processus biochimique qui fait couler les larmes quand on épluche un oignon... processus moins simple qu'on ne le pensait jusqu'alors.
- Le Prix d'Archéologie va à Brian Crandall et Peter Stahl pour avoir fait blanchir une taupe, l'avoir avalée sans la mâcher puis avoir scrupuleusement étudié leurs propres déjections pour voir quels os le système digestif avait dissous. Ou pas.
- Le Prix de la Paix va à Alexander Lukashenko, président du Bélarus, qui a interdit les applaudissements en public. A noter que « sa » police a également été récompensée pour avoir justement arrêté un manchot qui applaudissait...
- Le Prix de la Probabilité va à Bert Tolkamp, Marie Haskell, Fritha Langford, David Roberts et Colin Morgan pour avoir fait deux découvertes majeures: 1) Il y a d'autant plus de chances de voir une vache se lever qu'elle est couchée depuis plus longtemps. 2) Une fois levée, quand va-t-elle se coucher à nouveau, la vache? Aïe, malgré une étude attentive de la question, les chercheurs n'ont pu établir un modèle prédictif fiable. Et n'en savent donc rien!
- Le Prix de la Santé Publique va à Kasian Bhanaganada, Tu Chayavavata, Chumporn Pongnumkul, Anunt Tonmukayakul, Piyasakol Sakolsatayadorn, Krit Komaratal et Henry Wilde. Dans les années 80, la Thaïlande a été victime d'une épidémie d'amputations de pénis, en majorité causée par des épouses en colère. Ces chercheurs thaïlandais ont décrit dans une étude les différentes techniques de ré-attachement envisageables. Toutefois, ils ont noté qu'il n'était pas possible de recoudre un pénis qui a été mangé par un canard.

<http://www.lematin.ch>

17.09.2013

<http://www.erenumerique.fr>



la Voie Lactée, mais où qu'elle est, la Voie Lactée ?



Lettre au Père Noël

Mon cher Père Noël, une fois n'est pas coutume, je me permets de prendre la plume pour t'adresser cette lettre. Il y a au moins quarante ans que je ne t'ai plus écrit, mais je pense que ton adresse est toujours la même, quelque part entre Marchiennes au Pont, le Pôle Nord et le Cercle Polaire. Comme je pense bien avoir été très sage tout au long de cette année, en tout cas, c'est ce que m'ont dit mes parents, mon percepteur et le président de l'Ordre des vétérinaires, je me suis dit que je pouvais en profiter pour t'envoyer une belle lettre pour te demander de m'apporter de beaux joujoux!

Alors voilà, pour commencer, je voudrais un appareil de radiographie numérique. C'est une machine très chère, pas spécialement jolie et qui fait comme des espèces de photos en noir et blanc. Tous mes amis en ont un et ils ne font rien qu'à se moquer de moi parce que je n'en ai pas encore et que, du coup, mes photos sont un peu moins belles! Ils me disent tous que c'est absolument indispensable pour bien travailler, ils ont sans doute raison.

Je voudrais aussi un stagiaire. C'est comme un vétérinaire, mais en plus jeune. C'est très amusant, ça fait plein de bêtises et ça croit tout ce qu'on dit! Mais moi, j'en voudrais un qui ne boit pas trop, parce que après ils sont malades et ils sentent mauvais. Si c'est possible, j'aimerais une nouvelle étagère ? C'est pour ranger les médicaments que je compte continuer à vendre à mes clients puisque je pense être le mieux placé pour savoir, en fonction de la maladie de leur animal, quel médicament est nécessaire. Le pharmacien, qui t'a aussi envoyé une belle lettre, voudrait tout plein d'étagères pour vendre tous les médicaments du monde, pour les gens et pour les animaux ! Je me dis qu'il exagère et que tu as certainement une petite étagère pour moi ? Même si c'est pas vraiment pour les grands garçons, j'aurais aimé une poupée-client qui dit "bonjour", "merci" et "combien vous dois-je ?". La dernière fois, tu t'étais trompé et tu m'avais apporté celle qui dit "je vous payerai quand j'aurai touché !". Elle est moche et elle ressemble au papa de Kevin, le chômeur qui est dans la classe de ma fille.

Ah oui, encore une chose, mais cette fois pas que pour moi ! Si tu pouvais

apporter une nouvelle télévision à tous les vétérinaires chargés de mission de l'AFSCA, je crois que ça leur ferait très plaisir. Leur employeur n'a plus de sous pour les payer et dans certains abattoirs, il n'y a même plus de boulot. Comme ça, tous les vétérinaires qui n'iront plus travailler pourront au moins regarder les Diabes Rouges à la coupe du monde.

Dans quelques années, je compte te demander une pension convenable pour indépendant, rien ne presse mais comme je sais que c'est très difficile à trouver, je préfère t'en parler dès maintenant pour que tu aies le temps d'y penser.

En attendant le 25 décembre, je te souhaite, cher Père Noël, un bon travail et une bonne santé !

Wite

PS : Cher Père Noël, est-ce que tu pourrais cesser d'apporter des panoplies de vétérinaire à tous ceux qui t'en demandent (et qui ne sont même pas vétérinaires), simplement parce qu'ils disent qu'ils aiment les animaux, ça agace tout le monde !

Baptisés... shame on you !!

Encore une triste histoire de débordement aqueux, à défaut cette fois d'être éthylique, lors du baptême vétérinaire 2013.

Les faits : une jeune fille, française de son état, participant à un préba s'est retrouvée obligée d'ingurgiter des litres et des litres d'eau sous forme "d'à fonds", pratique festive bien connue dans certains milieux vétérinaires où le port des bottes est vivement recommandé. Après avoir vainement demandé d'arrêter, elle aurait été placée devant ce choix cornélien : poursuivre sa beuverie aquatique ou abandonner son baptême. Quelques trop courts instants de réflexion plus tard, elle aurait choisi la première option avant de sombrer dans un coma aqueux dû à un œdème cérébral.

Le sang du papouet de la donzelle n'a fait qu'un tour et il a porté l'affaire en justice.

C'est à ce moment-là que les médias se sont emparés du sujet, qu'ils l'ont amené sur la place publique et que le problème des baptêmes et autres bizutages est revenu pour la Xième fois sur le tapis.

La population s'offusque de ces pratiques indignes, le recteur de l'université de Liège parle de torture d'un autre siècle et le doyen de la faculté déclare qu'il prendra des sanctions exemplaires. Ca, pour un chouette préba, c'était un chouette préba !!

En tant que baptisé (promo 1989) respectueux des traditions, que faire ? En tant qu'homme et véto fidèle en amitiés, baptisées ou non, que dire ? En tant qu'adversaire de la connerie et du sacro-saint principe de précaution, j'ai ma petite idée...

Si l'on interdit les baptêmes et autres bizutages pour les risques de débordements qu'ils font courir à nos chères têtes blondes (coiffées d'une penne ou d'une calotte), il faudra aussi, à mon humble avis, interdire les sorties en boîtes de nuit, les enterrements de vie de garçon, les concerts de rock en plein air, les troisièmes mi-temps dans les clubs de sport et les night-shops qui délivrent de l'alcool et des boissons énergisantes au premier venu, qu'il ait ou non 18 ans.

Je reconnais volontiers que le côté "humiliation" des baptêmes est détestable, mais faut-il pour autant faire une croix sur tout le reste : le folklore, la guindaille, l'amitié ?

Une fois de plus, on se retrouve confronté à la responsabilité de chacun. Celle du "baptiseur" qui doit jouer son rôle d'ancien et ainsi permettre l'intégration du nouveau, celle du comitard qui doit veiller à réfréner fermement les débordements lors de chaque guindaille et celle du "bleu" qui, s'il accepte le principe du baptême, n'en est pas pour autant obligé de se plier aux excès stupides ou dangereux venant d'un ancien baignant dans la bière jusqu'à la glotte.

Si chacun assume ses responsabilités, on peut envoyer le principe de précaution aux oubliettes, mais que faire contre la connerie ?

Comment imaginer une guindaille, un préba ou une simple soirée avec des dizaines de jeunes, de l'alcool à volonté et espérer qu'il n'y aura pas au moins 1 connard pour proposer l'une ou l'autre débilite (allez sur youtube et vous pourrez passer des heures à constater combien la bêtise humaine n'a pas de limite surtout lorsque l'alcool s'en mêle).

Que nous soyons baptisés ou non, nous avons tous connu des fins de soirées qui se terminent mal : bagarre, dis-

Un concerné n'est pas forcément un imbécile en état de siège, pas plus qu'un concubin n'est obligatoirement un abruti de nationalité cubaine.

Pierre Dac



pute, accident de la route, malade, ivresse allant jusqu'au coma, etc... Faut-il pour autant interdire les sorties ? Faut-il garder nos enfants à la maison, faut-il les empêcher de prendre le volant ?

Ca me rappelle mon passage à l'armée où la hiérarchie n'était pas avare d'ordres stupides et de consignes ridicules (là aussi, l'alcool n'y était pas étranger !). Alors que faire ?

On se fixe ses propres limites (on peut être un "sale bleu" sans être un mouton, d'ailleurs avez-vous déjà vu des moutons bleus ?), on n'oublie pas que l'on est dans un cadre festif et étudiant et on espère avoir un bon président de générale (perso, j'en ai eu un excellent), un président de baptême raisonnable (je veux bien admettre que c'est plus compliqué) et un(e) parrain (marraine) qui est là pour vous aider. Euh... c'est pas toujours comme ça le baptême ?

Wite

Mais où va-t-on ?

Dans le but louable d'oxygéner mes neurones arrivants d'un réveillon de Noël bien arrosé, je suis allé respirer à pleins poumons les embruns de l'Atlantique sur les côtes bretonnes.

Le résultat fut souverain ! Il n'y a rien de tel que la mer et une grande bouffée d'air pur pour vous remettre les idées en place.

C'était vrai jusqu'à ce que je passe devant un magasin de vêtements pour homme qui arborait sous une enseigne commerciale à consonance écossaise une vitrine élégamment décorée dans le plus pur style britannique. Machinalement, je laissais flâner mon regard sur les articles exposés aux yeux des touristes de passage. Ma nonchalance fut de courte durée et même interrompue par un sentiment d'effroi qui me glaça le sang à la vue des prix ! Je dus mon premier choc à une paire de gants gris et en laine qui était proposée pour la modique somme de 330 EUR ! Croyant à une erreur, je me mis à chercher la virgule qui aurait dû séparer, sinon les unités des dizaines, tout au moins les dizaines des centaines. Mais point de virgule à l'horizon. Alors je me suis dit que le prix était sans doute affiché en piastres ou en roubles ou encore qu'une dévaluation aussi brutale qu'inattendue avait fait chuter le cours de l'euro depuis l'achat de ma baguette de pain quelques heures plus tôt.

Mais la vue d'un odieux bonnet de laine de couleur vaguement orange pour le prix de 340 EUR m'a porté le coup de grâce. 340 EUR pour un simple bonnet de laine, je n'en revenais pas !

Wite

Qui dans le monde civilisé que je fréquente depuis près de 50 ans est capable de dépenser 330 EUR pour une paire de gants et 340 pour un bonnet ? Qui peut être à ce point dénué de raison et de bon sens pour claquer 13500 francs belges (pour les anciens) pour tenir ses oreilles ou ses mimines au chaud. A ce prix-là, j'aime autant être lépreux, mais je me doute que s'ils vendent des chaussettes, ce sera aussi hors de prix.

Les gouvernements rognent sur leurs budgets, les communes crient au déficit et lèvent de nouvelles taxes, les patrons grappillent sur les salaires, les usines débauchent et les restos du cœur font salle comble, ils jouent à guichet fermé 2x/jour pendant tout l'hiver... Et pendant ce temps-là, il y en a qui vendent des gants et des bonnets à plus de 300 EUR !

Ceci dit, tant que vous y êtes, allongez 545 EUR et vous deviendrez l'heureux propriétaire d'un pull-over gris ou bordeaux foncé, ce qui, au nombre de mailles réalisées, est nettement plus avantageux.

Non, non et non, j'ai beau retourner l'affaire dans tous les sens, je n'y comprends rien, et vous ?



Ila



odrida

Les vétérinaires belges victimes des deux Guerres mondiales

Au cours de l'année 2014, on commémorera en Belgique le 100^e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale contre l'Allemagne et ses alliés. Au cours de ce conflit, 13 vétérinaires belges sont morts par des circonstances de guerre. Vingt-deux ans après la fin de ce conflit, la Belgique fut une nouvelle fois entraînée dans une guerre contre le même ennemi. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, 9 vétérinaires belges sont morts par des circonstances de guerre.

On rendit hommage à ces *Morts pour la Patrie* en gravant leurs noms sur des Monuments aux morts que l'on trouve encore aujourd'hui dans les localités où ils résidaient au moment de leur décès. Plusieurs de ces monuments sont aujourd'hui noircis par la pollution et usés par les intempéries. On ne distingue que difficilement leurs noms souvent perdus dans des longues listes de personnes. Presque jamais on ne précisa leur qualité de vétérinaire. Souvent aussi, on se contenta pour les victimes de la Seconde Guerre mondiale d'ajouter leurs noms sur le monument de la Première Guerre ! Un hommage bon marché en quelque sorte !



Monument aux morts à Battice érigé par les intempéries et la pollution atmosphérique.

On rendit aussi un hommage à des anciens élèves vétérinaires en leur érigeant un mémorial à l'abri des intempéries. Un mémorial des *Anciens élèves de l'Ecole vétérinaire de Cureghem morts pour la Patrie* se trouvait dans le hall d'entrée de cette école à Anderlecht. Il a accompagné l'établissement lorsqu'il s'installa sur le site de Sart-Tilman à Liège. Un mémorial des Universitaires

liégeois morts pour la Patrie existe aussi dans le hall de l'Université de Liège, place du XX Août. On y trouve les noms de quelques vétérinaires qui y firent leurs deux années préparatoires, perdus au milieu de très longues listes d'autres victimes.

Victimes pendant la Guerre 1914-1918

Sont "Morts pour la Patrie" au cours de la Première Guerre mondiale :

1. COLOT Louis, né à Autreppe le 24 avril 1889, mort à Calais (France) le 29 septembre 1918. Diplômé médecin vétérinaire en 1914. Vétérinaire militaire de 2^e classe (assimilé lieutenant), mort à l'Hôpital militaire de Calais d'une maladie épidémique contractée sur le front de l'Yser (vraisemblablement la grippe espagnole).

2. CRAHAY André, né à Cornesse le 14 novembre 1886, mort à Olne le 5 août 1914. Diplômé médecin vétérinaire en 1910. Vétérinaire civil établi praticien à Olne capturé par des soldats allemands en même temps que son père qu'il essayait de protéger. Fusillé en même temps que 64 habitants du village de Olne.



Monument-calvaire érigé à Olne à l'endroit où fut fusillé le vétérinaire André Crahay.



3. Monument-calvaire à Olne, nom d'André Crahay suivi du mot « vétérinaire ».

3. GENOT Louis, né à Fize-le-Marsal le 17 février 1878, mort à Laon-Plage (France) le 28 janvier 1915. Diplômé médecin vétérinaire en 1902. Vétérinaire militaire de 2^e classe (assimilé lieutenant). Mort d'épuisement sur le front de l'Yser.

4. HUBERTY Jean Paul, né à Plainevaux (Neupré) le 11 juin 1890, mort à Calais (France) le 18 décembre 1914. Etudiant en médecine vétérinaire qui avait déjà accompli 5 années d'études. Soldat mobilisé en service au 7^e régiment de Ligne, blessé au combat à Lombardsijde le 4 novembre 1914. Une balle explosive lui avait fracassé le genou et une seconde balle lui avait blessé la cuisse droite. Il resta couché sur le champ de bataille pendant 48 heures avant d'être conduit à l'Hôpital militaire de Calais. On lui amputa la jambe droite, mais il mourut quand même des suites de ses blessures. Il fut inhumé provisoirement au cimetière militaire belge de Calais et plus tard au cimetière communal de Plainevaux.

5. KARELLE Léon, né à Stavelot le 2 janvier 1852, mort à Andenne le 21 août 1914. Diplômé médecin vétérinaire en 1874. Vétérinaire civil établi à Andenne comme praticien et directeur de l'abattoir. Malade au lit, il fut traîné par des soldats allemands dans son jardin et fusillé à bout portant. Deux cent vingt-trois habitants d'Andenne subirent le même sort.

6. MALVAUX Alphonse, né à Herve le 24 novembre 1872, mort à Battice le 6 août 1914. Diplômé médecin vétérinaire en 1896. Vétérinaire civil établi praticien à Battice. Capturé par des soldats allemands sur les ruines fumantes de sa maison, il fut fusillé sans jugement. Vingt-trois habitants de Battice subirent le même sort.

7. NAVARRE Pierre, né à Luttre le 22 septembre 1880, mort à Lyon (France) le 2 mars 1918. Diplômé médecin vétérinaire en 1906. Vétérinaire civil établi praticien à Florenville. Vétérinaire de 3^e classe (assimilé sous-lieutenant) mobilisé, mort d'une maladie épidémique contractée sur le front de l'Yser (vraisemblablement la grippe espagnole).

8. PHILIPPART Walter, né à Poix-Saint-Hubert le 3 août 1882, mort à Bruges le 5 décembre 1918. Diplômé médecin vétérinaire en 1909. Vétérinaire civil établi à Virton expert des viandes et vétérinaire de contrôle. Vétérinaire de 3^e classe (assimilé sous-lieutenant) mobilisé. Fait prisonnier par les Allemands à Bioul le 22 août 1914 et emmené en Allemagne. Revenu de captivité en 1918 pour mourir peu de temps après la fin de la Guerre des suites des privations endurées en Allemagne.

9. PIRET Louis, né à Eghezée le 12 avril 1863, retrouvé mort à Bruges le

2 décembre 1918. Diplômé médecin vétérinaire en 1885. Vétérinaire militaire. Vétérinaire principal de 1^e classe (assimilé lieutenant-colonel). Vétérinaire divisionnaire de la 6^e Division d'armée. Porté disparu le 4 novembre 1918, peu de temps avant la fin de la Guerre. Retiré du canal à Bruges à l'état de cadavre le 2 décembre 1918.

10. ROMAN Laurent, né à Schorisse le 12 avril 1888, mort à Grimde (Tirlemont) le 18 août 1914. Etudiant en médecine vétérinaire qui avait réussi sa troisième candidature à l'Ecole de Cureghem. Soldat mobilisé mort dans les premiers jours de la Guerre dans des circonstances inconnues.

11. TUDES Barthélemy, né à Montferrier (Hérault, France) le 24 mai 1885, mort à Poperinge (Belgique) le 28 mai 1918. Citoyen français formé et diplômé médecin vétérinaire en Belgique en 1914. Vétérinaire militaire français aide-major de 2^e classe à l'Armée française mortellement blessé sur le front de l'Yser.

12. VAN VYVE Charles, né à Bruxelles le 13 février 1867, mort à Hoogstade le 14 mai 1915. Diplômé médecin vétérinaire en 1888. Vétérinaire militaire. Vétérinaire divisionnaire (assimilé lieutenant-colonel) mort en service sur le front de l'Yser (suicide ?). Inhumé au cimetière militaire d'Adinkerke.



Cimetière militaire belge à Adinkerke. (Photo Myriam LACROIX)

13. VEEN Albert, né à Hérisson-les-Pecq le 5 septembre 1883, mort le 6 août 1916. Diplômé médecin vétérinaire en 1909. Vétérinaire civil établi praticien à Rance. Engagé volontaire comme vétérinaire auxiliaire de 3^e classe (assimilé sous-lieutenant). Mort accidentellement sur le front de l'Yser et inhumé au cimetière militaire d'Adinkerke.

Pendant la Première Guerre mondiale, la plupart des vétérinaires de l'Armée

belge avaient pour mission de soigner les chevaux encore nombreux à l'époque. Ils devaient aussi s'occuper de l'intendance militaire : parcs à bestiaux, inspection sanitaire des viandes fraîches, achat et débit des viandes congelées, approvisionnement et contrôle des nourritures pour chevaux, infirmerie vétérinaire, remonte de la cavalerie, achat et entretien du matériel de maréchalerie. Les plus haut-gradés se trouvaient dans les états-majors ou dirigeaient la base militaire belge de Calais ou la place militaire du Havre. Certains de ces haut-gradés ont aussi effectué des missions aux Etats-Unis d'Amérique pour faire des achats ou convoier des chevaux par voie maritime.

Les Conventions de Genève ne protégeaient pas spécialement les vétérinaires. Ils ne bénéficiaient pas des protections accordées aux médecins, infirmiers, brancardiers et aumôniers militaires. Les vétérinaires étaient donc considérés comme des combattants à part entière bien que ne maniant pas des armes. Ils étaient donc susceptibles d'être faits prisonniers. Cinq vétérinaires belges ont subi ce sort pendant toute la durée de la Guerre (Jules Gillet, Paul Van Raes, François Renard, Camille Verwee et Walter Philippart).

A côté de ces vétérinaires décédés ou prisonniers, il y eut plusieurs autres

praticiens gravement blessés sur le front de l'Yser qui gardèrent des séquelles pendant le restant de leur vie (René Accarain, Frans Barion, Adolphe Bergeron, Fernand Charbonnier, Armand Lahaye, Eugène Meuleman). D'autres vétérinaires ont perdu des proches parents dans cette tourmente. Le plus grand drame sans doute frappa le vétérinaire Firmin Liégeois, futur professeur ordinaire à l'Ecole de Cureghem. Sur les 218 personnes

du village de Ethe au Luxembourg assassinés par les soldats allemands du 22 au 24 août 1914, il y avait sept membres de la famille Liégeois dont trois de ses frères. Pendant que se déroulaient ces crimes atroces, Firmin Liégeois se trouvait sur le front.

Les vétérinaires civils qui ont été les plus durement éprouvés matériellement pendant cette Première Guerre mondiale sont ceux qui avaient leur résidence en Flandre occidentale à proximité de la ligne de feu de l'Yser. Ils ont été obligés de quitter précipitamment leur demeure et ils ont parfois perdu tous leurs biens, leur maison et leur clientèle.

Victimes pendant la Guerre 1940-1945

Sont "Morts pour la Patrie" au cours de la Seconde Guerre mondiale :

1. BERTRAND Georges, né à Gand le 23 avril 1901, mort à Westrozebeke le 25 mai 1940. Diplômé médecin vétérinaire en 1925. Professeur extraordinaire de Physiologie à l'Ecole vétérinaire de Cureghem. Vétérinaire lieutenant de réserve mobilisé. Tué pendant la campagne des 18 jours, mitraillé par un avion ennemi.

2. CLAESSENS Henri, né à Fouron-le-Comte le 24 octobre 1884, mort le 13 mai 1940. Diplômé médecin vétérinaire en 1911. Vétérinaire civil établi praticien à Fouron-le-Comte. Fusillé par des soldats allemands dès le début de la Guerre. Inhumé dans le cimetière communal de Fouron-le-Comte.

3. DEFRISE Valère, né à Haine-Saint-Pierre le 24 avril 1922, mort en 1944. Etudiant en médecine vétérinaire. Assassiné par des soldats allemands en défendant son père dans la cour de la ferme familiale.

4. DEMOULIN Gustave, citoyen belge né à Wiltz (Grand-duché de Luxembourg) en 1872, mort en Allemagne en décembre 1943. Diplômé médecin vétérinaire en 1893. Vétérinaire civil établi à Montzen praticien, expert des viandes et bourgmestre. Dès le début de la Guerre 1940-1945, une dizaine de communes belges qui n'avaient jamais été allemandes ont été annexées par les Allemands à leur pays en même temps que les Cantons de l'Est. Il s'agissait des



Domicile du vétérinaire Gustave Demoulin, bourgmestre de Montzen.



Plaque commémorative du vétérinaire Gustave Demoulin devant son domicile à Montzen

communes de Montzen, Gemmenich, Hombourg, Sippenaeken, Plombières, Moresnet, etc. Leurs habitants devaient donc être enrôlés dans l'Armée ennemie, mais la plupart des hommes en âge de marcher ont rejoint la Résistance. La région est devenue un point de passage pour les évadés français des prisons et des camps d'Allemagne qui y trouvaient une population située en territoire allemand, hostile aux Allemands et parlant français. Cette population les aidait à franchir la ligne de démarcation entre l'Allemagne et les pays occupés. C'est en aidant des évadés à fuir l'Allemagne que le vétérinaire Demoulin ainsi que le curé Jean Arnolds et son père furent arrêtés. Gustave Dumoulin fut déporté en Allemagne le 20 mai 1943 au camp de concentration d'Oranienburg-Sachsenhausen. Il fut mis à mort de manière atroce, en décembre 1943, par une injection intraveineuse de benzène. Les autres prisonniers furent également exécutés en Allemagne.

5. DE VOS Pierre, né à Duffel le 13 juillet 1886, mort le 29 novembre 1944. Diplômé médecin vétérinaire en 1912. Vétérinaire civil établi praticien à Putte. Ancien combattant de la Guerre 1914-1918. Capitaine vétérinaire de réserve mort suite à une circonstance de Guerre (bombardement ?).

6. LUTS Charles, né à Welkenraedt, mort le 11 mai 1944. Etudiant en médecine vétérinaire. Victime d'un bombardement aérien.

7. SIMILLION Théophile, né à Herfelingen le 6 février 1907, mort à Aartselaar le 14 mars 1945. Diplômé médecin vétérinaire en 1933. Vétérinaire militaire (lieutenant) mort accidentellement par une circonstance de Guerre.

8. VANDERWAEREN Guillaume, né à Winge-Saint-Georges le 17 avril 1913, mort le 1er mars 1945 en Allemagne. Médecin vétérinaire diplômé en 1937. Vétérinaire civil établi praticien à Winge-Saint-Georges. Résistant capturé par les Allemands en 1944 et mort au camp de concentration de Büchenwald le 1er mars 1945. Son frère Remy Vanderwaeren (1914-1945), diplômé ingénieur agronome de l'Institut agronomique de Gembloux, a été capturé en même temps que lui et est mort au camp de concentration d'Ellrich le 4 mars 1945. Les deux frères



Monument aux morts à Winge-Saint-Georges.



Plaque des prisonniers politiques sur le monument aux morts à Winge-Saint-Georges (les frères Vanderwaeren).

étaient les fils de Nicolas Vanderwaeren, médecin vétérinaire diplômé en 1905, établi praticien et bourgmestre de Winge-Saint-Georges.

9. VERWEE Camille, né à Bachte-Maria-Leerne le 12 février 1893, mort à Deinze le 25 mai 1940. Diplômé médecin vétérinaire en 1921. Vétérinaire civil établi praticien à Deinze. Soldat combattant de la Guerre 1914-1918 fait prisonnier sur le front de l'Yser en 1914 et libéré en 1918. Otage des Allemands avec d'autres habitants



Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire. Parc du Cinquantenaire, Bruxelles.

de sa commune, il fut victime d'un bombardement le 25 mai 1940 sur le pont du canal de Schipdonk.

Le professeur Charles Van Goidsenhoven assumait la charge rectorale de l'Ecole vétérinaire de Cureghem pendant 12 ans, et notamment pendant toute la période de la Guerre 1940-1945. Avec courage et fermeté, il tint tête à l'occupant allemand et il put obtenir le retour au pays de tous les médecins vétérinaires belges prisonniers en Allemagne. De plus, il put maintenir l'Ecole vétérinaire de Cureghem libre de toute emprise pendant cette période d'occupation par l'ennemi.

Pendant la Seconde Guerre mondiale les vétérinaires prisonniers de guerre ont retrouvé leur liberté après des périodes relativement courtes (de 1 à 14 mois). Les vétérinaires civils qui ont été le plus durement éprouvés matériellement sont les cinq vétérinaires qui résidaient à Bastogne pendant l'Offensive Von Rundstedt en décembre 1944. Ils ont perdu leurs biens et leur domicile.

Marc Mammerickx

Sources

Archives du Centre de documentation historique des Forces armées belges. Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire. Parc du Cinquantenaire, Bruxelles. Dossiers et extraits de la matricule.

Nos héros morts pour la Patrie (collectif sous la direction de R. Lys). Bruxelles, E. Van der Elst et Société anonyme belge d'imprimerie, 1920.



LA SAUGE COMMUNE

CARTE DE VISITE :

Famille : Lamiaceae. (Sous-famille : Nepetoideae. Tribu : Menthae.) Genre : Salvia.

Espèce : Salvia officinalis : sauge officinale (GB: sage).

Sous-espèce :

Variétés botaniques : S. officinalis officinalis ; S. officinalis alba ; S. officinalis purpurescens ; S. officinalis tricolor ; S. officinalis aura ; S. officinalis minor, sauge de Dalmatie ; S. officinalis major, sauge de Crimée...

Variétés commerciales : nombreux cultivars de couleurs (feuilles ou (et) fleurs).

Origine : collines karstiques de Croatie, Monténégro et Herzégovine (Balkans) puis tout le pourtour de la Méditerranée < 800m.

Parties consommées : feuilles.

Exposition : plein soleil.

Type de sol : léger, perméable, préfère les sols calcaires même peu fertiles.

pH du sol : optimum 5,0 à 6,5 ; tolère 4,2 à 8,3.

Humidité du sol : frais, bien drainé ; tolère la sécheresse une fois bien installée.

Gradient thermique : 5-30°C avec un optimum de 15 à 26°C ; plante non gélive mais ne supportant pas les hivers humides et les froids prolongés à moins 15°C.

Type de végétation : plante arbustive vivace à feuilles persistantes, parfois utilisée comme couvre-sol ; dégénère après quelques années, le mieux est de la remplacer après 4 ans.

Parties aériennes : tige carrée robuste, brune et ligneuse à la base ; rameaux verts, mous, très ramifiés, couverts de poils laineux ; feuilles opposées grisâtres (ou diversement colorées), les basales pédiculées, les apicales sessiles, oblongues à extrémité arrondie, très ridées, molles au-dessus.

Parties souterraines : racines fibreuses, largement étalées.

Hauteur : 30 cm à 1m.

Floraison : de juin à août, à partir de la deuxième année de culture.

Inflorescence : inflorescences en épi lâche, formé de 5 à 8 verticilles, chacun avec 2-3 fleurs bleu violacé, roses ou blanches

Fleur : calice tubuleux, bilabié, nu à la gorge ; corolle bilabée à lèvre supérieure courbée en casque et lèvre inférieure à 3 lobes, le médian bien plus grand.

Fructification : août à septembre.

Fruit : tetrakènes (2 /2 mm) dont chaque nucule renferme une renferme une graine noire.

Rusticité : très bonne.

Propagation : bouturage, marcottage, division de touffe au printemps ; semis en couche (fin mars) ou en pleine terre (mai), levée en 2 semaines entre 12 et 15°C, repiquage de juin à juillet.

Espacement des plants : selon variété, 60 cm dans les lignes et entre les rangs.

Taille et soins : chaque année au printemps, tailler les tiges à 15 cm du sol.

Récolte : mai à octobre sur une plante en pleine végétation en fonction des besoins.

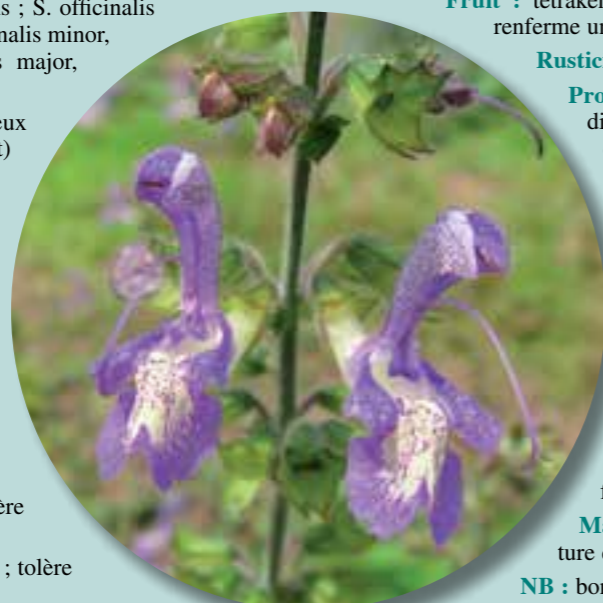
Maladies et insectes nuisibles : pourriture des racines, araignées rouges.

NB : bon répellent pour certains insectes.

Santé : plante médicinale ; antiseptique, antispasmodique, astringente, carminative, cholagogue, galactofuge, stimulante, tonique, vasodilatatrice.

Toxicité : l'huile essentielle de S. officinalis renferme de la thuyone, poison convulsivant à forte dose ; c'est la variété minor qui en renferme le plus.

Espèces voisines : Salvia pratensis, sauge des prés ; S. verticillata lisière des bois, odeur fétide ; S. verbenaca ; S. nemoros ; S. silvestris ; S. lavandulifolia, sauge espagnole, sans thuyone ; S. sclarea, sauge sclarée, très grandes feuilles, bisannuelle, sans thuyone ; S. repens repens ; S. triloba, sauge grecque (Europe) S. involucra, sauge mexicaine ; S. rutilans, sauge ananas ; S. greggii, sauge pêche ; S. dorisiana, sauge fruitée ; S. divinorum sauge sacrée, plante hallucinogène (Nouveau Monde)



Avant d'être remplacée par le houblon au XVIe siècle, elle a servi d'agent de conservation et de sapidité des bières et des cervoises qui les ont précédées. Cet usage est attesté depuis l'antiquité romaine. Semblablement, elle entre dans la recette de vermouths et a été utilisée pour améliorer les vins blancs de piètre qualité.

LA SAUGE A TRAVERS LES AGES

Salvia officinalis est une plante herbacée depuis la nuit des temps dans l'Ancien Monde. Elle est partie des Balkans à la conquête de l'Europe et de la Méditerranée puis du reste du monde.

Les Egyptiens s'en servaient déjà pour embaumer leurs morts, mais ce furent les Grecs qui l'introduisirent les premiers dans la pharmacopée. Les Romains lui vouaient un véritable culte et la cueillaient à la main, avec respect, en toge blanche immaculée et pieds nus. En Gaule, c'était également une herbe sacrée que les druides prélevaient avec un cérémonial spécial, sans l'intervention d'outils en fer.

Charlemagne la distinguera avec quelques dizaines d'autres plantes lorsqu'il en prescrira la culture dans les fermes de l'Em-

pire par le Capitulaire De Villis Vel Curtis Imperii (écrit vers 795). Elle est reprise dans la liste sous le nom de salvia à côté d'une de ses sœurs, la sauge sclarée, sclareaia.

Pendant tout le Moyen-âge, elle fut essentiellement une plante médicinale, constituant obligatoire de nombreux remèdes vedettes, eau d'arquebuse, eau céleste, eau impériale. Elle y gagne une réputation de plante miracle qu'elle gardera pendant des siècles. Au XVIIIe siècle, elle est utilisée dans la confection du vinaigre des 4 voleurs dont la réputation antiseptique a perduré jusqu'à nos jours.

En cuisine, c'est avant tout une plante condimentaire, diversement appréciée selon les pays et les époques.

UTILISATION CULINAIRE

Outre les plats italiens comme l'osso buco, le saltimbocca de veau et la piccata, dont elle est la compagne traditionnelle, elle est aussi l'invitée surprise de certains plats souvent un peu lourds, dont elle a réputation de faciliter la digestion.

Assez franche de goût et dominatrice, il est préférable de l'utiliser seule sans excès : quelques feuilles suffisent.

On l'apprécie dans les plats de haricots blancs et de fèves, les

fonds de gibier, la perdrix au chou, le canard aux navets, le porc casseroles, l'agneau rôti, les poissons au four, en papillote, au vin blanc ou en terrine.

Elle est incontournable du thon à la basquaise, de la soupe provençale aïgo bouido et de certaines charcuteries. Dans les pays anglo-saxons, elle parfume les saucisses fraîches et la farce accompagnant la dinde ou l'oie farcies.

Mais là où elle est exceptionnelle, c'est ajoutée au beurre fondu chaud tout simplement en accompagnement des pâtes fraîches.

RECETTE : AÏGO BOUDINO (SOUPE À L'AIL PROVENÇALE)

Ingrédients : (pour 4 personnes) : 6 gousses d'ail ; 6 feuilles de sauge fraîches ; 2 tomates ; 1 brin de thym frais, 1 feuille de laurier, 1 jaune d'œuf ; 4 fines tranches de pain de campagne un peu rassis (toasté) ; 1 cuillère à café de sel, huile d'olive et poivre noir au moulin.

Temps de préparation : 5 minutes.

Temps de repos : 5 minutes (temps d'infusion).

Temps de cuisson : 15 minutes.

Total : 20 minutes.

Matériel : 1 casserole à soupe ; soupière ; fouet

Préparation :

- Décortiquer les gousses d'ail, écraser grossièrement les caïeux ; peler les tomates, épépiner et concasser.

- Verser 1 litre d'eau dans une casserole ; introduire gousses d'ail, tomates et saler ; bouillir 15 minutes.

- Ajouter les feuilles de sauge, le thym et le laurier ; retirer du feu, couvrir et infuser pendant 5 minutes.

- Avec une écumoire, retirer le thym, le laurier et la sauge.

- Dans une soupière bien chaude, introduire un jaune d'œuf ; verser le bouillon dessus en fouettant.

- Mettre les tranches de pain dans des assiettes creuses et les arroser d'un filet d'huile d'olive.

- Verser le bouillon dessus et donner un tour de moulin à poivre ; déguster aussitôt et bon appétit.

- Véritable infusion d'aromates, ce consommé, c'est toute la Provence dans vos assiettes.

Inspiré directement de la cuisine provençale



UTILISATION EN PHYTOTHERAPIE

La composition en principes actifs varie avec l'espèce et même la variété. Les différentes sauges ne sont donc pas tout à fait équivalentes dans leurs indications.

Les feuilles de sauge renferment une huile essentielle (1,2 à 3 %) et divers composés à action pharmacologiques tels les flavonoïdes et les acides-phénol dont les acides caféique et chlorogénique (antispasmodique et cholérétique), l'acide rosmarinique (anti-inflammatoire), la salvine (acide diterpénique), la picrosalvine ou carnosol (principe amer), des tannins (astringents), des saponines et des résines.

L'huile essentielle de feuilles de sauge officinale contient essentiellement des monoterpènes et dérivés : thuyone (30 à 70 %), camphre (8 à 37 %), cinéol (8-24 %), pinène (8 %), camphène (4 %), limonène (2 %), bornéol (3 %) et un peu de sesquiterpènes et dérivés : β-caryophyllène (6, 30 %), alpha-humulène (5 %), viridiflorol (2,60 %).

La thuyone est à l'origine de ses propriétés antisudorales et emménagogues.

L'huile essentielle de sauge sclarée a une composition sensiblement différente : les monoterpènes et dérivés sont surtout représentés par le linalol (22 %) et l'acétate de linalyle (60 %) un peu de terpinéol (5 %), d'acétate de geranyl (3 %) et les sesquiterpènes par le germacrène (3 %), le β-caryophyllène (2 %). Il y a aussi un peu de diterpènes, le sclaréol (0.23 %)

Certaines variétés telles S. lavandulifolia et S. sclarea sont très pauvres ou sans thuyone, tandis que S. officinalis minor est la plus riche. Il convient dès lors d'être très attentif à la variété si

on recherche un effet thuyone. Salvia triloba ou sauge grecque se caractérise en outre par la présence de salvigénine, ce qui permet de repérer une éventuelle adulteration de l'officinale par l'autre.

Compte tenu de sa composition, les préparations à base de feuilles de sauge sont indiquées dans une foule d'affections dont les principales sont reprises ci après.

Usage interne :

Feuilles (infusion et décoction) : états de fatigue, convalescence, surmenage, digestion lente et difficile, dyspepsie, affections hépatiques, dysménorrhées, galactorrhée, hypersudation et troubles de la ménopause (bouffées de chaleur).

Usage externe :

Feuilles (infusion) : affections buccales et pharyngées (gargarisme) ; dermatoses, plaies cutanées, problèmes capillaires dont la chute anormale des cheveux (applications et frictions).

La pommade aux extraits de sauge et de rhubarbe serait aussi efficace que celle à l'acyclovir pour guérir les lésions d'herpès labial.

Huile essentielle (inhalation ou fumigation) : affections respiratoires.

Contre-indications :

La sauge est à éviter à doses thérapeutiques pendant la grossesse et l'allaitement ; l'huile essentielle est contre-indiquée chez les épileptiques en raison de sa haute teneur en thuyone (jusqu'à 50%) susceptible de déclencher une crise.

Texte et photos : Josy Arendt

LE VIN DES 3 LABIÉES

Cette préparation a traversé les siècles et a toujours ses amateurs aujourd'hui. Sa principale indication est l'asthénie sexuelle. Est-elle vraiment efficace ? A vous de juger !!!

Ingrédients : 30 gr de feuilles de sauge, 30gr de sommités fleuries de romarin, 30gr de sommités fleuries de sarriette ; 1litre de bon vin rouge ; 60 gr de miel.

Préparation :

- Chauffer le tout au bain-marie pendant ½ heure.

- Refroidir, filtrer et conserver dans un flacon de verre bien bouché à l'abri de la lumière.

- Un verre de madère après chaque repas. Effet garanti !!!

Top 10 des phrases insupportables qu'on entend quand on est vétérinaire



Vétérinaire n'est pas un boulot facile. C'est un peu comme médecin, sauf qu'en plus on doit gérer le patient et la famille qui l'accompagne partout tout le temps en posant plein de questions. Alors oui, c'est vrai, les gens sont inquiets pour leur petites touffes de poils.

1. **"Docteur, mon chat vomit depuis 3 semaines et saigne des oreilles. Dois-je m'inquiéter ?"**
Oh non madame, ça doit être un vilain rhume. Juste un vilain rhume...
2. **"Mais... vous comptez l'endormir pour l'opération ?"**
Ah non, vous voyez, ce que je préfère dans ce boulot, c'est voir les animaux se torturer de douleur quand je leur ouvre le ventre.
3. **"Dis-donc, vous vous emmerdez pas avec les tarifs hein..."**
C'est vrai. D'ailleurs, je vous conseille d'aller voir votre boucher la prochaine fois, c'est moins cher et il fera le boulot proprement. Enfin, je crois.
4. **"Vous auriez des pilules pour soigner la nécrose totale des pattes arrière de Kiki ?"**
Mais bien sûr, Monsieur, au fond à droite, à côté du spray anti-pluie et du sirop contre la guerre.
5. **"Vous avez castré Hector il y a un an, et maintenant il a un abcès aux dents. C'est de votre faute, je vais vous coller un procès"**
Je plaide coupable. On me menotte tout de suite ou on attend un peu ?
6. **"Docteur, je vous ai apporté Kiki ce matin, et là, ça va pas mieux"**
C'est parce que j'ai oublié de vous prévenir : les antibiotiques fonctionnent lentement. Comme vous un peu, v'voyez ?
7. **"Pendant que vous y êtes, vous vérifiez ses dents, ses oreilles et sa tension ? Je ne peux pas rester, je dois aller chez le coiffeur."**

A ce tarif-là, je vais vous faire toute la vidange et puis lui mettre un petit nœud sur la tête. Vous voulez que j'aïlle le promener aussi ?

8. **"Ah mais là, je n'ai pas de quoi vous payer!"**
Allons, allons, ce n'est pas grave. C'est pas comme si "vétérinaire" était mon boulot, non... Moi, c'est avant tout la passion qui m'anime.
9. **"Vous ne comprenez pas, il est devenu grand ce chien pour nous. C'est bien quand c'est petit, mais là..."**
C'est vrai qu'en prenant un Bouvier Bernois à la naissance, il était difficile de s'imaginer qu'il puisse devenir ce petit poney de 60kg.
10. **"Je vous ai appelé il y a 20 minutes : c'est intolérable, le veau aurait pu y passer"**
Tout d'abord, je m'excuse de ne pas être Sébastien Loeb, j'ai dû freiner plusieurs fois sur le chemin. Ensuite, si ton veau en est à 20 minutes près, c'est pas d'un véto dont il a besoin, mais d'un prêtre.

Enfin, si tu lui donnais à boire à ton veau, il n'en serait pas là. Étonnant, non ?

source : *Ma vie de tous les jours, en rase campagne de Normandie...*
Top écrit par Larve Fatale
<http://www.topito.com/top-reflexion-veterinaire-insupportable/>



ABCD & Merial invite applications for the Young Scientist Awards 2014

(application deadline 1 February 2014)

The European Advisory Board on Cat Diseases (ABCD) invites applications for the 2014 **ABCD & Merial Young Scientist Clinical and Research Awards (AMYSA)**, which aim to reward innovative and outstanding work by promising young professionals in the field of feline infectious diseases and/or immunology. Two awards will be presented, one for research, the other for basic clinical investigation. The jury will decide to which category a submission should be assigned.

Candidates should have made an original contribution to the field of feline infectious diseases and/or immunology, which has been published or accepted for publication in a referenced journal (PubMed, Web of Science, Web of Knowledge), or accepted by another assessing body (e.g. a Thesis Committee) in 2012 or later.

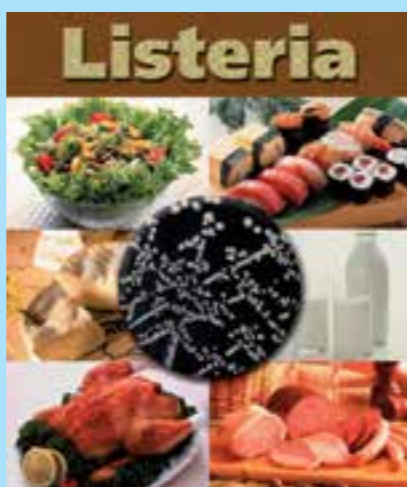
The awards (1000€ each) are funded by Merial and will be presented by the ABCD at the **congress of the International Society of Feline Medicine**, to be held from **18-22 June 2014** in Riga (Latvia).

Application forms and detailed rules can be downloaded from the ABCD web site (www.abcd-vets.org)
For further information, please contact Karin de Lange, ABCD secretary, karin.delange@abcd-vets.org



Des aperçus de la présence de Listeria monocytogenes dans certains aliments préparés

L'EFSA a publié récemment les conclusions d'une enquête européenne sur la présence de *Listeria monocytogenes* dans certains plats préparés, entre autres de poissons (fumés à chaud, fumés à froid ou gravid), des plats de viande chauffés et des fromages doux et demi-doux. Partout, la proportion d'échantillons dépassant les limites légales de *Listeria monocytogenes* étaient faibles. Cependant, considérant la popularité de ces aliments et les effets sévères de *Listeria monocytogene* sur la santé publique, la vigilance reste requise de chaque maillon de la chaîne alimentaire. Bien que la maladie soit rare, elle est



associée avec des taux de mortalité élevés. En 2011, 1470 cas ont été rapportés dans l'UE et le taux de mortalité fut de 12,7 %.

[European Food Safety Authority \(2013\). Analysis of the baseline survey on the prevalence of Listeria monocytogenes in certain ready-to-eat foods in the EU, 2010-2011 Part A: Listeria monocytogenes prevalence estimates. EFSA Journal 2013;11\(6\):3241](http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/2324/attachment/6884.pdf)
[EUFIC Food Today \(2013\). Food industry standards – focus on HACCP. February 2013](http://www.eufic.org)
<http://www.eufic.org>



Les éleveurs craignent des importations massives de viande de bœuf américaine à l'issue des négociations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis

Les Etats-Unis veulent exporter 300.000 tonnes de viande de bœuf par an en Europe. En France, la Fédération Nationale Bovine veut alerter élus, éleveurs et consommateurs dès la rentrée. Les régions d'élevage et de production de viande de qualité comme le Limousin sont menacées.

"L'Union Européenne est mal barrée tant que les OGM et les hormones sont interdits. Elle est en train de s'isoler car le reste du monde les a acceptés" ... "nous allons demander une ouverture du marché européen aux viandes bovines issues d'animaux élevés avec des hormones". Ces propos mentionnés par l'hebdomadaire agricole "Agra" ont le mérite d'être clairs. Ils auraient été tenus récemment à Bruxelles par John Brook, le représentant en Europe de la Fédération Américaine des Exportateurs de Viande (USMEF). Depuis le 8 juillet, Américains et Européens négocient àprement un vaste accord commercial pour faire tomber les barrières douanières et augmenter les échanges entre les deux continents. D'énormes intérêts sont en jeu de part et d'autres de l'Atlantique, et pour l'instant,

à la demande des français et non sans mal, seule la culture et l'audiovisuel ont été exclus du champ des négociations. Il y a donc peu de chances que l'agriculture échappe à la moulinette. Certains en France devraient y trouver leur compte comme l'industrie agro-alimentaire, les producteurs de fruits, de fromages ou de vin.



Crainte chez les éleveurs.
C'est une guerre entre deux modèles de production et de consommation de la viande totalement opposés qu'ils s'apprennent à livrer. Un affrontement culturel autant qu'économique.

Jusqu'à présent, les Etats-Unis n'avaient le droit d'exporter vers l'Europe qu'une très faible quantité de viande de bœuf « haute qualité », sans hormones, sans antibiotiques et sans OGM, une véritable exception qui ne concerne que 2% à 3% de la production de viande américaine.

Dans le cadre des négociations, les éleveurs américains veulent désormais multiplier par 20 le tonnage autorisé vers l'Europe pour atteindre 300.000 tonnes.

Et surtout, ils veulent exporter de la viande produite "à l'américaine" avec hormones de croissance, antibiotiques, nourriture à base d'OGM et nettoyage des carcasses à l'acide lactique.

Les animaux concernés sont élevés dans des *feed lots*, des usines à viande pilotées par une dizaine de salariés, qui concentrent jusqu'à 100.000 bêtes dans des parcs boueux et sans herbe sur des centaines d'hectares.

L'élevage bovin comme variable d'ajustement pour les négociations

On est loin des conditions de production extrêmement réglementées pour garantir une traçabilité et une qualité chèrement acquises après des années d'effort. Aujourd'hui, le président de la Fédération Nationale Bovine craint que ce modèle fragile soit submergé par l'afflux massif de viande américaine produite industriellement.

<http://limousin.france3.fr>
Par Pascal Coussy
24/07/2013



Des chasseurs mis en cause pour destruction d'espèces protégées

La révélation par nos confrères de l'Est Républicain d'un scandale de braconnage

organisé et de destruction d'espèces protégées, au sein de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Saône, a retenti avec ampleur dans le Jura. Même si l'affaire de la Haute-Saône est sans commune mesure avec les infractions assez régulièrement relevées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dans notre département, elle n'est pas sans rappeler douloureusement, pour les défenseurs de la faune sauvage, des cas plus graves. Notamment la condamnation, il y a deux ans, du président de l'ACCA des Molunes pour le braconnage de lynx. Gilles Moine, directeur d'Athénas, rappelle qu'une autre affaire de destruction de chats sauvages mettant en cause un maire du Jura et son employé communal datant de 2010 est toujours en cours devant le justice. Un autre président d'ACCA, dans le département, avait également été sanctionné, en 2011 pour la pose de collets à renard.

Dans le cadre de l'affaire de destruction d'animaux d'espèces protégées en Haute-Saône, la ligue de protection des oiseaux (LPO) de Franche-Comté, l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) et le centre Athénas se sont portées partie civile et ont demandé la mise sous tutelle de la fédération haut-saônoise. « Il s'agit d'un scandale sans précédent, l'organisation systématique du braconnage par la plus haute instance de chasse du département de Haute-Saône, qui au mépris de la loi et de sa mission, a obligé des jeunes stagiaires à des pratiques illégales » s'insurge Gilles Moine.

Plus d'une centaine de chats sauvages et de rapaces protégés, comme l'autour des palombes, ont été tués sur le site d'une réserve cynégétique gérée par la Fédération des chasseurs de Haute-Saône, a dit à l'AFP le procureur de la République à Vesoul Jean-François Parietti.

La réserve cynégétique, située à Noroy-le-Bourg (Haute-Saône), est notamment destinée à développer du gibier de chasse tels que des faisans et des lapins de garenne. Des stagiaires de la fédération haut-saônoise ont affirmé aux services de l'ONCFS qu'ils avaient été obligés "d'exterminer toutes les espèces nuisibles à ce gibier", dont des animaux protégés, a précisé le procureur. D'après leurs déclarations, un fusil, des pièges et du poison leur étaient fournis par la fédération des chasseurs et ils touchaient une prime de 100 à 150 euros pour trente queues d'animaux protégés, rapporte M Parietti.

La perquisition des services de l'ONCFS a permis de découvrir des cadavres et des queues d'animaux protégés, ainsi que des pièges et du poison. "Nous avons encore besoin d'investigations complémentaires pour savoir qui est responsable. Ceux qui mettaient les pièges disent avoir agi sous la responsabilité de certaines personnes qui, de leur côté, se défontent", a déclaré Jean-François Parietti. Contacté par l'AFP, la Fédération nationale des chasseurs a déclaré "attendre que le procureur confirme ou infirme les faits qui sont rapportés" avant de s'exprimer.

"Mais si ces faits ahurissants et très graves étaient avérés, la Fédération nationale des chasseurs ne manquerait pas de réagir sans ambiguïté", a ajouté un porte-parole de la fédération. "L'image de la chasse en ressortirait alors abîmée", a-t-il dit. Les auteurs de ces braconnages encourent une peine de 150.000 euros d'amende et sept ans de prison.

Sources :
Rodolphe Zimmermann
<http://www.voixdujura.fr>
11 octobre 2013
<http://www.france24.com>
07 Octobre 2013



Photo : Nathan Stone, USDA



Elanco introduit une nouvelle protection 3-en-1 contre les puces, les nématodes gastro-intestinaux et la dirofilariose en 1 seul comprimé

Une vie plus longue, plus saine et donc plus belle pour les animaux de compagnie. C'est là votre objectif ainsi que celui d'Elanco. Afin de mieux vous soutenir dans votre rôle de vétérinaire, Elanco lance sa seconde innovation en parasitologie en moins de 3 ans : Trifexis comprimés à croquer pour chiens. Trifexis combine le spinosad et la milbémycine oxime en 1 seul comprimé, enregistré pour les chiens et protège contre 3 types de parasites :

- les puces
- les principaux nématodes gastro-intestinaux
- la dirofilariose

Trifexis contient deux molécules à l'efficacité prouvée, le spinosad et la milbémycine oxime. Trifexis est uniquement disponible sur ordonnance vétérinaire et fidélise de cette façon votre clientèle. Trifexis apporte aux cabinets vétérinaires une solution exclusive, sachant que les comprimés sont l'alternative préférée de 2 propriétaires de chiens sur 3.²

«Jusqu'à présent», commente le Professeur Patrick Bourdeau, Dip. ECVD-Dip. EVPC, de la faculté vétérinaire à Nantes, «le traitement des nématodes intestinaux a bien souvent été négligé. Il ressort d'une étude indépendante qu'en Europe, une majorité de chiens (70 %) sont traités contre les puces alors que la menace des nématodes intestinaux (potentiellement zoonotiques), qui sévit toute l'année et contre laquelle seulement 49 % des chiens sont traités³, est généralement oubliée. Le bénéfice du Trifexis est qu'il favorise une bonne observance du traitement contre ces vers majeurs et toutefois négligés, en proposant un comprimé combiné à un contrôle antipuces.»

Pour plus d'informations de Trifexis, le nouveau comprimé antiparasitaire 3-en-1 d'Elanco, veuillez prendre contact avec Julie Schurgers d'Elanco Benelux :
Tél : 03/334 30 02
Email : schurgers_julie@elanco.com



Tomovet 64

Le scanner au service de vos animaux de compagnie

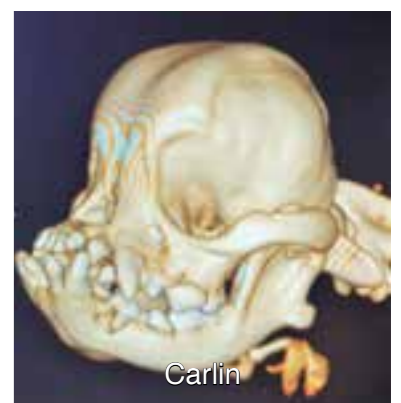
crâne
abdomen
thorax
rachis
membres
contraste CT



Bulle tympanique chat



Abcès dentaire saïmiri



Carlin



Grand'Rue, 76
7170 Manage
0032(0)474760700
tomovet64@gmail.com



08-09/02/2014

Formation Néo Animalia

Parcours didactique en échographie abdominale du chien et du chat - Edition 6
Lieu : Le château de Namur
Rens.: www.neoanimalia.eu

11/02/2014

08:30 à 16:30

UPV – Experts, à l'attention des CDM de l'AFSCA

Programme de formation à la communication professionnelle et à la gestion de conflits - Module 4 : gérer la relation avec des personnes qui doivent appliquer mes directives
Lieu : Gosselies (Hôtel Charleroi Airport)
upv@upv.be
16PFCC

20/02/2014

19:00 à 22:30

Cercle Vétérinaire de Bruxelles

La gestion des chaleurs
Lieu: Bowling Stones 397, chaussée de Bruxelles 1780 Wemmel
cvb@numericable.be

22/02/-23/02/2014

Formation Néo Animalia

«De la carotte à la crotte» ou le système digestif du lapin de A à Z
Lieu : Le Château de Namur
Rens.: www.animalia.eu

22/02/2014

Travaux pratique de l'AVBW

Travaux Pratiques de chirurgie abdominale intestinale, entérectomie, entérotomie et torsion d'estomac
Lieu : Faculté de Médecine Vétérinaire à Liège
avbwformation@gmail.com

27/02/2014

08:00 à 16:30

UPV – Experts, à l'attention

des CDM de l'AFSCA

Programme de formation à la communication professionnelle et à la gestion de conflits - Module 4: gérer la relation des personnes doivent appliquer mes directives.
Lieu : Bierset (Park Inn Hôtel)
upv@upv.be
16PFCC

01/03-02/03/2014

ZanimOO 2014

Salon ZanimOO
Lieu Namur Expo
www.zanimoo-expo.be

11/03/2014

08:00 à 16:30

UPV – Experts, à l'attention des CDM de l'AFSCA

Programme de formation à la communication professionnelle et à la gestion de conflits - Module 5 : gérer une communication difficile et l'appliquer à bon escient.
Lieu : Bierset (Park Inn Hôtel)
upv@upv.be
16PFCC

20/03/

Cercle Vétérinaire de Bruxelles

La gestion des chaleurs
Lieu : Ixelles
cvb@numericable.be

22/03/2014 - 23/03/2014

Congrès VetEvent Stavelot

- vétérinaires généralistes petits animaux, neurologie et en respiratoire.
- ASV, suivi du part et la gestion des chiots nouveaux-nés.
Lieu : Stavelot
www.vetevent.be

27/03/2014

08:00 à 16:30

UPV – Experts, à l'attention des CDM de l'AFSCA

Programme de formation à la communication professionnelle et

à la gestion de conflits - Module

5 : gérer une communication difficile et l'appliquer à bon escient
Lieu : Gosselies (Hôtel Charleroi Airport)
upv@upv.be
16PFCC

04/04/2014

09:00 à 12:00

Matinée de L'AVBW

L'animal en choc, troubles cardio-vasculaires, comment bien réaliser une Fluidothérapie
Lieu : Ferme de Froidmont Rixensart
avbwformation@gmail.com

24/04/2014

19:30 à 22:30

Cercle Vétérinaire de Bruxelles

L'actualité des règlements d'identification et de passage de douane des chiens et chats
Lieu: Leuvensesteenweg 323 - 1932 St Steven Woluwe
cvb@numericable.be

22/05/2014

19:30 à 22:30

Cercle Vétérinaire de Bruxelles

La rupture des ligaments croisés
Lieu: Bus Bavard, Bruxelles
cvb@numericable.be

09/06/2014

09:00 à 12:00

Matinée de l'AVBW

Les ponctions de liquides et de masses, comment bien les réaliser, les analyser et les interpréter au cabinet
Lieu : Ferme de Froidmont Rixensart
avbwformation@gmail.com



21/05/2014 - 23/05/2013

Congrès SNGTV 2014

Les examens complémentaires: atouts du diagnostic et de la prescription raisonnée
Lieu : Reims

27/07/2014 - 01/08/2014

World Buiatrics Congress

Lieu : Cairns – Australia
Contact : josy.arendt@numericable.eu

Congrès VetEvent

Stavelot 22 et 23 mars 2014

NON MAIS,
ALLÔ QUOI ?!



DES SIGNES À L'ÉVIDENCE

ou "CONSENSUS EN MÉDECINE INTERNE".

UN PROGRAMME DESTINÉ:

- AUX VÉTÉRINAIRES GÉNÉRALISTES petits animaux et qui permet une mise à niveau en neurologie et en respiratoire. L'objectif est d'aborder de façon complète et pratique les pathologies les plus courantes dans ces domaines.
- AUX ASV où le programme consistera dans le suivi du part et la gestion des chiots nouveaux-nés.

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTIONS SUR WWW.VETEVENT.BE





Suspense reptilien au Havre



Premier épisode 07/09/13

LE HAVRE (Seine-Maritime). Il joue au jeu du chat et de la souris avec les sapeurs-pompiers du Havre, mais pourtant c'est un serpent...

L'affaire du reptile de la caserne de Caucriauville au Havre commence jeudi 5 septembre par l'irruption d'une automobiliste au centre de secours, situé avenue du 8-mai-1945. Cette voisine vient de découvrir des traces de mues inquiétantes, près des pédales de son Renault Scenic.

Il est environ 19 h 30. L'équipe de garde a beau regarder partout. Elle ne voit pas l'animal. Jusqu'à ce qu'un pompier n'ouvre le boîtier à fusibles, en bas à gauche, sous le volant. Un squatteur est bien là, partiellement visible. Sa texture fait penser à un python. Mais il ne se laisse pas capturer. Les sauveteurs ne veulent pas se mettre en danger, ni nuire à la bête, qui tient manifestement à rester tranquille...

Au retour de chaque mission, ils jettent un œil dans le monospace, pour tenter d'apercevoir l'intrus. A minuit et demi, bingo ! Les soldats du feu découvrent le serpent, d'environ un mètre de long, tranquillement installé sur la banquette arrière.

Ils réveillent leur collègue Nicolas Grisel, un sergent-chef de garde, amateur de reptiles. Mais le serpent, discret, n'aime pas la

lumière. Un projecteur et toute cette agitation le poussent à filer dans sa cachette.

"Nous sommes sensibilisés aux Nac (Nouveaux animaux de compagnie), mais nous n'en sommes pas spécialistes, indique le commandant Frédéric Queyroi, chef des pompiers de Caucriauville. Nous sommes à la limite de nos missions, mais la dame s'est présentée à la caserne avec son véhicule."

Des pièces démontées

La deuxième grande étape se déroule vendredi à partir de 15 h 30, avec l'arrivée de Yohan, 39 ans, un fin connaisseur des reptiles, employé par une animalerie de la région. Aidé par l'adjudant-chef Pascal Lannoy, ex-mécano qui démonte petit à petit des éléments du tableau de bord, Yohan cherche à localiser le fugueur. En vain. Il a un avis sur son identité : "Par rapport aux mues, ce n'est pas un python, mais un colubridé, probablement une couleuvre exotique. Ce n'est pas un serpent dangereux. Cela se met dans le noir, cherche à s'isoler. C'est plus facile à attraper la nuit."

Un piège est donc tendu : à l'arrière, où les sièges ont été démontés, une souris blanche a été enfermée dans une boîte translucide, sous une lampe chauffante. Le serpent ne pourra pas la manger, mais pourrait l'approcher, et se faire capturer... Reste un mystère : où, quand et comment cet auto-stoppeur peu académique est-il monté ?

ARNAUD COMMUN

<http://www.paris-normandie.fr>

Le Havre : un python délogé d'une voiture après cinq jours de recherches

Les pompiers du Havre (Seine-Maritime) ont délogé ce mardi un python royal d'un mètre de long, inoffensif, qui avait élu domicile dans la voiture d'une automobiliste jeudi et jouait depuis à cache-cache avec les secours.

Après avoir démonté le tableau de bord où s'était niché le reptile, puis tenté de l'apprêter avec une souris, les secours, sur les conseils de spécialistes, ont finalement mis la voiture dans un lieu clos et fait tourner le moteur, les serpents étant très sensibles aux vibrations.

Le python, d'un diamètre de 5 centimètres pour 1,10 mètre de long, a ainsi bougé et pu être localisé au niveau du tableau de bord côté passager. Il a ensuite été capturé à l'aide d'un crochet en milieu d'après-midi.

L'animal, qui n'est pas dangereux, devait être confié à un spécialiste des reptiles à Fécamp (Seine-Maritime).

Reste à savoir d'où venait le serpent.

<http://www.leparisien.fr>

10.09.2013



Triflexia

Triflexia est un produit innovant conçu pour protéger et améliorer votre confort au volant. Il agit comme une véritable barrière entre vous et le siège, tout en étant parfaitement respirant. Grâce à sa structure unique, Triflexia permet d'éliminer les odeurs et d'absorber l'humidité, assurant ainsi une hygiène optimale tout au long de votre trajet.

Le produit est disponible en différentes tailles pour s'adapter à votre véhicule. Son installation est simple et rapide, et il peut être facilement démonté pour le nettoyage.

Triflexia est votre meilleur allié pour un voyage plus agréable et sain.

Le confort de votre voiture est notre priorité. C'est pourquoi nous avons développé Triflexia, une solution innovante pour améliorer votre expérience de conduite. Ce produit est conçu pour être installé facilement sur votre siège de voiture. Il agit comme une véritable barrière, protégeant votre siège des taches et des odeurs. De plus, Triflexia est parfaitement respirant, ce qui vous permet de rester frais tout au long de votre trajet.

Le produit est disponible en différentes tailles pour s'adapter à votre véhicule. Son installation est simple et rapide, et il peut être facilement démonté pour le nettoyage.

Triflexia est votre meilleur allié pour un voyage plus agréable et sain.

Poids (kg)	Dimensions recommandées des sièges de voiture (L x l x P)				
	Triflexia 35x40x15	Triflexia 40x45x15	Triflexia 45x50x15	Triflexia 50x55x15	Triflexia 55x60x15
35-40	1				
40-45		1			
45-50			1		
50-55				1	
55-60					1
60-65					1
65-70					2

Commander maintenant :

Triflexia 35x40x15 : 12,90 €

Triflexia 40x45x15 : 14,90 €

Triflexia 45x50x15 : 16,90 €

Triflexia 50x55x15 : 18,90 €

Triflexia 55x60x15 : 20,90 €

Triflexia 60x65x15 : 22,90 €

Triflexia 65x70x15 : 24,90 €

Commandez maintenant sur www.triflexia.com

ou appelez le 02 91 12 12 12

Triflexia

Triflexia SAS

10 rue de la République

76100 Havre

France

02 91 12 12 12

www.triflexia.com